

TROUSSE D'ACCOMPAGNEMENT EN CRRC

Cynthia Noury, Marianne Cloutier, Marie-Christine Roy

**Synthèse des enjeux de conduite responsable
en recherche-crédation et propositions d'outils réflexifs**



TROUSSE

D'ACCOMPAGNEMENT EN CRRC

Dans le cadre de l'action concertée des Fonds de recherche du Québec

La conduite responsable en recherche-crédation :

Outils de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence

Rédigée par

Cynthia Noury

Marianne Cloutier

Marie-Christine Roy

Novembre 2018



La recherche-crédation responsable
Responsible Research-Creation

Québec 
Fonds de recherche – Nature et technologies
Fonds de recherche – Santé
Fonds de recherche – Société et culture

Université 
de Montréal

À PROPOS

Cette trousse a été réalisée dans le cadre du projet de recherche *La conduite responsable en recherche-crédation: Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence*. Il a été financé par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans le cadre de l'action concertée *La conduite responsable en recherche: mieux comprendre pour mieux agir* (2016-2018). Un atelier de réflexion tenu en novembre 2017 a, pour sa part, été financé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et plusieurs partenaires institutionnels. Site web du projet: www.crr-rc-rcr.ca

RÉFÉRENCES

Ce document peut être cité dans sa forme complète ou en se référant à ses sections spécifiques. Les modalités de citation sont précisées en introduction de chacune.

Pour citer la trousse complète: Noury, C., Cloutier, M. et Roy, M.-C. (2018). *Trousse d'accompagnement en CRRC: Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-crédation et propositions d'outils réflexifs*. Montréal, Québec: Projet de recherche la conduite responsable en recherche-crédation: Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

ÉQUIPE CRRC

Cochercheurs responsables

Bryn Williams-Jones, Philippe Gauthier, François-Joseph Lapointe

Collaboratrice

Marianne Cloutier

Coordination

Marie-Christine Roy, Nathalie Voarino, Virginie Manus

Membres additionnels du comité de pilotage

Jean-Christophe Bélisle-Pipon, Vincent Couture, Cynthia Noury

Membres collaborateurs au contenu et à la révision (ordre alphabétique)

Jean-Christophe Bélisle-Pipon, Vincent Couture, Philippe Gauthier, François-Joseph Lapointe, Louis-Claude Paquin, Nathalie Voarino, Bryn Williams-Jones

Auxiliaires de recherche supplémentaires (ordre alphabétique)

Neila Abtroun, Stanislav Birko, Laurie Cotton-Pigeon, Hortense Gallois, Simon Lalonde, Charles Marsan, Sara Mathieu-Chartier, Emilie St-Hilaire

Révision linguistique

Philippe-Aubert Côté, Ph. D., rev. a.

Traduction

Licia Canton, Ph.D., et Domenic Cusmano, M.Sc., Communications Cusmano Inc.

Design

Jessica Huneault, M.Sc.A

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS

(ordre alphabétique)

Centre de recherche en éthique (CRÉ)

Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) — Subvention Connexion

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) — Vincent Larivière et Philippe Mongeon

École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM)

Fonds de recherche du Québec (FRQ) — Action concertée

Hexagram-UQAM

Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal (IRSPUM)

Milieux Institute for Arts, Culture and Technology

Réseau international en recherche-crédation Hexagram

Université Concordia

Université de Montréal

TABLE DES MATIÈRES



SECTION 1

Présentation de la trousse

Acronymes pour s'y retrouver	1
Présentation du projet de recherche sur la CRRC	2
Utilisation du guide et des outils réflexifs	3



SECTION 2

Guide d'accompagnement en CRRC

Présentation du guide	7
1. Contexte – Les bases du dialogue sur la CRRC	8
1.1 CRR – Présentation de la conduite responsable en recherche	9
1.2 RC – Présentation de la recherche-crédation	9
2. Synthèse des enjeux de CRRC	12
2.1 CRRC – Les défis de la rencontre entre CRR et RC	15
2.2 Les enjeux spécifiques à la RC – Définition, posture et qualité	15
2.3 Les conflits d'intérêts et d'engagements en RC	19
2.4 La diffusion de la RC	26
2.5 L'évaluation de la RC	32
2.6 Les thèmes émergents	37
2.6.1 Pratiques de RC et éthique de la recherche	42
2.6.2 Formation et encadrement étudiant en RC	42
3. Ressources pour poursuivre la réflexion	48
4. Références du guide	52



SECTION 3

Outils réflexifs pour une CRRC

Outil 1 – Aide-mémoire pour une CRRC	57
Outil 2 – Synthèse des recommandations pour une CRRC	60
Outil 3 – Études de cas sur les manquements en CRRC	70
Outil 4 – Balado-discussion sur les CI et CE en RC	78



SECTION 4

Compléments d'information

1. Objectifs, sources des données et méthodologies du projet	107
2. Survol de l'intégration de la RC dans les politiques de CRR	108
3. Aperçu des résultats du sondage international sur la CRRC	110
4. Références de la trousse	112

SECTION
PRÉSENTATION DE LA TROUSSE

1



ACRONYMES POUR S'Y RETROUVER

CAFAD

Association des doyens en beaux-arts du Canada

CC

Chercheur(e)-créateur(trice)

CE

Conflits d'engagements

CÉR

Comité d'éthique de la recherche

CI

Conflits d'intérêts

CRR

Conduite responsable en recherche

CRRC

Conduite responsable en recherche-crédation

CRSH

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

FRQ

Fonds de recherche du Québec

FRQSC

Fonds de recherche du Québec — Société et Culture

GCRR

Groupe sur la conduite responsable de la recherche

La Politique

Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ (2014)

RC

Recherche-crédation

SCRR

Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche

POUR CITER LA PRÉSENTATION DE LA TROUSSE

Noury, C., Cloutier, M. et Roy, M.-C. (2018). Présentation de la trousse. Dans *Trousse d'accompagnement en CRRC : Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-crédation et propositions d'outils réflexifs* (p.1-6). Montréal, Québec : Projet de recherche la conduite responsable en recherche-crédation : Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

PRÉSENTATION

DU PROJET DE RECHERCHE EN CRR

Origine du projet

En 2014, les Fonds de recherche du Québec ont adopté leur *Politique sur la conduite responsable en recherche* (1). L'année suivante, ils ont lancé un appel pour une « action concertée » afin d'approfondir la compréhension des enjeux et défis propres à l'application de la Politique dans le contexte spécifique de la recherche-crédation (2). C'est grâce à ce financement que notre équipe — composée de chercheur(e)s dans les domaines de la conduite responsable en recherche (CRR) et de la recherche-crédation (RC) — a amorcé ce projet de recherche exploratoire en collaboration avec les FRQ. Il s'agit, à notre connaissance, du premier à traiter ces deux thèmes conjointement, d'où le choix du terme « conduite responsable en recherche-crédation » (CRRC).

Promouvoir un dialogue entre CRR et RC

Au-delà des politiques, l'articulation concrète entre ces deux sphères demeure néanmoins difficile. En effet, les recherches menées dans le cadre de ce projet ont démontré que la CRR peinait à prendre en compte les spécificités des pratiques de RC dans son application et, inversement, que les réflexions éthiques de la recherche produites par la communauté de RC mobilisaient très peu — ou indirectement — les concepts de CRR. Ce projet avait donc pour but principal de promouvoir et de renforcer le dialogue naissant entre la CRR et la RC. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'utiliser le vocable « conduite responsable en recherche-crédation », ou CRRC.

« Comment les
chercheurs-crédateurs
conçoivent-ils l'intégrité et
l'éthique de la recherche ? »

– Responsable de la CRR

UTILISATION DU GUIDE ET DES OUTILS RÉFLEXIFS

À qui s'adresse cette trousse ?

Cette trousse a d'abord été créée à l'intention des communautés de CRR et de RC québécoises, canadiennes et internationales. Bien que la situation varie d'un contexte de recherche à un autre, plusieurs organismes subventionnaires, notamment québécois et canadiens, disposent de politiques appuyant la CRR. Ainsi, si vous avez reçu du financement pour un projet de recherche ou de recherche-création, vos activités sont susceptibles d'être encadrées par l'une de ces politiques (ex. celle de votre institution ou encore d'un fonds de recherche). Ces dernières visent d'abord à promouvoir une conduite intègre et éthique des activités de recherche, mais également à encadrer les manquements potentiels qui peuvent émerger dans ce processus (ex.: les conflits d'intérêts, le plagiat, la republication). Le guide vise également à accompagner les acteur(trice)s de la CRR qui souhaitent accroître leur compréhension de la RC et de ses spécificités.

La démarche mobilisée dans la création de cette trousse pourra également inspirer les acteur(trice)s d'autres secteurs (ex. santé, nature et technologies) et contextes (ex. collégial, partenarial ou privé) de recherche puisqu'elle a la spécificité de renverser la réflexion afin de concevoir les enjeux de CRR à partir des pratiques spécifiques de recherche, plutôt que des politiques.

Entreprendre une réflexion sur la CRR à partir des pratiques de RC

Notre projet de recherche s'inscrit dans une démarche exploratoire; la visée de ce document n'est donc en aucun cas prescriptive. Son objectif est plutôt d'instituer un dialogue entre les divers acteur(trice)s impliqué(e)s dans la CRR et la RC, en explorant les zones grises de la CRRC. Il s'agit d'abord de présenter les rapprochements et les tensions liant ces deux sphères à travers les thèmes (conflits d'intérêts, diffusion, évaluation, etc.) identifiés dans le cadre de notre projet, puis de proposer des pistes de réflexion aux deux communautés pour les approfondir. Réalisé en partenariat avec ces deux communautés à toutes les étapes de la recherche (voir la présentation de la méthodologie à la *Section 4*), ce projet visait ainsi à renverser la tendance consistant à concevoir la CRR à partir des politiques, et ce afin de l'aborder du point de vue des enjeux rencontrés dans les pratiques spécifiques de RC.

Comment utiliser ce guide d'accompagnement et ses outils réflexifs ?

Cette trousse s'appuie sur diverses activités de recherche, réalisées par notre équipe entre 2016 et 2018, auprès des communautés de CRR et de RC. **Un survol des objectifs, des sources de données et de la méthodologie du projet est présenté à la *Section 4* de la trousse.**

«*Quel impact les politiques de conduite responsable peuvent-elles avoir sur mes projets de recherche-création ?*»

– Chercheure-créatrice

La trousse est composée de quatre sections principales, à utiliser de façon autonome ou en complémentarité. Chacun des outils proposés est ainsi conçu afin d'être détachable de la trousse.

SECTION 1 PRÉSENTATION DE LA TROUSSE

Cette section propose une mise en contexte de la trousse, incluant :

- > un aperçu des acronymes utilisés ;
- > une présentation du projet de recherche sur la CRRC ;
- > les modalités d'utilisation du guide et des outils réflexifs.

SECTION 2 GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT EN CRRC

Synthèse des enjeux de CRRC identifiés dans le cadre du projet de recherche.

Suivant la présentation du projet et du contexte, les principaux thèmes de la CRR sont organisés en trois sections reflétant nos objectifs de recherche spécifiques, soit :

- > les conflits d'intérêts et d'engagements ;
- > la diffusion (incluant le transfert de connaissances, l'autorat et la gestion des données) ;
- > l'évaluation (incluant le financement).

Une quatrième section aborde les enjeux ayant émergé de l'analyse, c'est-à-dire :

- > le rapport entre les pratiques de RC et l'éthique de la recherche ;
 - > la formation et l'encadrement étudiant en RC.

SECTION 4 COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Cette section propose des informations complémentaires aux sections précédentes, soit :

SECTION 3 OUTILS RÉFLEXIFS POUR UNE CRRC

Outil 1 > Aide-mémoire pour une CRRC
Questions et considérations pratiques pour CC afin de favoriser la CRRC.

Outil 2 > Synthèse des recommandations
Synthèse des recommandations institutionnelles pour favoriser une CRRC.

Outil 3 > Études de cas en CRRC
Études de cas en RC sur les principaux manquements à la CRR.

Outil 4 > Balado-discussion sur les CI et CE en RC
Balado-discussion sur les conflits d'intérêts et d'engagements en RC.

- > un aperçu des objectifs, des sources de données et de la méthodologie du projet ;
- > un survol de l'intégration de la RC dans les politiques de CRR ;
- > un aperçu des résultats de notre sondage international sur la CRRC ;
- > les références de l'ensemble des textes cités dans la trousse.

SECTION
GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT EN CRRC

2



PRÉSENTATION DU GUIDE

Ce guide est conçu pour accompagner les lecteur(trice)s — provenant autant des communautés de conduite responsable en recherche (CRR) que de recherche-crédation (RC) — dans l'instauration d'un dialogue permettant d'explorer les zones grises de ce que nous avons choisi de nommer « la conduite responsable en recherche-crédation » (CRRC). Après la présentation de ces deux domaines, il expose les points de rapprochement et de tension identifiés dans le cadre de notre projet de recherche. Il propose également des pistes réflexives aux chercheur(e)s-crédateur(trice)s et institutions afin de favoriser une CRRC. Au-delà des divergences de vocabulaire et de perspectives observées entre les deux communautés, cette démarche a révélé de nombreux points de chevauchement et un désir de collaboration de la part des acteur(trice)s de la CRR et de la RC. Afin de poursuivre le développement de la CRRC, la promotion et la consolidation d'une démarche dialogique et réflexive liant ces deux domaines nous semblent donc prometteuses.

POUR CITER LE GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

Noury, C., Roy, M.-C. et Cloutier, M. (2018). Guide d'accompagnement en CRRC. Dans *Trousse d'accompagnement en CRRC : Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-crédation et propositions d'outils réflexifs* (p.7-56). Montréal, Québec : Projet de recherche la conduite responsable en recherche-crédation : Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

1. CONTEXTE

LES BASES DU DIALOGUE SUR LA CRRC

1.1 CRR – PRÉSENTATION DE LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE (CRR)?

La conduite responsable en recherche (CRR), telle qu'elle est mise en application par les FRQ, englobe à la fois les notions d'**intégrité en recherche** et d'**éthique de la recherche** (1). La CRR désigne de façon générale le comportement attendu par les chercheur(e)s et les autres acteur(trice)s de la recherche dans la poursuite de leurs activités.

Depuis les années 1990, divers mécanismes ont été instaurés en Amérique du Nord pour soutenir la CRR. Initialement, ils s'appuyaient largement sur le domaine biomédical, en plus d'être axés sur l'éthique de la recherche (ex. : révision éthique des protocoles de recherche) et sur des questions d'intégrité et d'in-

« Je suis confus. Pourquoi ne pas parler tout simplement d'éthique ? »

– Chercheur-créateur

INTÉGRITÉ EN RECHERCHE

L'intégrité en recherche peut être définie comme « la mise en pratique cohérente et constante de valeurs et de principes essentiels pour favoriser et atteindre l'excellence dans la quête et la diffusion du savoir. Ces valeurs sont l'honnêteté, l'équité, la confiance, la responsabilité et l'ouverture. » (3)

Le terme *intégrité scientifique* est couramment utilisé en tant que synonyme. En anglais, on parlera plutôt de *research integrity*.

ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Les normes d'éthique de la recherche « se préoccupent principalement de l'agir du chercheur, de l'étudiant ou du personnel de recherche, d'un point de vue déontologique, en ce qui a trait au respect et à la protection des participants à la recherche et des animaux. » (1)

Au Canada, ces normes sont notamment décrites dans l'*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC2) (4) et encadrées par les comités d'éthique de la recherche (CÉR) universitaires. En anglais, on parlera plutôt de *research ethics*.

conduite. Il existait également un mouvement visant à réunir l'éthique et l'intégrité de la recherche sous le nom plus général de CRR, tant dans les documents de gouvernance que dans les procédures administratives, car les deux domaines sont inextricablement liés. En effet, la promotion de pratiques de recherche éthiques implique nécessairement celle de l'intégrité de la recherche.

Aux États-Unis, la CRR est maintenant encadrée par la formation obligatoire, des politiques institutionnelles, des procédures pour traiter les manquements et la création d'organismes nationaux, tels que le Bureau de l'intégrité de la recherche (ORI), pour mener des enquêtes et sanctionner les comportements répréhensibles. Au Canada, l'approche est plutôt axée sur la mise en place de cadres normatifs tels que le *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche* (5), appuyé par le Groupe sur la conduite responsable de la recherche (GCRR) et le Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche (SCRR). Au Québec s'ajoutent la *Politique sur la conduite responsable en recherche* du FRQ (1), ainsi que des politiques institutionnelles connexes. L'un des défis de la CRR est de demeurer à jour et de s'adapter à l'émergence de nouvelles approches de recherche — telles que la RC ou la recherche collaborative —, méthodologies et modalités de diffusion des connaissances.

RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DES POLITIQUES DE CRR

La CRR est une responsabilité partagée entre plusieurs niveaux d'acteur(trice)s, allant des fonds subventionnaires aux chercheur(e)s en passant par leurs institutions d'attache. Au Canada, la CRR est encadrée par plusieurs paliers de politiques — soit fédérales, provinciales et institutionnelles — en plus de s'appuyer sur des cadres internationaux. Les institutions désirant recevoir du financement pour la recherche ou la recherche-création ont par ailleurs l'obligation contractuelle de se munir d'une telle politique, et plusieurs d'entre elles se dotent de responsables de la CRR. **Un survol de plusieurs de ces politiques, relativement à leur intégration de la RC, est présenté à la Section 4 de la trousse.**

Ces réflexions visent à soutenir les chercheur(e)s dans leur processus de recherche et à renforcer la confiance du public envers leur travail. Les diverses politiques mises en place outillent également les organisations concernées, en leur donnant des moyens de prévention et d'intervention en cas de dérives. On observe par ailleurs deux tendances sur la scène internationale, soit une approche punitive favorisant la sanction et la criminalisation des cas de manquements à la CRR, et une approche visant plutôt la sensibilisation à travers la promotion de pratiques exemplaires de recherche (6). La seconde approche est généralement priorisée au Canada.

*« D'après
mon expérience,
l'accompagnement est une
approche gagnante pour faciliter
la réalisation des projets de RC. Ça
revient à se dire : Comment on va
faire ensemble ? »*

– Chercheur-créateur

« *Comment peut-on faire
le passage entre ces valeurs et
celles de la recherche-création ?* »

– Chercheure-créatrice

LA POLITIQUE DE CRR DES FRQ

Les FRQ ont publié en 2014 leur première *Politique sur la conduite responsable en recherche* (1). Celle-ci est entrée en vigueur en septembre 2015. La Politique s'applique à toutes les institutions, chercheur(e)s et acteur(trice)s dont la recherche est financée par les FRQ. Ses trois principaux volets sont la promotion des pratiques exemplaires de CRR, l'identification des manquements potentiels, et la clarification des attentes et responsabilités quant au processus de gestion des allégations. Les pratiques exemplaires de recherche :

[...] prennent assise sur des valeurs telles l'honnêteté, la fiabilité et la rigueur, l'objectivité, l'impartialité et l'indépendance, la justice (notamment dans la reconnaissance de la contribution des autres), la confiance, la responsabilité et la bienveillance, l'ouverture et la transparence. Tous les acteurs de la recherche (chercheurs, boursiers, personnel de recherche, gestionnaires de fonds, établissements de recherche, organismes de financement) doivent s'engager à souscrire et défendre ces valeurs alors qu'ils mènent des activités de recherche, quelle que soit leur discipline. La recherche, menée dans divers champs disciplinaires, a comme dénominateur commun la quête du savoir selon une démarche méthodologique propre à la discipline et reconnue par les pairs (ou en voie de l'être). (1)

Ces valeurs visent donc l'intégrité du processus de recherche en lui-même, quel que soit son positionnement épistémologique, plutôt que l'adhésion à une vision spécifique de la recherche. Cela facilite le passage avec la RC, bien que celui-ci demeure complexe.

LES MANQUEMENTS À LA CRR ET LEUR GESTION

Dans le contexte canadien, les manquements à la CRR les plus communément admis sont : la fabrication ou la falsification de données, le plagiat, la destruction des dossiers de recherche, la republication, la fausse paternité, la mention inadéquate, la mauvaise gestion des conflits d'intérêts, la fausse déclaration dans une demande de subvention, la mauvaise gestion des fonds ou, encore, la violation des politiques, lois ou règlements encadrant la recherche (1, 5). **Ces manquements sont détaillés et des exemples sont présentés à travers les études de cas en RC retrouvées à la Section 3 de la trousse.**

EXEMPLE DE MANQUEMENT

*Présenter le même contenu
dans plusieurs publications sans citer
adéquatement les précédentes et ses collaborateurs
(plagiat et republication).*

EXEMPLE DE SANCTION

Exiger que le groupe de recherche élabore des méthodes systématiques de mention des coauteur(e)s et de soumission d'articles.

Une organisation ou un individu — un(e) collègue par exemple — estimant qu'un(e) chercheur(e) adopte des pratiques de recherche susceptibles de constituer un manquement peut soumettre une plainte à son établissement d'attache ou à l'organisme subventionnaire. Si celle-ci est jugée recevable, un comité sera chargé d'étudier l'allégation au cas par cas, selon un processus formalisé, de déterminer s'il s'agit ou non d'un manquement et de spécifier les sanctions applicables le cas échéant. Au niveau canadien, le SCRR rend disponible un compte-rendu annuel des manquements sanctionnés (7).

Par ailleurs, tel que précisé dans la Politique des FRQ :

Le choix d'une sanction juste tient compte de plusieurs facteurs, dont la nature intentionnelle du manquement à la conduite responsable en recherche, sa gravité et ses conséquences, le contexte dans lequel le manquement s'est déroulé ou son caractère répétitif. L'établissement pourra également imposer des mesures visant, par exemple, à accroître la formation des acteurs en recherche, à réparer les torts causés ou rectifier des faits scientifiques, le cas échéant. (1)

En effet, les manquements à la CRR ne sont pas nécessairement intentionnels : ils peuvent résulter d'une série de raccourcis, empruntés par un individu dans le cadre de sa recherche, qui l'amènent progressivement sur une pente glissante vers des comportements problématiques. L'adoption d'une attitude prévoyante et transparente, ainsi que d'un regard réflexif continu sur le processus de recherche, sont donc des éléments clés de prévention des manquements.

1.2 RC – PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE-CRÉATION

QU'EST-CE QUE LA RECHERCHE-CRÉATION (RC)?

Au Québec, la réflexion sur l'intégration de l'art et des artistes dans l'académie résulte notamment de la tenue de la *Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*, de 1966 à 1969, et de la fusion subséquente de l'École des beaux-arts de Montréal et celle de Québec avec l'UQAM (1969) et l'Université Laval (1970) respectivement (8-11). Ces réflexions sur l'articulation entre recherche et création se sont par ailleurs intensifiées avec la création des premiers programmes de recherche-création aux cycles supérieurs, notamment celui du *Doctorat en études et pratiques des arts* à l'UQAM en 1997. Un phénomène similaire a pu être observé ailleurs au Canada et à l'international, notamment à partir des années 1990 dans les pays anglo-saxons, ou encore au tournant des années 2000 en France.

Pour poursuivre avec l'exemple du Québec, les FRQ ont joué un rôle de premier plan dans la reconnaissance de cette nouvelle démarche de recherche, puisque le fonds dédié à la société et à la culture (FRQSC) a été l'un des premiers à se doter d'enveloppes de recherche affectées spécifiquement à la création à partir des années 1990 et à tenter de définir cette pratique, notamment avec la collaboration d'acteur(trice)s de la RC et de CC. C'est également à partir de ce moment que l'appellation « recherche-création » s'est formalisée au Canada, prenant par exemple le pas sur « recherche création » (sans trait d'union), « recherche et création », ou encore « recherche artistique ».

Bien que les multiples définitions de la RC demeurent discutées lorsqu'elles sont confrontées à la spécificité des pratiques des CC, ou encore au choix du terme « création » et à sa portée, celles des Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) demeurent déterminantes dans le contexte canadien, puisqu'elles influencent ce qui sera reconnu et financé en tant que projet de RC :

RECHERCHE-CRÉATION (FRQSC)

« Par recherche-création, le Fonds désigne toutes les démarches et approches de recherche favorisant la création qui visent à produire de nouveaux savoirs esthétiques, théoriques, méthodologiques, épistémologiques ou techniques. Toutes ces démarches doivent comporter de façon variable (selon les pratiques et les temporalités propres à chaque projet) : 1) des activités artistiques ou créatrices (conception, expérimentation, production, etc.) ET 2) la problématisation de ces mêmes activités (saisie critique et théorique du processus, conceptualisation, etc.). » (12)

RECHERCHE-CRÉATION (CRSH)

« Approche de recherche combinant des pratiques de création et de recherche universitaires et favorisant la production de connaissances et l'innovation grâce à l'expression artistique, à l'analyse scientifique et à l'expérimentation. Le processus de création, qui fait partie intégrante de l'activité de recherche, permet de réaliser des œuvres bien étoffées sous diverses formes d'art. La recherche-création ne peut pas se limiter à l'interprétation ou à l'analyse du travail d'un créateur, de travaux traditionnels de développement technologique ou de travaux qui portent sur la conception d'un curriculum. » (13)

« Comment les artistes se sont-ils intégrés à l'université? »

– Responsable de la CRR

La RC permet ainsi une double problématisation de la recherche et de la création, dont la résolution passe à la fois par une réflexion théorique et par la réalisation d'une composante créative pouvant prendre diverses formes (ex. : un film, une exposition, un concert, une série de performances, un projet d'art collaboratif). Par ailleurs, une importante part de la démarche de RC consiste à mettre de l'avant l'articulation entre ces deux composantes à travers ce processus. Des démarches de RC peuvent être liées à plusieurs domaines, parmi lesquels les arts visuels, médiatiques ou du spectacle, et même la création littéraire, le cinéma, l'architecture, la musique, la communication et le design, pour n'en nommer que quelques-uns. L'approche de RC revendiquée est ainsi appelée à varier en fonction des pratiques spécifiques des CC. **Plusieurs exemples de projets de RC sont inclus dans les études de cas présentées à la Section 3 de la trousse.**

CONTEXTE INTERNATIONAL ET ENJEUX

L'émergence de démarches mariant recherche et composante créative — certains courants adopteront également les vocables *arts* et *sciences*, ou encore *théorie* et *pratique* — ne se limite pas au Canada, alors qu'un phénomène similaire est également en cours dans plusieurs pays. Selon les endroits et les courants théoriques et créatifs, il est alors question d'*artistic research*, *practice-based research*, *practice-led research*, *practice-as-research*, *studio-based research*, *performative research*, *performance as research*, etc. Chacune de ces visions propose des nuances, parfois subtiles, notamment quant à l'articulation entre la théorie et la pratique créative ou artistique (14).

Dans la littérature, on expose les enjeux épistémologiques et ontologiques reliés à ces nouvelles formes de production de connaissances, au type de connaissances produites, à leur localisation (dans l'artefact, le spectacle, la composante textuelle, etc.), à leur mode de dissémination (dans la sphère de l'art, du spectacle, des colloques et publications dites « savantes », etc.), à la forme d'écriture utilisée (argumentative inspirée du modèle hypothético-déductif, issue du récit, évocative, sensible, poétique, etc.), aux aspects méthodologiques (empruntés aux sciences humaines et sociales, à la pratique artistique ou encore propres à la RC) et finalement à la détermination de leur valeur autant pour le financement que la diplomation (14).

Plusieurs de ces thématiques seront abordées plus en détail au Point 2 du guide, puisqu'elles rejoignent les considérations de la CRR.

EXEMPLE DE PROJET EN RC

*Interroger les dynamiques
psychologiques et sociales à travers
la création d'une installation d'art
public interactive.*

*L'affiche
présentant les résultats
de notre revue de littérature sur les
enjeux de CRR en RC a remporté le
prix « groundbreaking contribution »
dans le cadre de la 5e Conférence
mondiale sur l'intégrité dans la
recherche (WCRI) (15).*

Au Québec et au Canada, plusieurs déclinaisons des pratiques mentionnées ci-haut sont fréquemment regroupées sous le vocable « recherche-création » (*research-creation*, en anglais) par les auteur(e)s, sans nécessairement en distinguer les spécificités. L'utilisation de ce terme, ainsi que du statut connexe de « chercheur(e)-créateur(trice) » (parfois *researcher-creator* ou *artistic researcher*, en anglais), est également propre au Canada, bien que ces vocables soient parfois empruntés ailleurs. Malgré l'émergence relativement récente de la RC, et le chemin qui reste à parcourir afin de l'intégrer pleinement dans les universités, le Canada est à l'avant-plan, sur la scène internationale, en ce qui concerne la formation, le financement et l'encadrement institutionnel de la RC, notamment du point de vue de la CRR et de l'éthique. Ceci dit, les publications axées sur la RC sont, somme toute, peu nombreuses. En plus de l'affiche sur la revue de littérature en CRRC réalisée par notre équipe (15), **d'autres références sur la RC et la CRRC sont proposées au Point 3 du guide.**

2. SYNTHÈSE DES ENJEUX DE CRRC

2.1 CRRC – LES DÉFIS DE LA RENCONTRE ENTRE CRR ET RC

EN QUELQUES MOTS...

La communauté de RC se questionne sur la possibilité d'appliquer les principes de CRR aux pratiques créatives sans risquer de les compromettre ou de limiter l'expression artistique. Inversement, la communauté de CRR souhaite prendre en compte les spécificités de la RC, mais, dans la plupart des cas, ses outils ne sont pas encore adaptés à la réalité de cette pratique. Le dialogue naissant entre CRR et RC gagnerait ainsi à clarifier ce qui est entendu par « recherche » et « responsabilité » dans les deux domaines, afin de faire place à des conceptions plus ouvertes et nuancées. Il importe donc d'amorcer une réflexion de CRR spécifique au contexte de la RC, que nous avons choisi d'appeler « conduite responsable en recherche-crédation » (CRRC).

OUTILS DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION LIMITÉS POUR LES RESPONSABLES DE CRR

Comme présenté au *Point 1.1*, la plupart des politiques institutionnelles de CRR ont été pensées et développées dans un contexte de recherche pour lequel les manquements potentiels (ex. : ceux concernant le plagiat ou l'autorat) sont relativement bien définis. Cependant, l'éclatement des pratiques de recherche vient ébranler certains des éléments qui y sont détaillés. Par exemple, dans le cas de la RC, qu'est-ce qui constitue, ou non, du plagiat par opposition à la revendication d'une esthétique créative particulière ? Comment reconnaître convenablement la participation des collaborateur(trice)s à la RC dans le cas d'un projet de co-création ? Etc.

Qui plus est, l'intégration quasi inexistante de la RC dans ces politiques limite la capacité des responsables de CRR à prendre en compte ses spécificités, que ce soit au niveau de la prévention ou de l'investigation d'allégations de manquements. **Le survol des politiques de CRR réalisé par notre équipe relativement à leur intégration de la RC est présenté à la Section 4 de la trousse.**

SPÉCIFICITÉ DES ENJEUX DE CRR EN RC

La revue de littérature menée en début de projet a permis de mettre en évidence que les CC font face à des enjeux de CRR différents des autres chercheur(e)s, d'une part parce que les enjeux traditionnels prennent une tournure spécifique en RC, et d'autre part parce que de nouveaux enjeux émergent, notamment en relation avec la nature des projets de RC ou avec la posture des CC. Ainsi, parmi les 181 articles ayant fait l'objet d'une analyse préliminaire, les enjeux les plus abordés étaient ceux relatifs à la nature de la RC (36 % des extraits codés), la posture des CC (22 %), ainsi que les défis liés à la formation en RC (16 %). Les thématiques de CRR telles que le transfert des connaissances (12 %), le financement des projets de RC (12 %) et les conflits pouvant émerger à travers la pratique de la RC (2 %) étaient abordées dans une proportion moins importante des extraits codés (16). **Ces thématiques seront abordées plus en détail aux Points subséquents du guide. Un survol des objectifs, des sources de données et de la méthodologie du projet est par ailleurs présenté à la Section 4 de la trousse.**

L'un des constats issus de la revue de littérature est que les mots-clés de la CRR sont peu utilisés par la communauté de RC, même lorsqu'il est question d'enjeux communs. Une barrière de langage similaire a d'ailleurs été observée lors du groupe de discussion et de l'atelier de réflexion. Cet écart renforcerait l'idée selon laquelle la CRR est déconnectée de la réalité de la RC, et inversement. Ces résultats préliminaires soulignent, une fois de plus, la nécessité de développer des outils de CRRC accessibles à tous et d'accroître les efforts pour faciliter le dialogue entre ces deux domaines.

MÉFIANCE PARTAGÉE ENTRE CRR ET RC

À travers ce projet de recherche, nous avons été amené(e)s à entendre les perceptions des communautés de CRR et de RC l'une par rapport à l'autre dans plusieurs contextes. De façon générale, les considérations relatives à l'intégrité tendent à être rapidement écartées au profit de celles sur l'éthique de la recherche, souvent jugées plus problématiques par les CC, notamment en raison d'expériences passées difficiles avec des comités d'éthique de la recherche (CÉR). Une importante confusion subsiste par ailleurs quant à l'articulation de ces deux branches — intégrité et éthique de la recherche — au sein de la CRR, entravant du même coup les échanges.

Ainsi, lorsqu'interrogée en personne, la communauté de RC reste plutôt méfiante vis-à-vis de la CRR — et plus spécifiquement de l'éthique de la recherche —, s'attardant à défendre la particularité de la démarche et de la composante créative au sein de la RC. De façon générale, l'arrimage complexe entre les considérations éthiques, esthétiques et juridiques (ex.: droit à l'image) de la recherche est souligné. Faute d'un accompagnement suffisant, plusieurs craignent par ailleurs que la lourdeur de certaines politiques ou que les dérives bureaucratiques fassent dévier les projets de création.

Plusieurs questions ont fusé à la suite des discussions portant sur l'articulation entre la CRR et la RC : ces deux sphères seraient-elles irréconciliables ? Le cas échéant, la RC devrait-elle être soustraite des attentes actuelles en matière d'éthique de la recherche ? La CRR en RC devrait-elle être différenciée afin de prendre en compte des conceptions de l'intégrité et de l'éthique propres à chaque pratique créative ? Cette troisième option semble être privilégiée, alors que plusieurs responsables de la CRR ont dit être à la recherche d'une « voie de passage entre ces deux univers qui permettrait aux CC de se reconnaître au sein de la CRR ». Cette transition s'effectuerait notamment par l'éloignement d'une vision rigide et punitive de la CRR au profit d'une approche plus positive, basée sur l'explicitation des enjeux propres à chaque pratique de RC (notamment par les CC), l'accompagnement, la formation et la création d'outils adaptés. Plusieurs responsables de la CRR admettent par ailleurs que leur compréhension de la RC — ou encore celle de leur institution d'attache — est parfois insuffisante pour offrir le soutien adéquat. **Des données issues du sondage international sur la CRRC — notamment concernant les perceptions réciproques de ces deux communautés — sont présentées dans la Section 4 de la trousse.**

UNE CONDUITE EN RECHERCHE « RESPONSABLE », MAIS ENVERS QUI ?

La notion de « responsabilité » a également été remise en question à plusieurs reprises dans le cadre de ces échanges. Ainsi, envers qui ou quoi les CC sont-ils (elles) responsables ? Du point de vue de la CRR, cette responsabilité serait multiple, c'est-à-dire : personnelle par rapport au (à la) chercheur(e) même, individuelle en relation avec les participant(e)s de la recherche, mais également civique et sociale une fois considérés les impacts potentiels de la recherche et de la création. Des CC avancent que la responsabilité en RC pourrait également se situer au niveau de l'oeuvre et de sa réalisation, ce qui ajouterait une forme de responsabilité envers l'intégrité du processus de recherche-crédation. **Cette thématique sera abordée plus en détail aux Points subséquents du guide.**

« Quelle place reste-t-il pour l'art provocateur, hors-norme ou même punk à l'université ? »

– Chercheure-créatrice

« La RC nécessite une vision éthique et ne peut, en ce sens, être exonérée de normes éthiques. Il faut trouver un terrain d'entente. »

– Responsable de la CRR

PISTES VERS UNE CRRC...

AIDE-MÉMOIRE POUR UNE CRRC

FAMILIARITÉ AVEC LA CRR

> **Suis-je familier(ère) avec les concepts et termes propres à la CRR, incluant l'intégrité et l'éthique de la recherche?** Ai-je pris connaissance des normes et des politiques rattachées à mon institution ou aux organismes finançant mon projet?

La CRR, telle qu'elle est entendue dans cette trousse, englobe à la fois les notions d'intégrité en recherche et d'éthique de la recherche. Elle désigne de façon générale le comportement attendu par les chercheur(e)s et les autres acteur(trice)s de la recherche dans la poursuite de leurs activités. La CRR aborde notamment les « pratiques exemplaires » de collaboration, d'autorat, d'utilisation des données, de publication, de diffusion et d'évaluation de la recherche, ainsi que l'utilisation responsable du financement reçu, le respect des politiques en vigueur et la gestion des conflits d'intérêts et d'engagements.

Parmi les « manquements » à la CRR, on retrouve conséquemment : la fabrication ou la falsification de données, le plagiat, la destruction des dossiers de recherche, la republication, la fausse paternité, la mention inadéquate, la mauvaise gestion des conflits d'intérêts, la fausse déclaration dans une demande de subvention, la mauvaise gestion des fonds, ou encore la violation des politiques, lois ou règlements encadrant la recherche.

Ces dimensions de la recherche sont notamment encadrées par des politiques de CRR provinciales (ex. : FRQ), fédérales (ex. : SCRR), internationales et institutionnelles. Plusieurs établissements ont également un(e) responsable de la CRR désigné(e).

> La CRR s'appuie notamment sur la notion de « responsabilité ». **Quelle est ma vision des responsabilités personnelle, par rapport à autrui, civique, sociale ou créative relativement à ma pratique de RC?** Comment ces différents niveaux de responsabilité s'articulent-ils dans ce projet spécifique?

RECOMMANDATIONS INSTITUTIONNELLES

DIALOGUE ENTRE CRR ET RC

> Promouvoir un plus grand nombre d'occasions d'échange entre les communautés de CRR et de RC afin de renforcer la compréhension mutuelle.

CONSOLIDATION DE LA CRRC

> Favoriser les échanges et les réflexions abordant conjointement l'intégrité et l'éthique de la recherche au sein de la CRR, plutôt que séparément.

> Former et outiller les responsables de la CRR et des CÉR relativement à la RC et à ses enjeux spécifiques, en collaboration avec les CC.

> Miser davantage sur l'accompagnement des CC dans la prise en compte des politiques de CRR, notamment à travers une approche plus positive, et centrée sur le dialogue, la collaboration et l'explicitation des enjeux propres à chaque pratique et projet de RC. Cela suppose par ailleurs que davantage de ressources soient consacrées à cet accompagnement.

ADAPTATION DES POLITIQUES ET ACCESSIBILITÉ

> Renforcer la prise en compte des pratiques créatives dans les politiques de CRR et préciser les spécificités de la RC dans ce contexte, lorsque pertinent.

> Inclure systématiquement des CC ou des spécialistes de la RC sur les comités d'évaluation lorsque les allégations de manquements impliquent des pratiques de RC.

> Lorsque ce n'est pas le cas, rendre les politiques de CRR plus facilement accessibles sur les sites web des institutions et des universités, et développer des outils de formation sur la CRR et la CRRC destinés aux chercheur(e)s et étudiant(e)s.

2.2 LES ENJEUX SPÉCIFIQUES À LA RC

DÉFINITION, POSTURE ET QUALITÉ

EN QUELQUES MOTS...

Ce point porte sur les défis, propres au contexte de la RC, venant façonner la perception des enjeux de CRR. Il sera question des divergences entourant la définition et la qualité de la RC, ainsi que des enjeux de posture auxquels font face les CC dans leurs pratiques respectives. Les points subséquents expliciteront comment ces particularités affectent l'ensemble des enjeux de CRR et deviennent, ainsi, des éléments incontournables à prendre en compte pour faciliter le dialogue entre CRR et RC.

DÉFINITION

Contexte

Même si les définitions de la RC proposées en contexte canadien sont généralement bien reçues par les répondant(e)s au sondage international provenant de 59 pays (voir la *Section 4* et le *Point 1.2*), une absence de consensus général subsiste autour de la définition de la RC lorsqu'elle est confrontée à des pratiques concrètes. En effet, la conception de la RC serait notamment appelée à varier, d'un contexte, d'une pratique spécifique et d'un(e)

CC à un autre, ce qui vient teinter les modalités souhaitées d'intégration de la « création » à l'université et, subséquemment, influencer la perception de la CRR et de son application.

*«La définition de la RC
répond à une polysémie, elle
n'a pas de typologie fixe.»*

– Chercheur-créateur

Une polysémie suscitant la divergence

Selon les propos recueillis dans le cadre de ce projet, il ne faut pas tenter de (sur)définir la RC puisque celle-ci se veut plurielle et dynamique. Cette dernière serait en effet appelée à varier dans le temps, mais également selon la pratique ou l'ensemble de pratiques spécifiques auxquelles le (la) CC ou son projet se rattachent, l'approche créative, méthodologique et épistémologique adoptée venant teinter ce qui est attendu de cette démarche. Ces nuances sont plus facilement visibles en anglais, alors qu'une pluralité de termes est utilisée pour décrire les modalités d'articulation possibles entre recherche et création (voir le *Point 1.2*). Des débats subsistent également quant à ce qui constitue, ou pas, une démarche de RC en regard d'approches de recherche et de création apparentées. Vu sa nature polysémique, la définition de la RC poserait ainsi des problèmes de compréhension et ferait, par le fait même, l'objet de réappropriations selon divers contextes, notamment lors du processus d'évaluation par les pairs. Deux tendances s'opposeraient ici, soit la surdétermination et la propension à ne rien définir.

Tensions entre CRR et RC

Le fait qu'il n'y a pas de consensus relatif à la définition de la RC est l'un des déterminants de plusieurs problèmes de CRRC. Les multiples visions de la RC influencent en effet le type d'arrimage qui est attendu entre recherche et création dans un contexte académique. Cette difficulté à arrimer recherche et création se reflète par ailleurs dans les résultats du sondage international (voir la *Section 4*). Par exemple, certain(e)s défendent le point de vue selon lequel l'oeuvre parle d'elle-même (elle est la recherche), tandis que d'autres considèrent qu'elle doit être accompagnée d'une exégèse comme lieu de production de la connaissance académique. Ceci influence notamment les débats sur ce qui doit être financé ou non, sur qui devrait évaluer ces projets et selon quels critères, et finalement sur ce qui devrait être mis de l'avant dans d'éventuelles formations en RC. Les enjeux d'intégrité et d'éthique de la recherche sont également différenciés en fonction de la variété des pratiques de RC. On retrouvera par exemple davantage d'enjeux reliés à l'éthique de la manipulation du vivant en bioart, ou encore à l'autorité dans les pratiques collaboratives comme la co-création.

Synthèse

Au-delà d'une définition unique, il existerait ainsi plusieurs déclinaisons de la RC, notamment en fonction des pratiques spécifiques adoptées par les CC. Prendre en compte cette diversité permettrait de faciliter l'arrimage entre la RC et la CRR à travers des cas de figure plus nuancés. Pour y parvenir, les deux communautés doivent d'abord partager une vision de la RC comme étant plurielle et évolutive, puis amorcer un dialogue de CRRC spécifique à chaque projet. Plusieurs pistes sont lancées en ce sens. Certain(e)s CC proposent par exemple de délaissier une conception figée de la RC afin de lui substituer une définition par critères, lesquels seraient établis par la communauté. D'autres suggèrent plutôt d'adopter une vision exhaustive de la RC basée sur les pratiques spécifiques des CC, plutôt

qu'une définition unique. Ces CC précisent que ces démarches devraient néanmoins incorporer certaines limites afin de cerner ce qui appartient, ou pas, au territoire d'action de la RC. La création d'une banque web répertoriant une variété de projets de RC — incluant les approches, méthodologies, modes de production, etc., mobilisés par chacun(e) — a également été mise de l'avant. Faute de moyens afin de mettre en place ces outils à court terme, une approche « communautaire et dialogique » devrait être renforcée. En somme, ce sont les projets et pratiques spécifiques qui devraient participer à délimiter la RC et, par conséquent, orienter une réflexion sur la CRR plutôt que l'inverse.

Il importe par ailleurs de préciser que ce projet de recherche ne visait pas à définir la RC — ce qui serait un chantier colossal en soi —, mais bien à cerner ses enjeux spécifiques en matière de CRR. Il était, par le fait même, hors de notre portée à court terme d'entreprendre une réflexion approfondie visant à situer les diverses pratiques de RC les unes par rapport aux autres, ou encore relativement à la CRR. **Des ressources externes permettant de poursuivre cette réflexion sont néanmoins proposées au Point 3 du guide.**

« Ce ne sont pas uniquement les institutions qui déterminent les contours de la RC, mais aussi les chercheurs qui se réapproprient les définitions lors des processus d'évaluation. »

– Chercheuse-créatrice

« Pour mieux comprendre la RC, il est essentiel de documenter ce qui se fait, comment ça se fait, par qui et avec quels enjeux spécifiques. »

– Chercheur-créateur

POSTURE

Contexte

Le fait, pour les chercheur(e)s-créateur(trice)s (CC), d'être considéré(e)s à la fois comme des chercheur(e)s et des créateur(trice)s amène une exigence de double expertise qui peut s'avérer conflictuelle. En plus de complexifier l'intégration des CC au sein du monde académique, cette tension peut également affecter la façon avec laquelle ils (elles) perçoivent les enjeux de CRR et répondent aux politiques institutionnelles.

Double (voire triple) posture du (de la) CC

Une double expertise combinant création et recherche serait commune chez les CC, voire attendue et valorisée, notamment dans le cadre des programmes de financement. Cela requiert une double formation, en plus de multiplier les attentes en termes d'excellence académique et artistique ou créative. Il peut également en résulter un conflit réel ou apparent entre recherche et création, à savoir des moments où l'activité créative semble s'opposer à la production de connaissances académiques, ou vice versa. Comme l'illustrent les adages fréquemment entendus dans le milieu — « les bons chercheurs font de mauvais artistes », ou encore « seuls les artistes ratés ont besoin d'un Ph. D. » —, la recherche est perçue par certain(e)s comme diminuant la production et la reconnaissance artistiques.

Qui plus est, il coexiste plusieurs conceptions des figures du (de la) « créateur(trice) », de l'« artiste » et du (de la) « chercheur(e) », ainsi que plusieurs conceptions de l'articulation entre ces postures. Cela amène certaines personnes à remettre en cause l'appellation de CC. Ce terme sera néanmoins utilisé à travers ce guide afin d'en faciliter la lecture. D'autres proposent également de prendre en compte une troisième posture, soit celle de professeur(e), au sein de cet assemblage (ex. : dans le cas de l'« A/r/tography »). Aux dires des contributeur(trice)s au projet, cette multiplication des postures peut créer certaines malaises personnels et éthiques, parfois même de la confusion, face à des obligations et des attentes conflictuelles ou incompatibles. Ces statuts peuvent également être difficiles à concilier d'un point de vue identitaire et social.

Influence des pratiques spécifiques

Un deuxième niveau de considérations et d'enjeux relatifs à la posture semble alimenté par les spécificités propres à chaque pratique de RC. Ce raffinement fait ainsi place aux intentions de chaque CC en cohérence avec sa démarche spécifique, et influence du même coup sa perception des enjeux de CRR. Par exemple, les projets créatifs collaboratifs suscitent davantage de questionnements quant à l'implication émotive et à la vulnérabilité des participant(e)s, aux enjeux de pouvoir et à la position du (de la) CC. Les démarches de RC mobilisant des partenaires provenant de milieux différents provoquent parfois

« Je ne suis pas à l'aise avec l'appellation “chercheur-créateur”. Pourquoi serais-je plus chercheure qu'artiste ? »

– Chercheure-créatrice

«Devons-nous tenter d'amener tous les artistes oeuvrant dans les universités au niveau de chercheurs ou plutôt accepter que les deux cultures coexistent?»

– Chercheur-créateur

l'affrontement de cultures disciplinaires divergentes, tandis que ceux axés sur l'innovation doivent, dans certains cas, composer avec la pression marchande. La démarche de RC serait par ailleurs susceptible d'être incarnée par un individu — le (la) CC — ou encore au sein d'un projet collectif.

Tensions entre CRR et RC

Ainsi, la conciliation entre les postures de chercheur(e) et de créateur(trice) demeure difficile au sein de l'académie, notamment à cause de la frontière floue et souvent difficilement évaluable entre la recherche et la création. Faute de parvenir à réconcilier ces postures, deux cultures de pratiques et de valorisation seraient, selon certains, amenées à coexister — et ce parfois difficilement — entre les murs de l'université. Ainsi, la pertinence et le « coût » de cette double expertise sont parfois remis en cause par les personnes se désignant comme CC, ou encore par les artistes ayant été amené(e)s à intégrer les rangs de l'université — notamment suite à la fusion avec les Écoles des beaux-arts (voir le *Point 1.2*) — sans nécessairement souhaiter se consacrer à la recherche. Dans certains cas, un rejet des activités de recherche au profit de la pratique artistique peut également se manifester par une plus grande réticence envers l'application des politiques institutionnelles. Les enjeux de posture sont également déterminants dans la prévalence des conflits d'intérêts et d'engagements. **Cet aspect sera abordé plus en détail au Point 2.3 du guide.**

Synthèse

En somme, la double posture des CC est à la fois induite par les attentes associées à la RC et teintée par leurs parcours, pratiques et intentions créatives spécifiques. Cette diversité de postures influence également la perception des enjeux de CRR. Par exemple, la création collaborative peut susciter davantage de questionnements au niveau de l'autorat, tandis que celle axée sur l'innovation technologique est plus susceptible de générer des conflits d'intérêts, si la recherche est sujette à la pression commerciale venant de partenaires financiers. Une meilleure reconnaissance institutionnelle des multiples niveaux d'attente envers les CC, le développement d'une posture réflexive « responsable » des CC sur leur propre démarche de RC et le développement d'une culture collaborative prenant en compte les visions, les intérêts et le rôle de chacun des partenaires peuvent atténuer en partie ces enjeux.

QUALITÉ

Contexte

La « qualité » de ce qui est recherché à travers le processus de RC semble à son tour influencée par les spécificités des pratiques, approches et postures adoptées par les CC.

Pourquoi créer?

Certain(e)s participant(e)s au projet ont adopté une posture d'artiste et ont décrit l'art comme étant « une façon de faire entrer un problème dans le monde en repoussant ses limites », plutôt que de se placer en marge de celui-ci. Ainsi, dans cette perspective, une importante part de la création impliquerait potentiellement de ne pas se conformer — par exemple en cherchant à repousser les balises académiques, ou encore à innover, notamment en développant de nouveaux discours, matériaux et techniques.

Selon la posture adoptée, une démarche de RC peut ainsi viser la contestation, mais également l'action sociale, la collaboration ou encore, dans certains cas, la commercialisation. Ces démarches cherchent parfois à renforcer leur visibilité pour créer une onde de choc, ou inversement l'invisibilité afin de se fondre dans leur environnement. Certaines pratiques se matérialisent sous forme d'artefact, tandis que d'autres sont davantage axées sur le processus créatif ou des actes performatifs. À travers ces quelques exemples, nous sommes à même de constater que les démarches de création peuvent poursuivre plusieurs visées, parfois diamétralement opposées, lesquelles sont déclinées selon des pratiques de RC spécifiques. Conséquemment, l'arrimage de ces pratiques créatives à la « recherche » peut également s'exercer de multiples façons.

Tensions entre CRR et RC

Plusieurs tensions entre CRR et RC sont susceptibles de se manifester du point de vue de la qualité, notamment entre la visée normative ou de conformité des politiques institutionnelles et les différentes visées poursuivies par les CC (transformation, contestation, collaboration, etc.). Le caractère fixe de l'encadrement et de l'évaluation de la RC provoquerait également des tensions avec la dimension processuelle, imprévisible ou sensible de la création. Les axes de recherche et de financement tendraient également à contraindre la nature multifacette de plusieurs projets créatifs. Finalement, plusieurs enjeux peuvent surgir du point de vue de la collaboration, étant donné les difficultés potentielles à concilier des perspectives disciplinaires différentes au sein d'un projet de RC commun.

Synthèse

Afin de refléter cette diversité de pratiques, de postures et d'intentions, les différentes visées poursuivies par la RC et les CC devraient notamment être prises en compte au moment de l'évaluation de leurs projets et, le cas échéant, des problèmes de CRRC rencontrés.

EN GUISE DE SYNTHÈSE...

En résumé, les tentatives de définition de la RC devraient, selon la communauté de RC, faire place à des approches plus globales et axées sur des pratiques spécifiques. Cela faciliterait une réflexion de CRRC contextuelle et découlant de ces pratiques, plutôt que l'inverse. Les enjeux de posture se manifestent, quant à eux, principalement à deux niveaux, soit dans l'articulation entre les activités reliées à la recherche et à la création au sein du rôle des CC, et en fonction des pratiques de RC spécifiques poursuivies. La posture adoptée par les CC influence à son tour la qualité, c'est-à-dire ce qui est recherché à travers la RC.

Les enjeux de définition, de posture et de qualité alimentent conséquemment plusieurs enjeux de CRR en plus de leur donner une teinte spécifique à la RC. Ainsi, la double posture des CC — certains diront triple, avec le rôle de professeur(e) — est susceptible de générer des conflits d'intérêts et d'engagements face au manque de clarté ou à la multiplication des attentes à leur égard. Les difficultés à concilier ces multiples expertises se répercutent également sur les attentes de formation. La combinaison d'activités de recherche et de création au sein de la RC remet par ailleurs en question les modalités de diffusion et d'évaluation de ces projets, tandis que leur nature hétérogène multiplie les collaborations et sources de financement nécessaires à leur réalisation, amenant par le fait même des enjeux d'autorat en plus d'autres conflits potentiels. **Ces thématiques seront abordées plus en détail aux *Points subséquents* du guide.**

*«L'art
permet de faire
entrer un problème dans le
monde en repoussant ses limites.
Il vise la transformation.»*

– Chercheure-créatrice

PISTES VERS UNE CRRC...

AIDE-MÉMOIRE POUR UNE CRRC

IDENTIFIER LES ENJEUX DE CRRC

Puisqu'ils sont notamment influencés par la spécificité des diverses pratiques de RC et la posture du (de la) CC, les enjeux de CRR peuvent être plus facilement identifiés lorsqu'ils sont envisagés à partir d'un contexte ou d'un projet spécifique.

- › **Quels sont les enjeux, notamment de CRR, propres à ma pratique de RC ou à ce projet spécifique ?** Suis-je en mesure de les identifier ? De les rattacher à une posture créative ou éthique particulière ? Et, lorsque nécessaire, de prévenir ou de gérer ces enjeux ?
- › **Serais-je en mesure de communiquer cette réflexion et cette posture, par exemple à un(e) responsable de la CRR ?**

UN REGARD RÉFLEXIF SUR LES PRATIQUES

Qu'il soit posé de façon individuelle ou encore collective, l'exercice d'un regard réflexif continu sur la démarche de RC est nécessaire afin de mieux identifier les responsabilités des divers acteur(trice)s et de prévenir les manquements potentiels en CRR.

UNE CULTURE COLLABORATIVE

La promotion d'une culture collaborative prenant en compte les visions et intérêts de chacun des partenaires d'un projet — ainsi que leur évolution — peut en partie prévenir et résoudre certains enjeux de CRR.

FACILITER UN DIALOGUE AUTOUR DES ENJEUX DE CRRC

Face à la diversité des approches de RC, plusieurs intervenant(e)s de la communauté de CRR ont manifesté leur intérêt à être accompagné(e)s vers une meilleure compréhension de la RC. Dans le cadre de mes interactions avec eux, il peut ainsi être bénéfique de :

- › situer ma pratique et ses spécificités par rapport au champ plus général de la RC, ou aux courants créatifs ou théoriques mobilisés ;
- › préciser les visées et résultats attendus de mon projet de RC, ainsi que certains éléments à prendre en compte lors de son évaluation ;
- › souligner les enjeux de CRR rencontrés, ainsi que leurs spécificités dans le contexte de RC donné.

RECOMMANDATIONS INSTITUTIONNELLES

COMPRÉHENSION DE LA RC

- > Privilégier une vision plurielle, évolutive et globale de la RC axée sur des pratiques, projets et contextes spécifiques, plutôt qu'une approche définitoire généralisante.
- > Mettre en place des moyens de documenter les projets de RC afin d'accroître la compréhension de cet ensemble de pratiques.
- > Mieux définir l'articulation des diverses approches de la RC entre elles, ainsi que les déclinaisons qui sont susceptibles de ne pas appartenir à celle-ci.

RÉFLEXION SUR LA CRR

- > Penser la CRR à partir des pratiques spécifiques de RC afin de concevoir le dialogue entre la CRR et la RC comme étant spécifique à chaque projet et prenant en compte ses particularités et ses enjeux.
- > Mettre en lumière la relation entre les diverses pratiques de RC et les enjeux de CRR qui y sont davantage associés.

ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE DE LA RC

- > Accroître la reconnaissance et la valorisation des multiples statuts et postures des CC (ex. : artiste, chercheur(e), professeur(e)).
- > Favoriser une ouverture aux différentes formes de diffusion et de valorisation de la RC et prendre en compte les visées spécifiques des projets de RC au moment de leur évaluation (ex. : en accordant plus d'importance à la dimension qualitative).

2.3 LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET D'ENGAGEMENTS EN RC

EN QUELQUES MOTS...

Les conflits d'intérêts (CI) et les conflits d'engagements (CE) sont à la fois le symptôme d'enjeux généraux relatifs à la RC, tels que le manque de consensus autour de sa définition ou les postures multiples des CC, et un facteur de risque potentiel pouvant mener à d'autres manquements à la CRR (ex.: la fausse déclaration ou la mauvaise gestion des fonds). **Les spécificités de la RC sont notamment abordées au Point 2.2 du guide.**

DÉFINITION — CONFLIT D'INTÉRÊTS (CI)

L'individu ou l'établissement se trouve en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent lorsque ses intérêts entrent en conflit avec ses responsabilités et ses devoirs, et qu'il risque de voir réduite sa capacité de faire preuve d'objectivité ou d'impartialité dans la prise de décision, à tout le moins en apparence, ce qui peut soulever des questions quant à son intégrité. Les conflits d'intérêts peuvent, entre autres, être de nature financière, politique, idéologique ou professionnelle. (1) (Adaptation libre.)

DÉFINITION — CONFLIT D'ENGAGEMENTS (CE)

C'est un conflit d'obligations qui se produit notamment quand des activités extérieures entrent en conflit avec des activités professionnelles, par exemple quand un membre de l'administration consacre ses heures de travail à des activités personnelles ou qu'un chercheur utilise le matériel ou le personnel de l'Université pour ses projets privés. Dans le cadre de cette recherche, nous avons choisi d'aborder les CE même s'il ne s'agit pas d'une thématique classique de CRR, étant donné leur proximité avec les CI. (18) (Adaptation libre.)

Ceci étant dit, toute divergence d'intérêts n'est pas nécessairement un CI. En effet, il ne s'agit pas automatiquement de manquements, mais le plus souvent de situations pouvant être prévenues et gérées dans une approche collaborative entre les CC et leur institution. Il n'en demeure pas moins qu'une apparence de CI peut être aussi dommageable pour la réputation qu'un conflit avéré. Les conventions collectives propres à chaque université encadrent d'ailleurs les tâches attendues de la part de leur employé(e)s — incluant les CC — dans l'exercice de leurs fonctions.

CE QU'EN DIT LA POLITIQUE

Selon la Politique des FRQ, il est important d'éviter ou de savoir gérer les CI de nature personnelle ou institutionnelle de manière éthique. Dans ce contexte, il est recommandé que :

[...] toute situation inévitable de conflit d'intérêts réel ou apparent doit être reconnue, divulguée, examinée avec soin et gérée de manière à éviter toute perversion du processus de recherche. (1)

À l'inverse, la mauvaise gestion des CI est considérée comme un manquement, du point de vue des FRQ, lorsque les chercheur(e)s concerné(e)s ne sont plus en mesure de remplir leurs obligations de recherche financées. Les conflits d'engagements (CE) ne sont, à ce jour, pas pris en compte dans la Politique, mais ont tout de même été ciblés comme thématique de recherche par notre équipe.

MANQUEMENTS ASSOCIÉS

- » Mauvaise gestion des conflits d'intérêts
- » Mauvaise gestion des conflits d'engagements (ajout)

Ces manquements sont abordés dans les études de cas présentées à la Section 3 de la trousse.

PERCEPTION DES COMMUNAUTÉS

Les CI et les CE semblent peu discutés dans la littérature scientifique en ce qui a trait à la CRR en RC. En effet, ils représentent seulement 2 % des codes analysés dans le contexte de notre revue de littérature (15). Des divergences de vocabulaire entre la CRR et la RC, ainsi qu'une perception négative des CI et CE, pourraient notamment être en cause. La grande majorité des répondant(e)s à notre sondage international sur la CRRC estimait d'ailleurs ne pas avoir vécu de CI. Cependant, un pourcentage plus important de répondant(e)s (entre 29 et 52 % selon les profils) disaient en avoir été témoins au sein de leurs institutions. **Davantage de données issues du sondage international sont présentées dans la Section 4 de la trousse.**

*« Étant donné que
la création constitue une
partie importante de ma recherche
et de mon enseignement, cela ne devrait
pas être un conflit d'engagements, mais
c'est le cas. »*

– Chercheur-créateur

Dans le cas des CE, plusieurs CC ont exprimé avoir de la difficulté à concilier des activités, qui leur semblent normales dans le contexte de leur pratique créative, avec les attentes, parfois floues ou contradictoires, de leur institution, notamment en termes de reconnaissance et d'évaluation. **Cette thématique est abordée plus en détail dans la balado-discussion sur les CI et les CE en RC présentée à la Section 3 de la trousse.**

PRINCIPALES SOURCES DE CI DANS LE CONTEXTE DE LA RC

À travers nos recherches, nous avons identifié des CI d'ordre personnel, financier, professionnel, institutionnel et idéologique. Nous distinguons six facteurs particulièrement favorables à l'émergence des CI dans le contexte de la RC.

Les affiliations multiples

La première source de CI concerne la gestion des nombreuses affiliations des CC, que ce soit avec des collègues ou des étudiant(e)s à l'université, des producteur(trice)s ou collaborateur(trice)s artistiques, ou encore des partenaires commerciaux ou investisseurs. Ce facteur est, en ce sens, lié aux enjeux de posture évoqués précédemment, puisque les CC doivent satisfaire à la fois des exigences académiques et créatives, voire commerciales. Un CI pourrait, par exemple, se manifester si les demandes venant de producteurs privés orientent le projet de création dans une direction contraire aux visées de la recherche.

Le financement

Le financement n'est pas nécessairement une source de CI, mais peut néanmoins être un incitatif ou un marqueur d'une situation problématique. Ainsi, dans le contexte de la RC, les CC sont le plus souvent contraints — voire encouragé(e)s — à financer leurs projets à même plusieurs fonds de recherche (ex. : CRSH, FRQSC) et de création (ex. : CAC, CALQ, producteurs privés) lesquels ne visent pas les mêmes objectifs. On peut notamment observer un potentiel conflit institutionnel entre les mandats d'une diversité d'acteur(trice)s impliqués dans les mêmes projets, parfois avec des attentes divergentes envers les CC financé(e)s. Ceci appelle un besoin de transparence dans le cofinancement.

Dans un autre cas de figure, un(e) CC n'ayant pas obtenu de financement de création pour un projet de RC pourrait être appelé(e) à délaissier sa composante artistique au profit de la réflexion théorique financée, ou vice versa. Cela génère pour certain(e)s un déséquilibre entre les deux sphères pouvant limiter la reconnaissance et la valorisation de ces activités, en plus d'être une source de frustration.

La nature hybride de la pratique de RC

La troisième source potentielle de CI serait liée à la pratique de la RC et à sa nature hybride. Dans la revue de la littérature, plusieurs auteur(e)s soulignent notamment le difficile équilibre entre les impératifs créatifs de la RC (ex. : esthétiques, collaboratifs, techniques) et ceux de l'intégrité et de l'éthique de la recherche. Par exemple, doit-on privilégier une recherche « rigoureuse » au lieu d'une visée de séduction du public à travers la monstration des oeuvres? **Cette thématique sera abordée plus en détail au Point 2.6 du guide.**

Les approches collaboratives

La tension et les enjeux de pouvoir potentiels entre, d'une part, les participant(e)s aux projets de RC qui impliquent divers niveaux de collaboration et, d'autre part, les intérêts des CC et partenaires, sont également soulevés dans la littérature. Faute d'ententes de collaboration claires et explicites, des CI et des enjeux d'autorat connexes peuvent notamment survenir lorsque le travail de RC est aussi celui des participant(e)s.

La proximité des acteur(trice)s du milieu

La communauté active de RC étant relativement réduite, cela favorise les CI dans le cadre de collaborations impliquant par exemple des étudiant(e)s supervisé(e)s, des ami(e)s ou des conjoint(e)s.

Le type de pratique artistique

Les CI peuvent varier en fonction du type de pratique créative, chacune entraînant des liens spécifiques avec une gamme variée d'acteur(trice)s. Par exemple, dans le cas de la musique, il est essentiel pour nombre de CC de pouvoir se produire devant un public au cours de leurs projets de RC. Si des partenariats avec des producteurs privés peuvent être bénéfiques à la pratique, ces contrats sont néanmoins susceptibles d'amener leur lot de concessions. Certain(e)s auront par exemple l'impression de voir restreinte leur liberté créative, puisque les propositions soumises aux diffuseurs doivent être susceptibles de « vendre », et de remplir les salles de spectacles.

« J'ai parfois la désagréable impression d'être une mercenaire qui va là où l'argent est pour réaliser ses projets. Je privilégie mes engagements en conséquence. »

– Chercheure-créatrice

«La pratique artistique est-elle faite en relation avec les activités de recherche universitaires ou indépendamment? Il pourrait alors s'agir d'un double emploi.»

– Responsable de la CRR

ÉMERGENCE DES CE DANS LE CONTEXTE DE LA RC

Plusieurs des facteurs ci-haut sont également associés à l'émergence de CE. Ces conflits potentiels d'obligations sont par ailleurs renforcés par: (1) la double expertise — recherche et création — visée par la RC ; (2) la difficulté pour les CC de cumuler et d'équilibrer les rôles et responsabilités associées à ces multiples rôles ; (3) les paradoxes de la recherche collaborative lorsqu'elle est confrontée aux impératifs de production individuelle ; et finalement (4) la difficulté à arrimer le tout avec le temps nécessaire à l'enseignement et l'encadrement des étudiant(e)s. Malgré leur proximité avec les CI, rappelons une fois de plus que les CE ne sont pas une thématique classique de CRR. Un CE pourrait néanmoins être problématique s'il détourne le (la) CC des obligations liées à son rôle ou à son financement.

EN GUISE DE SYNTHÈSE...

Les CI et les CE demeurent relativement peu discutés en RC, mais plusieurs sources ont néanmoins été mises en évidence. Un élément central cerné par nos recherches, et pouvant expliquer l'émergence de ces deux types de conflits, concerne la nature hybride de la RC. Cette dernière se manifeste notamment dans l'articulation — menant dans certains cas à l'opposition — entre: la recherche et la création; l'intégrité et l'éthique de la recherche, et les impératifs rattachés à la création; une démarche individuelle et une démarche collaborative; les professeur(e)s et leurs étudiant(e)s, ou encore les artistes et les chercheur(e)s, dans leurs interactions; le financement en recherche et celui en création; ou encore les contraintes des fonds publics et celles des fonds privés. Chacun de ces mandats apporte son lot d'obligations, lesquelles peuvent potentiellement entrer en conflit.

AUTRES RESSOURCES

» Outil 4 — Balado-discussion:
Conflits d'intérêts et d'engagements en RC

La balado-discussion sur les CI et les CE en RC est présentée à la Section 3 de la trousse.

PISTES VERS UNE CRRC...

AIDE-MÉMOIRE POUR UNE CRRC

PRÉVENTION DES CI ET CE

Des intérêts divergents ne mènent pas nécessairement à un CI. L'important est de nommer les attentes de chacun(e) et de les gérer. Une apparence de CI peut cependant être aussi dommageable qu'un CI avéré. En ce sens, il est préférable de les éviter autant que possible en amont.

Afin de prévenir et d'identifier les CI et les CE, il est recommandé d'adopter une posture réflexive sur sa démarche de RC et de demander le regard d'une personne externe. Par exemple, les questions suivantes peuvent être pertinentes afin d'identifier des CE, dans le premier cas, et des CI dans le second :

- > **Comment se fait la conciliation entre mon mandat de professeur(e) et mes implications extérieures?** Ces activités entrent-elles en conflit avec mon occupation principale? Le cas échéant, quels ajustements puis-je apporter à cette situation?
- > Dans le cas d'un(e) professeur(e) collaborant avec des étudiant(e)s — **Est-ce que mon appréciation et mon encadrement de leur travail sont neutres par rapport à mes propres activités de création?** Ai-je un jugement biaisé relativement à la qualité et à l'originalité de leur travail en fonction du mien?

IDENTIFIER ET GÉRER LES CI

Les principales étapes d'analyse et de gestion des CI sont les suivantes :

1. **Identification des intérêts en conflit** — Quels sont les intérêts et les acteur(trice)s en jeu? Est-ce qu'il y a un conflit? De quelle nature et de quel ordre?
2. **Évaluation du niveau de risque** — Si un conflit potentiel est identifié, ce dernier est-il important? Est-il gérable?
3. **Mise en place d'un mode de gestion** — S'il est possible de le gérer, on met en place d'un mode de gestion adapté. Sinon, il est préférable de se sortir de la situation.

OUTILS DE GESTION

Les outils de gestion des CI et des CE peuvent inclure : des ententes de collaboration et des contrats, des déclarations d'intérêts, la déclaration des occupations et revenus à l'extérieur de l'université, etc. Les bureaux de recherche et de création, ou encore de valorisation, des universités peuvent assister les CC dans ces démarches.

MANQUEMENT POTENTIEL

Une mauvaise gestion avérée des CI est considérée comme un manquement à la CRR. Malgré leur proximité avec les CI, rappels néanmoins que les CE ne sont pas une thématique classique de CRR et ne constituent donc pas un manquement officiel. Un CE pourrait néanmoins être problématique s'il détourne le (la) CC des obligations liées à son rôle ou à son financement.

RECOMMANDATIONS

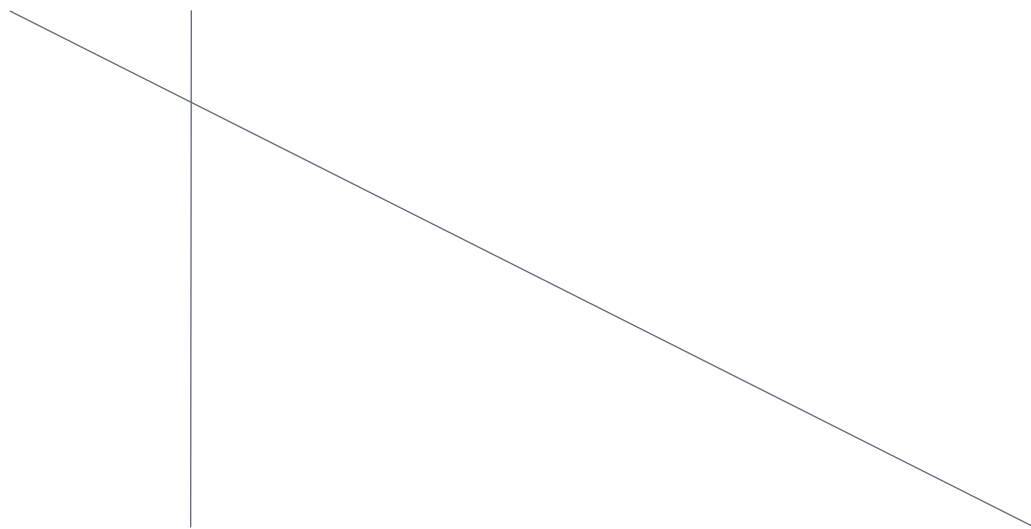
INSTITUTIONNELLES

PRÉVENTION ET FORMATION

- > Renforcer une perception et une culture plus positive autour des CI et des CE, afin de favoriser le dialogue autour de ces enjeux.
- > Renforcer l'idée selon laquelle la prévention et la gestion des CI et des CE est une responsabilité partagée par les chercheur(e)s et les institutions encadrant la recherche et la recherche-crédation, et offrir le soutien nécessaire pour les gérer au-delà des aspects bureaucratiques.
- > Développer davantage de formations à l'intention des chercheur(e)s sur les CI et les CE, notamment afin de faciliter leur prévention en amont, leur identification et leur gestion.

CLARIFICATION DES ATTENTES

- > Clarifier les attentes envers les CC, leurs rôles et leurs responsabilités, ainsi que les modalités de valorisation prévues pour leurs contributions et leurs activités de recherche et de création, et ce afin de diminuer l'émergence potentielle de CI et de CE.



2.4 LA DIFFUSION DE LA RC

EN QUELQUES MOTS...

La multiplicité des pratiques de RC sous-tend des formes de diffusion très variées (ex. : articles scientifiques, performances, créations musicales, visuelles et digitales, applications logicielles, lutherie), elles-mêmes constituées par des modes de production tout aussi diversifiés (ex. : travail individuel, collaboratif). Au regard de la CRR, cela peut soulever des tensions notamment vis-à-vis de l'autorat et de la gestion des données. Ces tensions deviennent apparentes particulièrement au moment de la diffusion de la RC, qui peut prendre des formes très différentes de celles normalement observées en recherche. Les manquements potentiels pouvant découler de la diffusion sont donc nombreux.

QU'ENTENDONS-NOUS PAR « DIFFUSION » ?

La « diffusion de la RC » désigne toutes les activités qui visent le transfert de connaissances ou la dissémination des « résultats » de la RC, peu importe leur forme (ex. : article scientifique, conférence, thèse création, artefact issu de la création, performance), leur objectif (ex. : rapporter des résultats, présenter une oeuvre, soulever un questionnement, susciter une expérience esthétique, proposer de nouveaux outils de création) et le public visé (ex. : la communauté de RC, celle d'un domaine scientifique ou créatif particulier, la population en général). Elle donne notamment lieu à des enjeux relatifs à l'attribution des statuts d'auteur(e)s — l'autorat — et à la gestion des données.

CE QU'EN DIT LA POLITIQUE

La Politique des FRQ définit la diffusion responsable des résultats, une « pratique exemplaire », de la manière suivante :

Diffuser les résultats de la recherche de manière responsable et en temps voulu — Les résultats doivent être publiés de manière transparente, juste et diligente. Les publications devraient comprendre une description claire des données et de la méthodologie, ainsi que des activités et des résultats de la recherche ; elles ne devraient pas être retardées indûment ou retenues intentionnellement. Ces exigences doivent être adaptées aux circonstances propres à chaque discipline. (1)

L'autorat et la gestion des données ne sont pas spécifiquement décrits comme des enjeux de diffusion responsable des résultats dans la Politique des FRQ. Cependant, des fautes survenues au moment de l'attribution des statuts d'auteur(e)s — en particulier dans le cas de projets collaboratifs — et dans la gestion des données sont susceptibles d'être mises au jour au moment de la diffusion. Ainsi, les manquements que sont le *plagiat*, la *republication* et la *fausse paternité*, qui impliquent tous un manque de transparence et de justice dans l'attribution des sta-

tuts d'auteur(e)s, nous semblent pouvoir être traités comme des manquements à la diffusion responsable des résultats. De même, la *fabrication* (c'est-à-dire l'invention), la *falsification* et la *destruction des données*, que nous avons choisi de désigner sous le vocable de « mauvaise gestion des données », contreviennent à leur diffusion transparente, juste, et donc responsable. Néanmoins, l'une des particularités de la RC par rapport à ces manquements potentiels consiste notamment à remettre en question ce qui est susceptible, ou non, de constituer des « données » de RC.

MANQUEMENTS ASSOCIÉS

- » Plagiat
- » Fausse paternité
- » Mention inadéquate
- » Republication
- » Fabrication (de données)
- » Falsification (de données)
- » Destruction (de données)

Ces manquements sont abordés dans les études de cas présentées à la Section 3 de la trousse.

PERCEPTION DES COMMUNAUTÉS

Autorat

Dans le cadre du sondage international effectué pour cette recherche, nous avons sondé les répondant(e)s afin de connaître leur perception de l'autorat dans le cadre de projets collaboratifs. Ainsi, la majorité des répondant(e)s étaient en faveur de reconnaître les artistes automatiquement comme coauteur(e)s des articles scientifiques lorsqu'ils (elles) ont participé à la recherche. Une majorité était aussi en faveur de la reconnaissance des chercheur(e)s comme coauteur(e)s ou cocréateur(trice)s des oeuvres qui découlent du travail collaboratif. Cependant, à l'inverse de la revue de littérature, la majorité des répondant(e)s du sondage ne croyait pas que les participant(e)s devraient être reconnus comme coauteur(e)s des articles scientifiques ou des oeuvres artistiques.

Plagiat

Dans le même sondage international, nous avons pu observer que la perception quant au plagiat varie selon la posture des CC. En effet, ceux (celles) s'identifiant plutôt comme « chercheur(e) » mentionnaient plus souvent en avoir été témoins, à l'inverse des CC s'identifiant plutôt comme « artiste ». Au Canada et au Québec, plus des deux tiers des répondant(e)s n'avaient jamais été témoins de plagiat, comparativement à 45 % des répondant(e)s internationaux.

Travail collaboratif

Le travail collaboratif peut complexifier l'autorat, puisque plusieurs personnes peuvent avoir été impliquées dans la création de contenu selon des apports et des niveaux d'engagement différents. Selon les résultats du sondage international, le travail collaboratif est relativement commun en RC, particulièrement pour les chercheur(e)s postdoctoraux(ales), les chercheur(e)s indépendant(e)s et les professeur(e)s, alors que 42 % disaient toujours travailler en équipe. La variété des collaborateur(trice)s des CC est par ailleurs impressionnante. Outre la collaboration avec d'autres CC, des artistes ou des chercheur(e)s, les répondant(e)s du sondage ont aussi mentionné coopérer avec des citoyen(ne)s, des ingénieur(e)s, des conservateurs(trices) d'art, des gestionnaires, des juristes, etc.

Formes de diffusion des résultats

Toujours selon le sondage international, les CC utilisent le plus souvent les articles scientifiques pour disséminer leurs résultats de RC, mais ils (elles) n'ont pas de difficulté à les diffuser sous d'autres formes (ex. : livres, thèses, expositions, conférences artistiques) qui dépendent du domaine dont ils (elles) sont issu(e)s (ex. : humanités, arts technologiques, littérature, communication, design).

Davantage de données issues du sondage international sont présentées dans la *Section 4* de la trousse.

LES PRINCIPALES CAUSES DE MANQUEMENT À LA DIFFUSION RESPONSABLE DES RÉSULTATS DE RC

Nous avons identifié trois sources de tensions principales entre la CRR et la RC relativement à la diffusion responsable des résultats dans le contexte de la RC, soit : 1) entre les formes de diffusion alternatives et la quête de l'objectivité ; 2) entre les diverses approches collaboratives de la RC et l'attribution du statut d'auteur(e) ; et 3) relativement à la remise en question de la définition du plagiat par certaines pratiques de RC.

Exigence d'objectivité

Une grande tension réside dans la quête d'« objectivité » prônée dans plusieurs champs d'études académiques, comme les sciences fondamentales et appliquées, ou encore certaines branches des sciences humaines et sociales, en périphérie desquelles peuvent exister des pratiques de RC. Dans la diffusion de résultats de RC, qui peuvent prendre diverses formes (ex. : artefact issu de la création, performance), cette exigence est notamment confrontée aux spécificités de la pratique créative ou du positionnement épistémologique revendiqués par le (la) CC, à ses intentions ou, encore, au désir de séduction de l'audience. Cette tension influence également ce qui est susceptible, ou non, d'être considéré comme étant des « données » de RC, leur nature (ex. textuelles, audiovisuelles, sensibles) ainsi que le traitement attendu de ces dernières.

Approches collaboratives

Les pratiques collaboratives en RC susciteraient certains casse-têtes dans l'attribution du statut d'auteur, et ce tant au niveau de la collaboration entre chercheur(e)s et artistes qu'entre professeur(e)s et étudiant(e)s, ou encore plus généralement dans le cadre de projets impliquant des participant(e)s humains. Ainsi, on se demande quelle forme devrait prendre la reconnaissance de l'apport d'un(e) artiste dans les articles scientifiques et, à l'inverse, des chercheur(e)s dans la création ; si les professeur(e)s devraient être reconnu(e)s comme coauteur(e)s des articles et des oeuvres de leurs étudiant(e)s aux cycles supérieurs dans le cadre de leurs activités de supervision ; et si les participant(e)s devraient aussi être considéré(e)s coauteur(e)s d'une oeuvre issue d'un projet collaboratif (voir le point *Perception des communautés* ci-dessus).

Par ailleurs, alors que certain(e)s créateurs(trices) ou artistes revendiquent en leur nom des oeuvres nécessitant le travail de nombreuses personnes, d'autres pratiques créatives collaboratives (ex. : co-création, création en collectif, interventions sous un pseudonyme ou anonymes) remettent en question la notion même d'auteur(e) et apparaissent, à première vue, incompatibles avec l'autorat tel que défini par la CRR. Bref, la complexité de l'attribution de l'autorat dans le cadre de projets collaboratifs de RC pourrait augmenter le risque que cette dernière soit mal exécutée, suscitant ainsi des divergences ou des manquements potentiels. Finalement, les modalités de partage des données peuvent également être influencées par l'approche collaborative adoptée (ex. : dans le cas de données appartenant à la communauté plutôt qu'au (à la) CC, ou à la nécessité ou pas de les rendre publiques).

Plagiat et pratiques spécifiques de RC

Certaines pratiques pouvant être intégrées à des projets de RC, telles que le remix, l'échantillonnage ou encore l'emprunt — lesquels sont valorisés en arts —, pourraient être assimilées à du plagiat au regard de la CRR si la démarche n'est pas clairement explicitée par le (la) CC. Cela favoriserait également, comme pour les pratiques collaboratives, des difficultés dans l'attribution de l'autorat.

EN GUISE DE SYNTHÈSE...

Les modes de diffusion scientifiques, artistiques ou créatifs sont généralement considérés comme complémentaires, puisque les publications de recherche apportent de la crédibilité aux projets et que la créativité des moyens permet de dépasser les limites des formes de diffusion traditionnelles. Toutefois, l'usage de modes de diffusion alternatifs provoque notamment une remise en question des attentes d'« objectivité » associées à plusieurs approches de la recherche et de la définition du plagiat. À cela s'ajoutent les enjeux d'autorat inhérents au travail collaboratif, assez communs en RC, et à des formes de collaboration spécifiques qui incitent à redéfinir la notion même d'auteur(e) (ex. : co-création, création en collectif). Cette réflexion est par ailleurs complexifiée par des remises en question sur ce qui est susceptible d'être considéré comme des « données » de RC.

« Les modes de diffusion permis par la RC permettent d'ouvrir les registres d'expression possibles, par exemple en allant au-delà des mots. »

– Chercheur-créateur

« Il semble y avoir une compréhension à deux niveaux du mot “plagiat” : une pour les chercheurs, où le plagiat est compris comme “prendre”, et une pour les artistes, où ça signifie “emprunter”. »

– Chercheuse-créatrice

AIDE-MÉMOIRE POUR UNE CRRC

AUTORAT

L'autorat concerne les modalités d'attribution du statut d'auteur(e) aux parties prenantes d'un projet de RC. Afin d'éviter les mésententes à ce sujet, il est suggéré — lorsque possible — d'aborder ces questions avec les collaborateur(trice)s en amont du projet, puis à travers un dialogue continu.

› **Est-ce que certaines idées ou concepts à la base de mon projet de RC ont été élaborés par d'autres personnes (ex. : des étudiant(e)s) ?** Si c'est le cas, ai-je discuté de l'autorat avec ces personnes ? Est-il possible de les reconnaître comme coauteur(e)s ? Quel est le seuil de contribution attendu pour être reconnu comme tel ? D'autres modes d'attribution de l'autorat sont-ils considérés (ex. : collectif de création, pseudonyme, anonymat) ?

› **Est-ce que des collaborateur(trice)s (ex. : étudiant(e)s, technicien(ne)s, artistes, professeur(e)s) ont contribué à l'une ou l'autre des étapes de mon projet ?** Comment devrais-je souligner leur contribution au projet ?

La reconnaissance pour la participation à un projet de RC peut prendre plusieurs formes, telles que des remerciements, une liste des collaborateur(trice)s, une redevance financière, etc.

› **Est-ce que toutes les personnes dont j'ai choisi d'associer le nom à mon projet ont contribué de manière conséquente à son élaboration ou à sa réalisation ?** Certaines personnes (ex. : en situation de pouvoir) ont-elles insisté ou exercé des pressions pour s'y retrouver, même si leur contribution ne me semble pas significative ? Est-ce que certains noms sont cités afin d'ajouter une forme de prestige ou de notoriété à celui-ci, sans que leur contribution soit significative ?

› **Les modalités de cette collaboration, ainsi que la reconnaissance attendue, sont-elles spécifiées par écrit en amont du projet (ex. dans le cas d'initiatives entre des professeur(e)s et des étudiant(e)s) ?**

DIFFUSION

› **Lors de la publication d'articles ou de la présentation publique (ex. : colloque, événement culturel, exposition, festival) d'un projet de RC en cours ou achevé, ai-je mentionné adéquatement mes coauteurs(e)s et collaborateur(trices) ?**

› **Ai-je mentionné la (les) source(s) du soutien financier qui m'a permis de mener ces activités ?** Cette omission constitue un manquement de mention inadéquate.

GESTION DES DONNÉES

› **Qu'est-ce que je considère comme étant mes « données » de RC ?**

› **Ai-je conservé des traces des idées et des créations que je souhaite développer, ou encore des diverses données et résultats de RC associés à mon projet (ex. : formulaires de consentement le cas échéant, documents textuels, visuels, sonores) ?** Le cas échéant, quel archivage sera fait de ces données ? Comment et pour quelle durée ?

En effet, il est souhaitable de conserver des traces (papier ou numérique) de toutes ces étapes, notamment afin de pouvoir soutenir plus facilement une conduite « exemplaire » de diffusion de la RC, ou encore prouver la paternité d'un projet en cas d'allégation de manquement.

> Bien qu'il s'agisse d'une bonne pratique plutôt que d'un manquement potentiel, **ai-je également pensé à documenter les composantes essentielles de ma création, quelle que soit sa forme (ex.: un devis technique permettant de faciliter sa reproduction ou son entreposage dans un musée)?**

MANQUEMENTS POTENTIELS

La fabrication, la falsification, la destruction des dossiers de recherche, le plagiat, la republication, la fausse paternité ou la mention inadéquate avérée sont considérés comme un manquement à la CRR.

RECOMMANDATIONS INSTITUTIONNELLES

SPÉCIFICITÉS DE LA RC

> Davantage prendre en compte les différentes visées possibles de la diffusion en RC — en adéquation avec les pratiques et les intentions des CC — et la spécificité de ces modes de diffusion alternatifs (ex.: allant au-delà d'une quête de l'« objectivité »).

AUTORAT

> Prendre en compte les formes progressives de diffusion et d'autorat ayant cours en création et dans le domaine des arts (ex.: co-création, pseudonyme, anonymat, collectif), notamment afin d'adapter la définition du plagiat dans les politiques de CRR institutionnelles et de faciliter la prévention et l'évaluation des allégations de manquement.

> Favoriser différents niveaux et moments de réflexion quant à l'attribution des statuts d'auteur(e)s et des crédits associés aux projets de RC (ex.: en amont via les CÉR).

> Diffuser des outils décisionnels sur l'attribution de l'autorat (ex.: Smith et Master [17]) parmi les communautés scientifiques et créatives, afin d'encourager le dialogue à ce sujet dans les divers domaines de recherche et, ainsi, faciliter la collaboration.

GESTION DES DONNÉES

> Adapter les protocoles et les attentes, en termes de gestion des données, à la réalité des pratiques spécifiques de RC et fournir une assistance aux CC dans leur mise en place.

2.5 L'ÉVALUATION DE LA RC

EN QUELQUES MOTS...

Le manque de consensus entourant la définition de la RC, ainsi que la diversité des formes et des visées de celle-ci, complexifient la mise en place de critères permettant son évaluation juste et équitable. Cette tension est particulièrement observable dans l'évaluation de la productivité, laquelle diffère sensiblement en RC, comparativement au reste du monde académique. Ces enjeux suscitent davantage de discussions lorsqu'il est question de financement, mais sont généralisables à d'autres contextes d'évaluation, notamment par un jury de thèse ou un CÉR. De plus, la communauté de RC étant, jusqu'à présent, relativement restreinte, les comités d'évaluation seraient peu outillés pour évaluer correctement les projets de RC.

QU'ENTENDONS-NOUS PAR « ÉVALUATION » ?

Dans le contexte de la RC et de ce guide, nous entendons par « évaluation » toutes les situations visant à comparer ou à attribuer une valeur à un projet de RC, que ce soit pour accorder un grade académique à son auteur(e), pour lui accorder du financement ou une approbation éthique, ou lors d'une évaluation suite à une allégation de manquement. L'évaluation des projets de RC est compliquée par la nature même de ce champ de pratique, qui requiert un équilibre dans la prise en compte simultanée des aspects « recherche » et « création ».

CE QU'EN DIT LA POLITIQUE

La Politique des FRQ évoque à plusieurs reprises l'évaluation, notamment dans le cadre des demandes de financement. Elle met l'accent sur les valeurs qui devraient guider ce processus, plutôt que sur les critères d'évaluation propres à chaque domaine :

Être transparent et honnête dans la demande et la gestion de fonds publics – Les candidats doivent fournir l'information complète et exacte nécessaire à l'évaluation d'une demande de financement de façon transparente et véridique. Ils doivent notamment s'assurer que toutes les personnes mentionnées y ont consenti. (1)

Le manquement « fausse déclaration » dans une demande ou un document connexe des organismes s'oppose à cette bonne pratique. Il

peut en découler la mauvaise gestion des fonds d'une subvention ou d'une bourse, notamment si les fonds ont été attribués sur la base de fausses informations.

La politique évoque aussi le thème de l'évaluation par les pairs, à la fois à travers la définition d'une « pratique exemplaire » et celle d'un manquement à la CRR :

Examiner avec intégrité le travail d'autrui — Les personnes et les organismes doivent encadrer l'examen par des pairs d'une manière conforme aux plus hautes normes savantes, professionnelles et scientifiques d'équité et de confidentialité. De plus, l'évaluation du travail d'autrui doit se faire dans le respect de ces mêmes normes. (1)

Porter atteinte à l'intégrité d'un processus d'évaluation scientifique par les pairs et à l'octroi de financement — La collusion, la mauvaise gestion des conflits d'intérêts, l'appropriation des travaux d'autrui suite à une évaluation par un comité des FRQ, ou le non-respect de la confidentialité. (1)

PERCEPTION DES COMMUNAUTÉS...

Bien que les modalités d'évaluation, de financement et d'encadrement spécifiques à la RC varient grandement d'un contexte à un autre, le sondage mené auprès de répondant(e)s provenant de 59 pays permet d'identifier certaines perceptions et enjeux généraux à ce propos sur la scène internationale. Ainsi, selon notre sondage sur la CRRC, il n'y a pas de consensus sur ce qui devrait prévaloir, entre les productions « scientifiques » et « artistiques », dans l'évaluation des projets de RC. Cependant, plus de 70 % des répondant(e)s étaient plutôt ou totalement d'accord avec l'idée que la composante créative devrait être prise en compte dans l'identification, l'évaluation et la gestion des enjeux de CRR. On observe toutefois un contraste quand on demande si l'évaluation éthique des projets de RC prend suffisamment en compte le « mérite » artistique ou créatif dans son analyse des bénéfices et des risques : les réponses sur cet aspect sont en effet mitigées, signe qu'une amélioration est envisageable.

Toujours selon les répondant(e)s au sondage international, les évaluateur(trice)s des programmes de subventions et de bourses, des comités de nomination et de promotion, ou encore d'évaluation des thèses création manquent plus souvent d'expertise « artistique » que « scientifique ». C'est possiblement pour cette raison que la majorité des répondant(e)s ont indiqué que les dossiers de RC devraient être évalués par des CC. Enfin, la revue de littérature et le groupe de discussion faisaient état d'une impression que le financement favorise la recherche au détriment de la RC, notamment du fait que certains critères d'évaluation sont susceptibles de diminuer l'importance accordée à la qualité créative des projets. Finalement, comme souligné précédemment, l'évaluation des projets de RC est également tributaire des diverses réinterprétations de sa définition par les membres des comités (voir le *Point 2.2*). **Davantage de données issues du sondage international sont présentées dans la Section 4 de la trousse.**

TENSIONS ENTRE LA CRR ET LA RC

Malgré les différences subsistant d'un contexte international de recherche à un autre, nous avons identifié trois principales sources de tension dans l'évaluation des projets de RC, soit : 1) l'absence d'une définition consensuelle de la RC sur son évaluation ; 2) la difficulté à mesurer la productivité en RC ; et 3) l'expertise requise pour évaluer des projets de RC.

Difficulté à définir la RC

L'angle adopté par la Politique des FRQ au sujet de l'évaluation — qui souligne l'importance de l'intégrité, de l'honnêteté et de la transparence dans sa conduite — n'est généralement pas remis en question par la communauté de RC. Une tension se situe par contre au niveau de la compréhension de cet ensemble de pratiques par les communautés de CRR et de RC, et des définitions qu'elles y donnent. En effet, le flou entourant la définition de la RC (voir le *Point 2.2*) complexifie selon plusieurs l'établissement de critères d'évaluation clairs et objectifs permettant une comparaison juste des projets RC soumis, et ce, tant au niveau du financement que des comités de promotion, des jurys de thèse création, de l'approbation éthique ou encore de l'examen des allégations de manquement.

Même si les définitions de la RC adoptées par les organismes subventionnaires québécois et canadiens sont généralement bien reçues par les communautés interrogées (voir l'*Aperçu des résultats du sondage international sur la CRRC* proposé dans la *Section 4*), il n'existe pas de consensus autour d'une définition unique de la RC dans le milieu, en particulier du point de vue des CC. Ainsi, bien que les définitions des organismes subventionnaires se répercutent dans la sélection des projets de RC qui seront financés, celles-ci ont tendance à être réinterprétées en contexte par les évaluateur(trice)s formant les comités de pairs.

Évaluation de la productivité

Dans la sphère académique, la productivité est généralement évaluée en fonction de la publication d'articles scientifiques, selon des critères tels que la quantité de publications, leur type (ex. : recherche originale, commentaire) et le facteur d'impact des revues. Toutefois, vu la diversité des formes et médiums de diffusion en RC, l'évaluation de la production se trouve bouleversée. L'accent sur l'évaluation quantitative de la recherche est notamment critiqué, et plusieurs réclament la mise en place de nouvelles métriques d'évaluation, mieux adaptées à la recherche-crédation (ex. : prise en compte des aspects qualitatifs de la création, du prestige du lieu d'exposition, du nombre et du type de visiteurs). D'autres proposent plutôt une remise en question complète du modèle d'évaluation actuel et des critères de performance sur lesquels il s'appuie.

Pour certain(e)s CC, viser la production scientifique revient à ralentir le cheminement créatif. En effet, l'accent sur la productivité scientifique peut, selon eux, avoir l'effet pernicieux de diminuer la qualité artistique ou créative des projets de RC — la priorité devenant alors la production académique au détriment de la production ou de la pratique créatives. Cet effet serait exacerbé par les très hautes exigences académiques en termes de productivité, ainsi que les contraintes de temps et de

«Les processus d'évaluation des projets de recherche ne sont pas adaptés à la RC. Ils devraient mieux tenir compte de ses différentes pratiques, via un volet qualitatif plus important par exemple.»

- Chercheure-créatrice

destinés à leur CÉR ou dans une demande de subvention, afin de se conformer aux contraintes imposées par les organismes subventionnaires et, suivant la réception de fonds, à utiliser ces derniers à d'autres fins que celles indiquées dans la demande.

financement. Le financement des projets de RC à travers un montage financier qui puise à la fois dans des fonds dédiés à la recherche (ex.: FRQSC, CRSH) et à la création (ex.: CALQ, CAC, producteurs privés), lesquels ne visent pas les mêmes objectifs, peut en effet s'avérer problématique, par exemple lorsqu'une composante du projet est financée au détriment de l'autre (voir le *Point 2.3*).

Finalement, l'impression de rigidité du processus d'évaluation mené par certains organismes subventionnaires et le manque de prise en compte des spécificités de la RC représenteraient une barrière pour la progression des jeunes CC, la création de connaissances et le développement de nouvelles méthodologies en RC. Cette rigidité pourrait, par exemple, inciter des CC à faire des déclarations fausses ou incomplètes (ex.: trafiquer la méthodologie du projet pour qu'elle semble moins expérimentale et moins imprévisible) dans les documents

Qui devrait évaluer la RC?

Le milieu de la RC — somme toute assez modeste, car encore composé de relativement peu de professeur(e)s, d'étudiant(e)s et de groupes de recherche — souffrirait d'un manque de représentativité auprès des organismes subventionnaires, notamment québécois et canadiens. Ce problème créerait un cercle vicieux, où peu de bourses en RC seraient demandées, rendant ainsi les comités responsables d'évaluer ces dossiers moins compétents et diminuant d'autant plus l'accès des CC au financement. Cette hypothèse est appuyée en partie par les résultats de notre sondage international sur la CRRC, d'après lequel les évaluateur(trice)s de projets de RC manquent plus d'expertise « artistique » que d'expertise « scientifique », et ce tant sur le plan de l'attribution de subventions que celui des jurys de thèse création. La majorité des répondant(e)s ont par ailleurs indiqué que les dossiers de RC devraient être évalués par des CC (voir la section *Perception des communautés* ci-dessus).

«En général, je trouve que l'usage de l'art en recherche est mal compris par les organismes subventionnaires et les institutions académiques, ce qui représente une barrière pour les CC émergents.»

- Chercheur-créateur

EN GUISE DE SYNTHÈSE...

En résumé, la perception générale au-delà des contextes de recherche spécifiques à l'international est que, pour l'instant, on accorde trop d'importance à l'aspect scientifique de la production en RC au détriment de la création. Dès lors, un meilleur équilibre entre la reconnaissance de ces deux composantes de la RC devrait être pris en compte pour son évaluation. Le manque de souplesse actuel à ce niveau crée d'ailleurs un terreau propice à des manquements tels que la fausse déclaration et la mauvaise gestion des fonds, en plus de rendre difficile l'accès à des fonds, en particulier pour la relève en RC. Par ailleurs, les projets de RC devraient être évalués par des CC dont l'expertise serait mieux adaptée à la réalité de ces pratiques.

MANQUEMENTS ASSOCIÉS

- » Fausse déclaration
- » Atteinte à l'intégrité du processus d'évaluation
- » Mauvaise gestion des fonds

Ces manquements sont abordés dans les études de cas présentées à la Section 3 de la trousse.

PISTES VERS UNE CRRC...

AIDE-MÉMOIRE POUR UNE CRRC

Les politiques de CRR précisent que les demandes de fonds et leur gestion subséquente doivent être réalisées de façon transparente et honnête.

DEMANDE DE FONDS

› **Est-ce que tous les cocandidat(e)s, collaborateur(trice)s ou partenaires qui figurent dans ma demande de financement ont donné leur consentement afin de s'y trouver ou d'éventuellement participer à ce projet ?** Si, pour diverses raisons, des désistements ou des changements ont été apportés en cours de route, ai-je pensé à en aviser les organismes subventionnaires concernés ? Ai-je conservé des traces de ces désistements ?

› **Ai-je été transparent(e) par rapport à la nature de mon projet de RC dans ma demande de subvention ?** Ai-je fourni les informations nécessaires afin de bien situer ma démarche de RC et ses méthodologies (ex. : en prenant en considération sa dimension expérimentale, heuristique ou processuelle, ou encore en précisant les résultats attendus et les critères de validation propres au projet) ?

› Une démarche de RC peut souvent comporter une dimension expérimentale et imprévue, laquelle oblige le (la) CC à modifier le projet tel qu'il l'avait préalablement conçu. **Si mon projet a subi des modifications importantes, ou rencontre de nouveaux enjeux relatifs à l'éthique de la recherche, ai-je pensé à en aviser le CÉR ?**

GESTION DES FONDS

› **Suite à l'obtention d'un financement, suis-je en mesure de gérer mes fonds de façon transparente et en adéquation avec ce qui est prévu dans la subvention ?** La gestion du projet s'appuie-t-elle sur des procédures ou des outils d'administration financière adaptés ?

ÉVALUATION PAR LES PAIRS DE LA RC

› **Lorsque je suis invité(e) à prendre part à un comité d'évaluation, suis-je en mesure d'examiner le travail d'autrui avec intégrité ?** La procédure et les critères d'évaluation sont-ils clairement énoncés ? Les mesures de confidentialité en vigueur et la propriété des idées présentées sont-elles respectées ?

MANQUEMENTS POTENTIELS

La fausse déclaration dans une demande de subvention, la mauvaise gestion des fonds ou encore la violation avérée des politiques, lois ou règlements encadrant la recherche est considérée comme un manquement à la CRR.

RECOMMANDATIONS INSTITUTIONNELLES

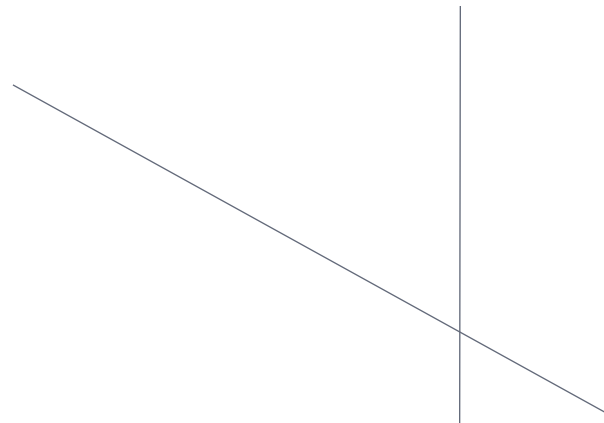
SPÉCIFICITÉS DE LA RC

> Davantage prendre en compte les spécificités de la RC et de ses pratiques spécifiques (ex. : sa valeur artistique, créative, collaborative ou encore expérimentale) dans l'évaluation et la validation de ce type de recherche. Il pourrait s'agir, par exemple, d'ajouter un volet qualitatif (ex. : des entretiens, un énoncé d'intention ou un portfolio) à l'évaluation des projets de RC, tout en conservant des critères d'évaluation communs.

COMITÉS D'ÉVALUATION

> Mettre sur pied des comités d'évaluation adaptés aux spécificités de la RC, et ce tant sur le plan des processus et des critères d'évaluation que celui de l'inclusion de CC sur ces comités.

> Sensibiliser les évaluateur(trice)s à la multiplicité des approches et pratiques de RC afin de favoriser la coexistence de visions plurielles, ainsi que le dialogue à leur propos.



2.6 LES THÈMES ÉMERGENTS

2.6.1 PRATIQUES DE RC ET ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

EN QUELQUES MOTS...

La CRR inclut notamment le respect des normes encadrant l'éthique de la recherche. Cette dernière pose par ailleurs des enjeux spécifiques du point de vue de la RC, certains étant d'ordre plus général et d'autres découlant, une fois de plus, de pratiques spécifiques (ex. : le travail collaboratif avec des populations vulnérables, ou encore le bioart).

Bien que la thématique de l'éthique ne faisait pas partie des objectifs initiaux de ce projet de recherche, elle a été abordée fréquemment par la communauté de la CRR et celle de la RC. En fait, cette dernière était souvent plus encline à nous parler des difficultés rencontrées avec les comités d'éthique de la recherche (CÉR) que de l'intégrité en recherche, cette dernière facette demeurant moins connue des CC. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'inclure brièvement la thématique de l'éthique de la recherche dans ce guide. Nous abordons par ailleurs son rapport avec les pratiques de RC d'un point de vue pragmatique (plutôt que philosophique ou esthétique).

CE QU'EN DIT LA POLITIQUE

La Politique des FRQ fait une place à l'éthique de la recherche. Elle précise notamment que la CRR doit porter une attention particulière à :

Traiter avec équité et respect tout participant à la recherche et considérer les conséquences sur l'environnement — Les participants doivent être traités avec justice, respect et bienveillance, en conformité avec les principes fondamentaux de l'éthique de la recherche. Le maintien de la confidentialité des données recueillies en constitue un élément essentiel. Les travaux de recherche doivent se faire dans le respect des normes de protection des animaux. Ils devraient aussi être menés en tenant compte de leurs conséquences sur l'environnement. Les règlements pertinents et les politiques applicables des trois Conseils, des Fonds et des établissements en cause devraient être suivis, en accord avec des valeurs et principes communs. (1)

Les acteur(trice)s de la recherche sont par ailleurs invités à « souscrire aux pratiques exemplaires de recherche, propres à leur discipline afin de créer un climat propice à l'éthique de la recherche dans leurs activités » (1).

PERCEPTION DES COMMUNAUTÉS

Les répondant(e)s au sondage international sur la CRRC avaient généralement une perception positive et constructive de l'éthique de la recherche. Malgré le partage d'expériences divergentes — de négatives à positives — avec les CÉR, les intervenant(e)s du groupe de discussion et de l'atelier de réflexion étaient généralement du même avis. En effet, les CC sont favorables aux CÉR dans la mesure où le processus réflexif menant à l'approbation éthique des projets de RC fait l'objet d'un accompagnement adéquat et personnalisé. Certains intervenant(e)s de la communauté de CRR avancent néanmoins que l'éthique nécessite une certaine part de normativité, même en RC. **Davantage de données issues du sondage international sont présentées dans la Section 4 de la trousse.**

TENSIONS ENTRE L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE ET LA RC

Quatre points de tension principaux entre l'éthique de la recherche et les pratiques de RC ont été identifiés dans le cadre du projet, soit : 1) un arrimage parfois difficile entre une éthique normative de la recherche et une RC processuelle ; 2) les divers types de rapports possibles avec les participant(e)s ; 3) les spécificités de la réflexion éthique en fonction des diverses pratiques de la RC ; et 4) les peurs entourant le bioart ou les projets de RC impliquant des animaux.

« Un agir éthique n'est pas nécessairement un processus fermé. »

– Responsable de la CRR

« Serait-il éthique d'évacuer la dimension esthétique d'un projet de RC afin qu'il se conforme à une vision normative de l'éthique de la recherche ? »

– Chercheur-créateur

Arrimage entre une éthique normative de la recherche et une RC processuelle

La première zone de tension se manifeste entre une vision plus « normative » de l'éthique de la recherche et une autre souvent plus processuelle de la RC. Plusieurs auteur(e)s mentionnent notamment la difficulté à conjuguer les impératifs actuels entourant le consentement libre et éclairé des participant(e)s et la nature itérative, inductive et parfois imprévisible des projets de RC. Les limites des approches et outils de CRR actuels, tels que les formulaires de consentement rigides, sont notamment soulignés, par exemple pour des projets dont toutes les composantes spécifiques ne sont pas déterminées à l'avance. Cette situation peut conséquemment provoquer des tensions entre la protection de l'intégrité des participant(e)s et le respect du processus créatif.

La gestion et l'utilisation des données de recherche et de création peuvent également être problématiques vu l'arrimage complexe entre les considérations éthiques, esthétiques, techniques, ou encore juridiques (ex. : le droit à l'image) de la recherche. Cela s'avère particulièrement complexe dans les pratiques de création impliquant des représentations visuelles ou sonores des participant(e)s, leur archivage ou encore leur utilisation secondaire. Ces pratiques soulèvent notamment des questions sur ce qui

constitue des composantes purement créatives versus des données de recherche — alors soumises aux normes de l'éthique de la recherche —, ou sur la préservation de l'anonymat des participant(e)s à travers ces diverses itérations.

Rapports entre CC et participant(e)s

En cohérence avec ce qui a été présenté au point précédent, il peut être difficile de préserver à la fois l'intégrité des participant(e)s et celle du processus créatif. En effet, les CC sont appelés à adopter diverses postures et à rechercher divers effets selon les pratiques revendiquées. Au-delà de la simple possibilité de traiter des sujets sensibles, la création englobe des approches capables de générer un haut degré d'implication émotionnelle. Pour ne nommer qu'un exemple, la nature participative de certaines démarches de cocréation peut également impliquer des risques relatifs aux enjeux de pouvoir, à la reconnaissance, à l'interprétation ou à la diffusion des contributions, et qui doivent être pris en considération en amont de la démarche de RC. Il a également été souligné que, dans le cas de certains projets, les risques auxquels consent un individu sont susceptibles d'avoir un impact sur toute une communauté.

Néanmoins, une dose d'inconfort peut être jugée nécessaire dans le cadre de certaines démarches de RC cherchant, par exemple, à sensibiliser, à renverser des préjugés, ou à exercer une action politique. Il arrive également que des CC se mettent eux-mêmes « en danger », et que cela constitue une part

essentielle de leur démarche. Certains projets de RC sont ainsi susceptibles de placer les participant(e)s, ainsi que les CC, dans une position de vulnérabilité, qu'elle soit émotionnelle, représentationnelle, physique ou encore politique. Dans bien des cas, ces « risques » éthiques relèvent également d'une pratique spécifique, dont la considération pourrait faciliter l'arrimage avec les normes de l'éthique de la recherche. Il est par ailleurs essentiel de bien situer l'approche de RC revendiquée à ce niveau, puisque les types de recherche utilisant la création et l'art à des fins d'intervention (ex. : *l'art-based therapy* ou *l'art-based education*) n'ont pas les mêmes buts, façons de faire et répercussions qu'un projet visant principalement la création.

Réflexion conjointe sur l'éthique de la recherche et les différentes pratiques de création

Ainsi, différentes formes de création viennent avec une posture et des considérations éthiques qui leur sont propres, et qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec une vision normative et unifiée issue de l'éthique de la recherche. La solution possible pour arrimer les deux positions réside potentiellement dans le fait de concevoir la responsabilité envers la création comme une forme de posture éthique et de recherche responsable. La responsabilité du (de la) CC envers l'ensemble du projet — plutôt que la simple idée de propriété de l'oeuvre ou de la création — pourrait alors faire figure de direction éthique.

Cette responsabilité pourrait également être partagée entre plusieurs collaborateur(trice)s dans un contexte de création. En ce sens, plusieurs CC ont souligné l'importance d'aborder les diverses conceptions possibles de l'éthique de la recherche en relation avec la création, notamment à travers des formations, et ce afin de s'assurer que la RC puisse encore poser des questions difficiles socialement — comme en art. Ce faisant, les CC seraient à même d'identifier les enjeux éthiques propres à leurs projets de RC, et d'amorcer un dialogue collaboratif, à ce propos, avec les responsables de la CRR et des CÉR de leurs établissements respectifs.

Peurs entourant le bioart et la RC impliquant des animaux

Selon plusieurs CC, le matériel biologique fait naître beaucoup de peurs, dans le contexte de la RC, qui n'existent pas nécessairement dans le domaine de la recherche scientifique, où des pratiques similaires passent davantage inaperçues. Ainsi, le décalage entre les normes de l'éthique de la recherche et celles de la pratique créative affecterait particulièrement les projets de bioart et de RC impliquant des animaux, allant parfois même jusqu'à les freiner en remettant en question des pratiques pourtant jugées peu ou pas problématiques en sciences.

ACCOMPAGNEMENT INÉGAL DANS LE PROCESSUS D'APPROBATION ÉTHIQUE

Les participant(e)s au projet de recherche reconnaissent généralement que le processus de réflexion et d'évaluation éthiques mené par un CÉR peut largement bénéficier aux projets de RC. Néanmoins, vu les spécificités de la RC, un accompagnement continu visant la réussite du projet — plutôt que l'application stricte de normes — est essentiel afin de favoriser l'arrimage entre l'éthique de la recherche et la création. Ceci étant dit, il semblerait que l'accompagnement dans les démarches d'approbation éthique varie grandement d'une institution à une autre, allant d'un suivi très personnalisé à une approche plus distanciée et normative, le plus souvent faute de ressources suffisantes. Par ailleurs, un dissensus semble

« La question à se poser en somme est : quelle est ma responsabilité éthique par rapport à ce projet de RC et ses collaborateurs potentiels ? J'y vois trois dimensions principales, mieux exprimées en anglais sous la forme de *l'authorship*, de *l'ownership* et de *l'accountability* envers le projet. »

– Chercheur-créateur

persister quant à la façon même d'aborder la création dans le contexte de l'éthique de la recherche, la distinction entre ce qui constitue ou non des données de recherche au sein de la pratique créative étant, par exemple, interprétée différemment d'un milieu à un autre.

Alors que déjouer les règles est au coeur de l'activité créative de plusieurs CC, certain(e)s ont peur de la bureaucratie susceptible de faire dériver certains projets. Le manque d'information concernant l'éthique de la recherche et l'impression que le processus sera trop long et compliqué les amèneraient parfois à modifier leur projet en amont de son évaluation par un CÉR. Cette crainte était particulièrement partagée par les étudiant(e)s. Les facteurs-clés identifiés afin de faciliter ce processus sont un accompagnement continu et personnalisé, centré sur la réussite du projet, et une motivation intrinsèque du (de la) CC à entreprendre une démarche de certification éthique.

EN GUISE DE SYNTHÈSE...

Pour conclure, les tensions principales entre la RC et l'éthique de la recherche identifiées dans le cadre de ce projet se situent principalement à trois niveaux. D'abord, l'éthique de la recherche entre en conflit avec une vision plus processuelle, et parfois imprévisible, de la RC. Ensuite, certaines pratiques de RC redéfinissent le rapport entre chercheur(e)s et participant(e)s, par exemple lorsque des projets visant la collaboration, la prise de parole ou le changement social impliquent un engagement émotionnel plus important de leur part. Finalement, il est suggéré de penser conjointement les deux dimensions que sont l'éthique de la recherche et la pratique de RC, afin que la responsabilité envers la création puisse être considérée comme une forme d'éthique de la responsabilité. Malgré ces tensions, il y a une ouverture de la communauté de RC à l'égard de l'éthique de la recherche. Les modalités d'application de ces politiques restent néanmoins à préciser selon les milieux et les institutions. Un accompagnement soutenu et personnalisé dans la démarche d'évaluation et de réflexion éthique doit, par ailleurs, être priorisé afin de faciliter l'arrimage entre l'éthique de la recherche et la RC.

MANQUEMENTS ASSOCIÉS

» Violation des politiques et des exigences applicables à certaines recherches

Ces manquements sont abordés dans les études de cas présentées à la Section 3 de la trousse.

« Je redoute la certification éthique, car j'ai eu peu d'information sur ce processus. J'ai peur de ne pas pouvoir réaliser mon projet de RC à moins de l'altérer considérablement... »

– Étudiante en RC

AIDE-MÉMOIRE POUR UNE CRRC

FAMILIARITÉ AVEC L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

› **Suis-je familier(ère) avec les concepts et termes propres à l'éthique de la recherche?** L'éthique de la recherche porte principalement sur le respect et la protection des participant(e)s à la recherche, des animaux et de l'environnement. Dans le cas des humains, elle porte principalement sur le consentement, la justice, l'équité dans la participation à la recherche, ainsi que la vie privée et la confidentialité. Des considérations spécifiques viennent également encadrer les projets impliquant du matériel biologique.

Au Canada, l'éthique de la recherche est notamment encadrée par l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC2), ainsi que des politiques institutionnelles connexes. Il revient normalement aux CÉR de chaque établissement de mener le processus d'approbation éthique des projets de recherche et de recherche-création.

› **Ai-je pris connaissance des normes et des politiques rattachées à mon domaine, à mon institution ou aux organismes finançant mon projet?** Ces normes et politiques, ainsi que les formations connexes (ex. : le didacticiel en ligne de l'EPTC2) sont normalement listées sur le site du bureau de la recherche et de la création — ou autre entité similaire — des universités.

IDENTIFIER LES ENJEUX ÉTHIQUES DE LA RECHERCHE

Puisqu'ils sont notamment influencés par la spécificité des diverses pratiques de RC et la posture du (de la) CC, les enjeux éthiques de la recherche — tout comme ceux de CRR dans leur ensemble — peuvent être plus facilement identifiés lorsqu'ils sont envisagés à partir d'un contexte ou d'un projet spécifique.

› **Si mon projet de RC implique des humains ou des animaux, quelles considérations éthiques, notamment de la recherche, y sont rattachées?** Ces considérations sont-elles reliées à une pratique ou une approche créative, collaborative, etc., particulière? Si oui, cette approche donne-t-elle des indications ou des outils pour encadrer ces risques potentiels? Le cas échéant, ai-je pensé à mettre en valeur ce positionnement auprès du CÉR responsable d'évaluer mon projet?

› **Si mon projet de RC implique du vivant (cellules, bactéries, virus, plantes, animaux, etc.), ai-je pensé à obtenir les attestations nécessaires (ex. : de biosécurité en laboratoire ou en galerie)?**

› **Des intervenant(e)s de mon institution d'attache, par exemple des responsables de la CRR ou des CÉR, peuvent-ils (elles) m'accompagner dans ces réflexions et dans la mise en place des moyens de gestion des risques appropriés?**

› **Au-delà de la démarche de certification, comment cette réflexion éthique peut-elle bénéficier à mon projet de RC?**

MANQUEMENT POTENTIEL

La violation avérée des politiques, lois ou règlements encadrant la recherche est considérée comme un manquement à la CRR.

RECOMMANDATIONS INSTITUTIONNELLES

APPROBATION ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

- > Préciser la portée des démarches d'approbation éthique de la recherche en regard de la RC, afin de faciliter le dialogue entre les CC et les responsables de la CRR et des CÉR.
- > Adopter une approche d'évaluation éthique plus flexible et processuelle, qui s'arrime mieux avec la réalité des pratiques spécifiques de RC (ex. : en incluant le travail de terrain nécessaire à l'élaboration d'une problématique préliminaire), et adapter les procédures et outils (ex. : les formulaires de consentement) en conséquence.

SPÉCIFICITÉS DE LA RC

- > Promouvoir une réflexion conjointe sur les considérations éthiques liées à la recherche découlant des pratiques spécifiques de RC — plutôt que l'inverse —, et prendre en compte les particularités (ex. : méthodologiques, épistémologiques, créatives) associées à ces projets.
- > Concevoir le processus d'approbation éthique de la recherche davantage comme un accompagnement vers la réussite des projets de RC, et accorder davantage de ressources à cet accompagnement.

2.6.2 FORMATION ET ENCADREMENT ÉTUDIANT EN RC

EN QUELQUES MOTS...

Cette section a été ajoutée afin de couvrir un thème qui est revenu de façon répétée à travers le projet de recherche, soit la formation et l'encadrement des étudiant(e)s des cycles supérieurs en RC, notamment en relation à la CRR. Les principales tensions à ce niveau sont alimentées par les enjeux de définition, de posture et d'évaluation identifiés précédemment (voir les *Points 2.2 et 2.5*). Les étudiant(e)s représentent par ailleurs une population-clé dans la formation à la CRR, puisque l'inclusion de ces préoccupations dès le début de leur parcours académique pourrait renforcer une culture de CRRC.

CE QU'EN DIT LA POLITIQUE

La Politique des FRQ ne mentionne rien spécifiquement à la formation générale en recherche et en recherche-création. Elle met cependant l'accent sur la responsabilité, partagée par tous les acteur(trice)s de la recherche, de promouvoir la CRR et de suivre l'évolution des « pratiques exemplaires » dans ce domaine :

Les chercheurs doivent notamment participer à la formation des générations futures de chercheurs, d'étudiants et du personnel de recherche, particulièrement des équipes de recherche sous leur supervision. Les établissements qui accueillent les acteurs de la recherche sont responsables de favoriser un environnement propice au développement d'une culture de conduite responsable en recherche. Pour ce faire, les chercheurs et les établissements ont la responsabilité de permettre à leur communauté d'avoir accès à l'information pertinente, au mentorat et au soutien nécessaires pour acquérir ces compétences. Le degré de responsabilité de chacun devrait correspondre à ses compétences et à son expérience. (1)

PERCEPTION DES COMMUNAUTÉS

La majorité des répondant(e)s à notre sondage international sur la CRRC, tous profils confondus, n'avait pas, au moment de remplir le questionnaire, reçu de formation éthique dans le cadre de leur pratique créative. À l'inverse, la majorité des répondant(e)s à l'étranger et au Canada avait reçu une formation en éthique de la recherche. La proportion des répondant(e)s dans cette situation était cependant moindre chez ceux (celles) issu(e)s du Québec. Par ailleurs, les CC ne semblaient pas particulièrement bien outillés en termes d'éthique de la recherche, tout particulièrement du point de vue des étudiant(e)s et des évaluateur(trice)s.

Néanmoins, la majorité des répondant(e)s n'avait pas rencontré de situations dans lesquelles ils (elles) avaient l'impression de n'avoir aucune directive claire concernant la CRRC. Ils (elles) estimaient cependant que les enjeux de CRR pouvaient être plus difficiles à cerner dans le contexte de la RC. Finalement, les répondant(e)s ont exprimé des préférences divergentes quant aux outils de CRRC à mettre en place. **Davantage de données issues du sondage international sont présentées dans la Section 4 de la trousse.**

TENSIONS ENTRE CRR ET RC

Dans le cadre de ce projet de recherche, quatre sources de tensions principales ont été identifiées en regard de la formation et de l'encadrement étudiant en RC, soit : 1) la coexistence de plusieurs approches de RC ; 2) les divergences de postures entre les superviseur(e)s ; 3) les formations inégales en éthique de la recherche ; et 4) la reconnaissance complexe de la RC et des projets hybrides.

Approches plurielles de la RC

Une fois de plus, les approches plurielles de la RC influencent ce qui sera potentiellement attendu du processus de réalisation, d'encadrement et d'évaluation de ces démarches. Par ailleurs, l'intégration de la RC au sein des institutions académiques semble encore problématique, d'une part vu la mise sur pied récente de plusieurs formations en RC cherchant toujours leurs repères, et d'autre part vu la difficulté exprimée par plusieurs étudiant(e)s de concilier les attentes de recherche et de création au sein de cette démarche.

Divergence de postures des superviseur(e)s

Les différences de posture et de culture — ex. : entre des professeur(e)s au profil plus créateur que chercheur et vice versa (voir le *Point 2.2*) — influencent aussi ce qui est attendu et proposé en termes d'encadrement, ou encore de conscientisation par rapport à la CRR et à l'ensemble des politiques institutionnelles. Cela peut être problématique pour les étudiant(e)s, qui doivent réconcilier ces visions divergentes, notamment dans le cas de codirections de leur maîtrise ou de leur doctorat de RC. Une situation similaire peut également se présenter avec les membres d'un jury, si ceux-ci n'ont pas déjà une bonne compréhension des particularités de la RC : la soutenance risque de dévier vers une argumentation sur cette démarche de recherche elle-même, plutôt que sur le projet soumis.

Formations inégales en éthique de la recherche

Notre recherche indique par ailleurs que la place de la formation éthique est très variable d'un cursus de RC à un autre. Faute d'information claire et d'un accompagnement suffisant, plusieurs étudiant(e)s sont notamment tenté(e)s de modifier leur projet de RC en amont, afin de faciliter leur approbation par les CÉR. Cette situation peut engendrer un sentiment d'incompréhension par rapport à la RC, ou encore de la frustration.

Reconnaissance complexe de la RC et des projets hybrides

Finalement, la reconnaissance des projets hybrides de RC demeure complexe, puisque plusieurs incertitudes subsistent au sujet des critères d'évaluation ou encore du support accordé à ces démarches par les professeur(e)s et l'institution d'attache. Il existe également un problème relativement à la pleine reconnaissance de la création au sein d'une démarche de RC, la composante créative de la thèse tendant parfois à être écartée au profit de la partie théorique. Des étudiant(e)s ont par ailleurs mentionné avoir de la difficulté à faire valoir la spécificité de leur diplôme, ou à accéder à des offres d'emploi pertinentes en lien avec leur formation.

EN GUISE DE SYNTHÈSE...

La formation et l'évaluation de la RC chez les étudiant(e)s sont soumises aux mêmes enjeux que la RC dans son ensemble. L'une des pistes de recommandations est donc de porter une attention particulière aux spécificités de la RC, afin d'offrir un encadrement adapté à la réalité des étudiant(e)s. La responsabilisation des étudiant(e)s face au problème de RC posé, et à la démarche visant à le résoudre, devrait par ailleurs être soutenue par la bienveillance critique des superviseur(e)s et membres du jury, et par une éthique d'accueil pour la RC et le projet en lui-même.

Il est par ailleurs suggéré d'inclure une formation sur la CRR — abordant l'intégrité et l'éthique de la recherche — dans tous les programmes dès le début du parcours, et ce afin de clarifier les attentes à l'égard des étudiant(e)s, de multiplier les occasions d'échange et de renforcer une culture de la CRR auprès de la relève. L'une des pistes suggérées en ce sens est une approche par séminaire visant l'accompagnement, le faire ensemble et le dialogue, afin que les étudiant(e)s puissent intégrer les considérations de CRR à travers les défis rencontrés dans leur propre démarche de RC. Par opposition, il est suggéré de se méfier des formations « universelles » censées tout régler.

MANQUEMENTS ASSOCIÉS

» Violation des politiques et des exigences applicables à certaines recherches

Ces manquements sont abordés dans les études de cas présentées à la Section 3 de la trousse.

«Ma soutenance s'est transformée en défense de la recherche-création. Je n'étais pas préparé à ça... C'était déstabilisant et frustrant.»

– Étudiant en RC

«Il est essentiel de former prioritairement les étudiants à la CRR afin d'amorcer un changement de culture par le bas. Une fois mieux informés, ils pourront également partager leurs connaissances à leurs superviseurs.»

– Chercheure-créatrice

AIDE-MÉMOIRE POUR UNE CRRC

La formation des étudiant(e)s en RC pose encore de nombreux défis, notamment en ce qui concerne l'arrimage entre les composantes de recherche et de création au sein de leur démarche, la conciliation des divers niveaux d'attente de leurs superviseur(e)s et membres de jury, ainsi que l'intégration inégale de la formation en CRR et en éthique de la recherche à leur cursus. Quelques pistes réflexives sont proposées afin de faciliter cette intégration.

POUR LES ÉTUDIANT(E)S ET LEUR(S) SUPERVISEUR(E)S

> **Les attentes par rapport au contenu de mon mémoire ou de ma thèse création, ainsi que son évaluation, sont-elles clairement explicitées?** Cet élément est d'autant plus important que la plupart des étudiant(e)s en RC proposent un projet personnel, plutôt que de s'inscrire dans l'initiative de recherche de leur directeur(trice) comme c'est souvent le cas dans d'autres domaines. Cette situation soulève notamment des enjeux liés à l'originalité de leur démarche et à l'autorat.

> **Avons-nous pris le temps de soulever les enjeux d'intégrité et d'éthique de la recherche propre à mon projet de RC?** Le cas échéant, comment peuvent-ils être pris en considération? Existe-t-il des formations ou des personnes-ressources en intégrité ou en éthique de la recherche dans mon institution, afin de m'accompagner dans ces démarches? Des collègues peuvent-ils me faire part de leur expérience d'approbation éthique?

POUR LES SUPERVISEUR(E)S ET MEMBRES DU JURY

> **En cas de codirections, les attentes des multiples superviseur(e)s sont-elles explicitées à l'étudiant(e) et cohérentes?**

> Afin d'éviter que la soutenance du projet ne dérive sur une défense de la RC, **les membres du jury ont-ils une compréhension préalable adéquate de cette approche et des spécificités du projet évalué?**

RECOMMANDATIONS INSTITUTIONNELLES

ENCADREMENT

- > Porter une attention particulière aux spécificités de la RC afin d'offrir un encadrement adapté à la réalité des étudiant(e)s et à chaque pratique et projet.
- > S'interroger sur le type de formation, de compétences et d'encadrement souhaité des professeur(e)s appelé(e)s à superviser la RC ou à prendre part à son évaluation (ex. : à titre de membre du jury).

FORMATION SUR LA CRR

- > Renforcer la nécessité pour les établissements et professeur(e)s d'encadrer la formation étudiante à la CRR.
- > Proposer des formations sur la CRR — incluant l'intégrité et l'éthique de la recherche — dès le début de parcours des étudiant(e)s en RC. Ces formations pourraient notamment reposer sur un plan-cadre fourni par les institutions et devraient privilégier une approche d'accompagnement prenant en compte les spécificités de chaque pratique et projet de RC.

3. RESSOURCES

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

Cette section rassemble plusieurs ressources et publications — principalement canadiennes et québécoises — afin de poursuivre la réflexion sur la CRR amorcée dans le guide.

CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE (CRR)

Fonds de recherche du Québec (FRQ)

Dans le contexte québécois, les FRQ consacrent plusieurs sections de leur site web à la CRR. Très bien documentées et fréquemment mises à jour, elles proposent notamment des liens vers des outils de formation, de la documentation pertinente sur la CRR et une liste des responsables de la CRR dans les collèges, les Cégeps et les universités du Québec.

CRR : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/ethique/conduite-responsable-en-recherche>

Dossier CRR : <http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/dossiers/conduite-responsable-en-recherche/>

Éthique : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/ethique>

Responsables de la CRR : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/ethique/conduite-responsable-en-recherche/liste-universites>

Secrétariat sur la conduite responsable en recherche (SCRR)

Le Secrétariat soutient le travail du Groupe en éthique de la recherche (GER) et du Groupe sur la conduite responsable de la recherche (GCRR) relativement aux trois organismes de recherches fédéraux (CRSH, CRSNG et IRSC). Il s'agit donc d'une porte d'entrée incontournable vers les politiques et initiatives canadiennes en matière de CRR.

Secrétariat : <http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/srcr-scrr/tor-cdr/>

Cadre de référence CRR : <http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/>

Énoncé de politique des trois conseils (EPTC2) : <http://www.pre.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/>

La recherche intégrant la pratique créative : <http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/archives/policy-politique/reports-rapports/ricp-ripc/>

Dans votre université, collègue, Cégep ou institution

Bien que la nomenclature puisse varier d'un endroit à l'autre, la plupart de ces institutions ont un vice-rectorat ou un bureau de la recherche, de la recherche et de la création, ou encore de la recherche et de l'innovation. Leur site web liste normalement les diverses politiques et ressources institutionnelles en matière de CRR.

Autres ressources :

États-Unis — Office of Research Integrity (ORI): <https://ori.hhs.gov/>

Europe — European Code for Research Integrity: https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2o2o/other/hi/h2o2o-ethics_code-of-conduct_en.pdf

International — World Conferences on Research Integrity (WCRI): <https://wcrif.org/>

RECHERCHE-CRÉATION (RC)

ACFAS — Magazine découvrir : Dossier spécial recherche-crédation

Publié en février 2018, ce dossier spécial rassemble dix contributions sur la RC proposées par des professeur(e)s et des étudiant(e)s. Il y est notamment question de l'intégration de la RC dans l'académie, des défis entourant les tentatives de définition de la RC et d'exemples de pratiques spécifiques présentées par des CC.

Dossier RC : <http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/dossier/recherche-creation>

Projet de cartographie de la RC

Ce projet de recherche en cours, piloté par Louis-Claude Paquin et Cynthia Noury, a vu le jour en marge du projet sur la CRRC. Il propose, dans un premier temps, de cartographier la littérature sur la RC à l'international. Des cartes de travail organisant des extraits des textes analysés autour de plusieurs termes tels que *recherche-crédation*, *artistic research*, *practice-based research*, *practice-led research* et *practice as research*, accompagnées de leur bibliographie, sont déjà disponibles sur le site du projet. Le raffinement de ces cartes sera suivi d'une cartographie éventuelle des pratiques de RC. Ce site web propose également d'autres ressources méthodologiques en RC développées par M. Paquin.

Cartographie de la RC : <http://lcpaquin.com/cartoRC/index.html>

Sélection de quelques autres publications sur la RC :

Borgdorff, H. (2012). *The conflict of the faculties: perspectives on artistic research and academia*. Amsterdam: Leiden University Press.

Chapman, O. B. et Sawchuk, K. (2012). Research-Creation: Intervention, Analysis and "Family Resemblances". *Canadian Journal of Communication*, 37 (1).

Gosselin, P. et Le Coguic, É. (dir.). (2006). *La recherche création pour une compréhension de la recherche en pratique artistique*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Nelson, R. (2013). *Practice as Research in the Arts: Principles, Protocols, Pedagogies, Resistances*. UK: Palgrave MacMillan.

Stévance, S., Lacasse, S. et Dubé, F. (2013). *Les enjeux de la recherche-crédation en musique: institution, définition, formation*. Québec: Presses de l'Université Laval.

St-Hilaire, E. (2018). Who Should Care About Responsible Conduct in Research-Creation. *Revue d'art canadien / Canadian Art Review (RACAR)*, 43 (1).

PROJET DE CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE-CRÉATION (CRRC)

Les publications relatives à notre projet de recherche seront mises en ligne sur notre site web et archivées sur la plateforme Papyrus.

Projet CRRC : <https://www.crr-rc-rcr.ca/>

Papyrus — Archives institutionnelles de l'Université de Montréal : <http://hdl.handle.net/1866/20923> (FR) ou <http://hdl.handle.net/1866/20924> (ENG)

4. RÉFÉRENCES DU GUIDE

1. Fonds de recherche du Québec (FRQ). Politique sur la conduite responsable en recherche [En ligne]. Fonds de recherche du Québec (FRQ). 2014 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/dossiers/conduite-responsable-en-recherche/documents-dinteret/>.
2. Fonds de recherche du Québec (FRQ). La conduite responsable en recherche: mieux comprendre pour mieux agir | Action concertée [En ligne]. Fonds de recherche du Québec (FRQ) ; 2015 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subsventions/concours-anterieurs/bourse/la-conduite-responsable-en-recherche-mieux-comprendre-pour-mieux-agir-action-concertee-bkq1cz11444145070247>.
3. Le comité d'experts sur l'intégrité en recherche. Honnêteté, responsabilité et confiance : Promouvoir l'intégrité en recherche au Canada [En ligne]. Conseil des Académies canadiennes (CAC) ; 2010 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <https://sciencepourlepublic.ca/reports/honnetete-responsabilite-et-confiance-promouvoir-lintegrite-en-recherche-au-canada/>.
4. Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG), Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC2) [En ligne]. Groupe consultatif interorganisme en éthique de la recherche (GER) ; 2014 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/>.
5. Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG), Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche [En ligne]. Groupe sur la conduite responsable de la recherche (GER) : Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche (CRR) ; 2016 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/>.
6. Olivier C. Faits saillants de la 5e Conférence mondiale sur l'intégrité en recherche (WCRI) — Amsterdam du 28 au 31 mai 2017 [En ligne]. Direction des affaires éthiques et juridiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ) ; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/dossiers/conduite-responsable-en-recherche/>.
7. Groupe sur la conduite responsable de la recherche (GER). Résumés des dossiers de CRR [En ligne]. Groupe sur la conduite responsable de la recherche (GER) ; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/education/summaries-dossiers/>.
8. Fournier M, Gingras Y, Mathurin C. Création artistique et champ universitaire: Qui sont les pairs? *Sociologie et sociétés*. 1989 ; 21 (2) : 63-74.
9. Paquin, L.-C. Mon petit récit de la recherche-crédation [En ligne]. 2018 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://lcpaquin.com/>.
10. Stévançe S, Lacasse S, Dubé F. Les enjeux de la recherche-crédation en musique : institution, définition, formation. Québec : Presses de l'Université Laval ; 2013.

11. Université du Québec à Montréal (UQAM). L'enseignement des arts au Québec : 50 ans après le Rapport Rioux [En ligne]. Faculté des arts de l'UQAM ; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <https://rapport-rioux.uqam.ca/>.
12. Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC). Appui à la recherche-crédation (RC), concours automne 2017 [En ligne]. Fonds de recherche du Québec (FRQ) ; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/appui-a-la-recherche-creation-rc-concours-automne-2017-xylv8kis1497375460565>.
13. Conseils de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). Définitions — Recherche-crédation [En ligne]. Conseils de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) ; 2018 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/definitions-fra.aspx#a25>.
14. Paquin, L.-C, Noury C. Définir la recherche-crédation ou cartographier ses pratiques ? [En ligne]. Découvrir — Magazine en ligne : Association francophone pour le savoir (ACFAS) ; 2018 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2018/02/definir-recherche-creation-cartographier-ses-pratiques>.
15. Voarino N, St-Hilaire E, Mathieu-Chartier S, Couture V, Bélisle-Bipon J-C, Williams-Jones B. Responsible Conduct of Research-Creation: A Portrait of an Uncharted Field of Research (Poster) [En ligne]. World Conferences on Research Integrity (WCRI), 28–31 mai, Amsterdam. 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://hdl.handle.net/1866/20005>.
16. Voarino N, Couture V, Mathieu-Chartier S, Bélisle-Pipon J-C, St. Hilaire E, Williams-Jones B, Lapointe F-J, Noury C, Cloutier M, Gauthier P. Mapping responsible conduct of Research-Creation: A Scoping Review. Accountability in Research. Submitted.
17. Smith E, Master Z. Best Practice to Order Authors in Multi/Interdisciplinary Health Sciences Research Publications. Accountability in research. 2017; 24 (4):243-67.
18. Université de Montréal. Déclaration d'intérêts — Ce qu'il faut savoir [En ligne]. Université de Montréal ; [cité en juillet 2018]. Disponible au : http://www.interets.umontreal.ca/a_savoir/a_savoir.html.

SECTION
OUTILS RÉFLEXIFS POUR UNE CRRC

3







OUTIL 1
AIDE-MÉMOIRE POUR UNE CRRC



OUTIL 2
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS POUR UNE CRRC



OUTIL 3
ÉTUDES DE CAS SUR LES MANQUEMENTS EN CRRC



OUTIL 4
BALADO-DISCUSSION SUR LES CI ET CE EN RC

AIDE-MÉMOIRE
POUR UNE CRRC





PRÉSENTATION DE L'OUTIL

Cet outil rassemble les questions et considérations pratiques pour chercheur(e)-créateur(trice)s (CC) identifiées dans le guide (voir la *Section 2*), afin de favoriser une conduite responsable en recherche-création (CRRC). Il propose, à titre d'aide-mémoire, des pistes réflexives soutenant des « pratiques exemplaires » de recherche-création (RC), en regard des thématiques principales de la conduite responsable en recherche (CRR), en plus de souligner les manquements potentiels associés à chacune.

Bien que cet outil puisse être utilisé de façon indépendante, nous vous invitons à consulter le guide pour une mise en contexte de la CRR et de ses enjeux spécifiques à la RC.

ACRONYMES POUR S'Y RETROUVER

CC

Chercheur(e)-créateur(trice)

CE

Conflits d'engagements

CÉR

Comité d'éthique de la recherche

CI

Conflits d'intérêts

CRR

Conduite responsable en recherche

CRRC

Conduite responsable en recherche-création

FRQ

Fonds de recherche du Québec

RC

Recherche-création

SCRR

Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche

POUR CITER CET OUTIL

Noury, C., Roy, M.-C. et Cloutier, M. (2018). Aide-mémoire pour une CRRC (Outil 1). Dans *Trousse d'accompagnement en CRRC : Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-création et propositions d'outils réflexifs* (p.60-69). Montréal, Québec : Projet de recherche la conduite responsable en recherche-création : Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

CRR — LES DÉFIS DE LA RENCONTRE ENTRE LA CRR ET LA RC (2.1)

FAMILIARITÉ AVEC LA CRR

> **Suis-je familier(ère) avec les concepts et termes propres à la CRR, incluant l'intégrité et l'éthique de la recherche?** Ai-je pris connaissance des normes et des politiques rattachées à mon institution ou aux organismes finançant mon projet?

La CRR, telle qu'elle est entendue dans cette trousse, englobe à la fois les notions d'intégrité en recherche et d'éthique de la recherche. Elle désigne de façon générale le comportement attendu par les chercheur(e)s et les autres acteur(trice)s de la recherche dans la poursuite de leurs activités. La CRR aborde notamment les « pratiques exemplaires » de collaboration, d'autorat, d'utilisation des données, de publication, de diffusion et d'évaluation de la recherche, ainsi que l'utilisation responsable du financement reçu, le respect des politiques en vigueur et la gestion des conflits d'intérêts et d'engagements.

Parmi les « manquements » à la CRR, on retrouve conséquemment : la fabrication ou la falsification de données, le plagiat, la destruction des dossiers de recherche, la republication, la fausse paternité, la mention inadéquate, la mauvaise gestion des conflits d'intérêts, la fausse déclaration dans une demande de subvention, la mauvaise gestion des fonds, ou encore la violation des politiques, lois ou règlements encadrant la recherche.

Ces dimensions de la recherche sont notamment encadrées par des politiques de CRR provinciales (ex. : FRQ), fédérales (ex. : SCRR), internationales et institutionnelles. Plusieurs établissements ont également un(e) responsable de la CRR désigné(e).

> La CRR s'appuie notamment sur la notion de « responsabilité ». **Quelle est ma vision des responsabilités personnelle, par rapport à autrui, civique, sociale ou créative relativement à ma pratique de RC?** Comment ces différents niveaux de responsabilité s'articulent-ils dans ce projet spécifique?



LES ENJEUX SPÉCIFIQUES À LA RC – DÉFINITION, POSTURE ET QUALITÉ (2.2)

IDENTIFIER LES ENJEUX DE CRR

Puisqu'ils sont notamment influencés par la spécificité des diverses pratiques de RC et la posture du (de la) CC, les enjeux de CRR peuvent être plus facilement identifiés lorsqu'ils sont envisagés à partir d'un contexte ou d'un projet spécifique.

- > **Quels sont les enjeux, notamment de CRR, propres à ma pratique de RC ou à ce projet spécifique ? Suis-je en mesure de les identifier ?** De les rattacher à une posture créative ou éthique particulière ? Et, lorsque nécessaire, de prévenir ou de gérer ces enjeux ?
- > **Serais-je en mesure de communiquer cette réflexion et cette posture, par exemple à un(e) responsable de la CRR ?**

UN REGARD RÉFLEXIF SUR LES PRATIQUES

Qu'il soit posé de façon individuelle ou encore collective, l'exercice d'un regard réflexif continu sur la démarche de RC est nécessaire afin de mieux identifier les responsabilités des divers acteur(trice)s et de prévenir les manquements potentiels en CRR.

UNE CULTURE COLLABORATIVE

La promotion d'une culture collaborative prenant en compte les visions et intérêts de chacun des partenaires d'un projet — ainsi que leur évolution — peut en partie prévenir et résoudre certains enjeux de CRR.

FACILITER UN DIALOGUE AUTOUR DES ENJEUX DE CRR

Face à la diversité des approches de RC, plusieurs intervenant(e)s de la communauté de CRR ont manifesté leur intérêt à être accompagné(e)s vers une meilleure compréhension de la RC. Dans le cadre de mes interactions avec eux, il peut ainsi être bénéfique de :

- > situer ma pratique et ses spécificités par rapport au champ plus général de la RC, ou aux courants créatifs ou théoriques mobilisés ;
- > préciser les visées et résultats attendus de mon projet de RC, ainsi que certains éléments à prendre en compte lors de son évaluation ;
- > souligner les enjeux de CRR rencontrés, ainsi que leurs spécificités dans le contexte de RC donné.

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET D'ENGAGEMENTS EN RC (2.3)

PRÉVENTION DES CI ET CE

Des intérêts divergents ne mènent pas nécessairement à un CI. L'important est de nommer les attentes de chacun(e) et de les gérer. Une apparence de CI peut cependant être aussi dommageable qu'un CI avéré. En ce sens, il est préférable de les éviter autant que possible en amont.

Afin de prévenir et d'identifier les CI et les CE, il est recommandé d'adopter une posture réflexive sur sa démarche de RC et de demander le regard d'une personne externe. Par exemple, les questions suivantes peuvent être pertinentes afin d'identifier des CE, dans le premier cas, et des CI dans le second :

- > **Comment se fait la conciliation entre mon mandat de professeur(e) et mes implications extérieures?**
Ces activités entrent-elles en conflit avec mon occupation principale? Le cas échéant, quels ajustements puis-je apporter à cette situation?
- > Dans le cas d'un(e) professeur(e) collaborant avec des étudiant(e)s — **Est-ce que mon appréciation et mon encadrement de leur travail sont neutres par rapport à mes propres activités de création?** Ai-je un jugement biaisé relativement à la qualité et à l'originalité de leur travail en fonction du mien?

IDENTIFIER ET GÉRER LES CI

Les principales étapes d'analyse et de gestion des CI sont les suivantes :

- 1 Identification des intérêts en conflit**
Quels sont les intérêts et les acteur(trice)s en jeu? Est-ce qu'il y a un conflit? De quelle nature et de quel ordre?
- 2 Évaluation du niveau de risque**
Si un conflit potentiel est identifié, ce dernier est-il important? Est-il gérable?
- 3 Mise en place d'un mode de gestion**
S'il est possible de le gérer, on met en place d'un mode de gestion adapté. Sinon, il est préférable de se sortir de la situation.

OUTILS DE GESTION

Les outils de gestion des CI et des CE peuvent inclure : des ententes de collaboration et des contrats, des déclarations d'intérêts, la déclaration des occupations et revenus à l'extérieur de l'université, etc. Les bureaux de recherche et de création, ou encore de valorisation, des universités peuvent assister les CC dans ces démarches.

MANQUEMENT POTENTIEL

Une mauvaise gestion avérée des CI est considérée comme un manquement à la CRR. Malgré leur proximité avec les CI, rappelons néanmoins que les CE ne sont pas une thématique classique de CRR et ne constituent donc pas un manquement officiel. Un CE pourrait néanmoins être problématique s'il détourne le (la) CC des obligations liées à son rôle ou à son financement.

DIFFUSION DE LA RC (2.4)



AUTORAT

L'autorat concerne les modalités d'attribution du statut d'auteur(e) aux parties prenantes d'un projet de RC. Afin d'éviter les mésententes à ce sujet, il est suggéré — lorsque possible — d'aborder ces questions avec les collaborateur(trice)s en amont du projet, puis à travers un dialogue continu.

- > **Est-ce que certaines idées ou concepts à la base de mon projet de RC ont été élaborés par d'autres personnes (ex. : des étudiant(e)s)?** Si c'est le cas, ai-je discuté de l'autorat avec ces personnes? Est-il possible de les reconnaître comme coauteur(e)s? Quel est le seuil de contribution attendu pour être reconnu comme tel? D'autres modes d'attribution de l'autorat sont-ils considérés (ex. : collectif de création, pseudonyme, anonymat)?
- > **Est-ce que des collaborateur(trice)s (ex. : étudiant(e)s, technicien(ne)s, artistes, professeur(e)s) ont contribué à l'une ou l'autre des étapes de mon projet?** Comment devrais-je souligner leur contribution au projet?
- > Les modalités de cette collaboration, ainsi que la reconnaissance attendue, sont-elles spécifiées par écrit en amont du projet (ex. : dans le cas d'initiatives entre des professeur(e)s et des étudiant(e)s)?

La reconnaissance pour la participation à un projet de RC peut prendre plusieurs formes, telles que des remerciements, une liste des collaborateur(trice)s, une redevance financière, etc.

- > **Est-ce que toutes les personnes dont j'ai choisi d'associer le nom à mon projet ont contribué de manière conséquente à son élaboration ou à sa réalisation?** Certaines personnes (ex. : en situation de pouvoir) ont-elles insisté ou exercé des pressions pour s'y retrouver, même si leur contribution ne me semble pas significative? Est-ce que certains noms sont cités afin d'ajouter une forme de prestige ou de notoriété à celui-ci, sans que leur contribution soit significative?

DIFFUSION

- > **Lors de la publication d'articles ou de la présentation publique (ex. : colloque, événement culturel, exposition, festival) d'un projet de RC en cours ou achevé, ai-je mentionné adéquatement mes coauteurs(e)s et collaborateur(trices)?**
- > **Ai-je mentionné la (les) source(s) du soutien financier qui m'a permis de mener ces activités?** Cette omission constitue un manquement de mention inadéquate.

GESTION DES DONNÉES

- > Qu'est-ce que je considère comme étant mes « données » de RC?
- > **Ai-je conservé des traces des idées et des créations que je souhaite développer, ou encore des diverses données et résultats de RC associés à mon projet (ex. : formulaires de consentement le cas échéant, documents textuels, visuels, sonores)?** Le cas échéant, quel archivage sera fait de ces données? Comment et pour quelle durée?

En effet, il est souhaitable de conserver des traces (papier ou numérique) de toutes ces étapes, notamment afin de pouvoir soutenir plus facilement une conduite « exemplaire » de diffusion de la RC, ou encore prouver la paternité d'un projet en cas d'allégation de manquement.

- > Bien qu'il s'agisse d'une bonne pratique plutôt que d'un manquement potentiel, **ai-je également pensé à documenter les composantes essentielles de ma création, quelle que soit sa forme (ex. un devis technique permettant de faciliter sa reproduction ou son entreposage dans un musée)?**

MANQUEMENTS POTENTIELS

La fabrication, la falsification, la destruction des dossiers de recherche, le plagiat, la republication, la fausse paternité ou la mention inadéquate avérée sont considérés comme un manquement à la CRR.

ÉVALUATION DE LA RC (2.5)

Les politiques de CRR précisent que les demandes de fonds et leur gestion subséquente doivent être réalisées de façon transparente et honnête.

DEMANDE DE FONDS

› **Est-ce que tous les cocandidat(e)s, collaborateur(trice)s ou partenaires qui figurent dans ma demande de financement ont donné leur consentement afin de s'y trouver ou d'éventuellement participer à ce projet?** Si, pour diverses raisons, des désistements ou des changements ont été apportés en cours de route, ai-je pensé à en aviser les organismes subventionnaires concernés? Ai-je conservé des traces de ces désistements?

› **Ai-je été transparent(e) par rapport à la nature de mon projet de RC dans ma demande de subvention?** Ai-je fourni les informations nécessaires afin de bien situer ma démarche de RC et ses méthodologies (ex.: en prenant en considération sa dimension expérimentale, heuristique ou processuelle, ou encore en précisant les résultats attendus et les critères de validation propres au projet)?

› Une démarche de RC peut souvent comporter une dimension expérimentale et imprévue, laquelle oblige le (la) CC à modifier le projet tel qu'il l'avait préalablement conçu. **Si mon projet a subi des modifications importantes, ou rencontre de nouveaux enjeux relatifs à l'éthique de la recherche, ai-je pensé à en aviser le CÉR?**

GESTION DES FONDS

› **Suite à l'obtention d'un financement, suis-je en mesure de gérer mes fonds de façon transparente et en adéquation avec ce qui est prévu dans la subvention?** La gestion du projet s'appuie-t-elle sur des procédures ou des outils d'administration financière adaptés?

ÉVALUATION PAR LES PAIRS DE LA RC

› **Lorsque je suis invité(e) à prendre part à un comité d'évaluation, suis-je en mesure d'examiner le travail d'autrui avec intégrité?** La procédure et les critères d'évaluation sont-ils clairement énoncés? Les mesures de confidentialité en vigueur et la propriété des idées présentées sont-elles respectées?

MANQUEMENTS POTENTIELS

La fausse déclaration dans une demande de subvention, la mauvaise gestion des fonds ou encore la violation avérée des politiques, lois ou règlements encadrant la recherche est considérée comme un manquement à la CRR.

PRATIQUES DE RC ET ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (2.6.1)



FAMILIARITÉ AVEC L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

> **Suis-je familier(ère) avec les concepts et termes propres à l'éthique de la recherche?** L'éthique de la recherche porte principalement sur le respect et la protection des participant(e)s à la recherche, des animaux et de l'environnement. Dans le cas des humains, elle porte principalement sur le consentement, la justice, l'équité dans la participation à la recherche, ainsi que la vie privée et la confidentialité. Des considérations spécifiques viennent également encadrer les projets impliquant du matériel biologique.

Au Canada, l'éthique de la recherche est notamment encadrée par l'*Énoncé de politique des trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC2), ainsi que des politiques institutionnelles connexes. Il revient normalement aux CÉR de chaque établissement de mener le processus d'approbation éthique des projets de recherche et de recherche-crédation.

> **Ai-je pris connaissance des normes et des politiques rattachées à mon domaine, à mon institution ou aux organismes finançant mon projet?** Ces normes et politiques, ainsi que les formations connexes (ex.: le didacticiel en ligne de l'EPTC2) sont normalement listées sur le site du bureau de la recherche et de la création — ou autre entité similaire — des universités.

IDENTIFIER LES ENJEUX ÉTHIQUES DE LA RECHERCHE

Puisqu'ils sont notamment influencés par la spécificité des diverses pratiques de RC et la posture du (de la) CC, les enjeux éthiques de la recherche — tout comme ceux de CRR dans leur ensemble — peuvent être plus facilement identifiés lorsqu'ils sont envisagés à partir d'un contexte ou d'un projet spécifique.

> **Si mon projet de RC implique des humains ou des animaux, quelles considérations éthiques, notamment de la recherche, y sont rattachées?** Ces considérations sont-elles reliées à une pratique ou une approche créative, collaborative, etc., particulière? Si oui, cette approche donne-t-elle des indications ou des outils pour encadrer ces risques potentiels? Le cas échéant, ai-je pensé à mettre en valeur ce positionnement auprès du CÉR responsable d'évaluer mon projet?

> **Si mon projet de RC implique du vivant (cellules, bactéries, virus, plantes, animaux, etc.), ai-je pensé à obtenir les attestations nécessaires (ex.: de biosécurité en laboratoire ou en galerie)?**

> **Des intervenant(e)s de mon institution d'attache, par exemple des responsables de la CRR ou des CÉR, peuvent-ils (elles) m'accompagner dans ces réflexions et dans la mise en place des moyens de gestion des risques appropriés?**

> **Au-delà de la démarche de certification, comment cette réflexion éthique peut-elle bénéficier à mon projet de RC?**

MANQUEMENTS POTENTIELS

La violation avérée des politiques, lois ou règlements encadrant la recherche est considérée comme un manquement à la CRR.

FORMATION ET ENCADREMENT ÉTUDIANT EN RC (2.6.2)

La formation des étudiant(e)s en RC pose encore de nombreux défis, notamment en ce qui concerne l'arrimage entre les composantes de recherche et de création au sein de leur démarche, la conciliation des divers niveaux d'attente de leurs superviseur(e)s et membres de jury, ainsi que l'intégration inégale de la formation en CRR et en éthique de la recherche à leur cursus. Quelques pistes réflexives sont proposées afin de faciliter cette intégration.

POUR LES ÉTUDIANT(E)S ET LEUR(S) SUPERVISEUR(E)S

> **Les attentes par rapport au contenu de mon mémoire ou de ma thèse création, ainsi que son évaluation, sont-elles clairement explicitées?** Cet élément est d'autant plus important que la plupart des étudiant(e)s en RC proposent un projet personnel, plutôt que de s'inscrire dans l'initiative de recherche de leur directeur(trice) comme c'est souvent le cas dans d'autres domaines. Cette situation soulève notamment des enjeux liés à l'originalité de leur démarche et à l'autorat.

> **Avons-nous pris le temps de soulever les enjeux d'intégrité et d'éthique de la recherche propre à mon projet de RC?** Le cas échéant, comment peuvent-ils être pris en considération? Existe-t-il des formations ou des personnes-ressources en intégrité ou en éthique de la recherche dans mon institution, afin de m'accompagner dans ces démarches? Des collègues peuvent-ils me faire part de leur expérience d'approbation éthique?

POUR LES SUPERVISEUR(E)S ET MEMBRES DU JURY

> **En cas de codirections, les attentes des multiples superviseur(e)s sont-elles explicitées à l'étudiant(e) et cohérentes?**

> Afin d'éviter que la soutenance du projet ne dérive sur une défense de la RC, **les membres du jury ont-ils (elles) une compréhension préalable adéquate de cette approche et des spécificités du projet évalué?**



QUELQUES POLITIQUES-CLÉS À CONSULTER

POLITIQUE SUR LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE (2014)

Fonds de recherche du Québec (FRQ)

CADRE DE RÉFÉRENCE DES TROIS ORGANISMES SUR LA CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE (2016)

Trois Conseils de recherche du Canada (CRSH, CRSNG, IRSC)

ÉNONCÉ DE POLITIQUE DES TROIS CONSEILS — ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (EPTC2) (2014)

Trois Conseils de recherche du Canada (CRSH, CRSNG, IRSC)

**SYNTHÈSE DES
RECOMMANDATIONS**
POUR UNE CRRC





PRÉSENTATION DE L'OUTIL

Cet outil rassemble les recommandations institutionnelles identifiées dans le guide (voir la *Section 2*) afin de favoriser une conduite responsable en recherche-crédation (CRRC). Il propose des pistes de réflexion et d'action afin de mieux prendre en compte les spécificités de la recherche-crédation (RC), identifiées dans le cadre de notre projet, en regard des principales thématiques de la conduite responsable en recherche (CRR).

Bien que cet outil puisse être utilisé de façon indépendante, nous vous invitons à consulter le guide pour une mise en contexte de la CRR et de ses enjeux spécifiques à la RC.

ACRONYMES POUR S'Y RETROUVER

CC

Chercheur(e)-créateur(trice)

CE

Conflits d'engagements

CÉR

Comité d'éthique de la recherche

CI

Conflits d'intérêts

CRR

Conduite responsable en recherche

CRRC

Conduite responsable en recherche-crédation

FRQ

Fonds de recherche du Québec

RC

Recherche-crédation

SCRR

Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche

POUR CITER CET OUTIL

Noury, C., Roy, M.-C. et Cloutier, M. (2018). Synthèse des recommandations pour une CRRC (Outil 2). Dans *Trousse d'accompagnement en CRRC : Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-crédation et propositions d'outils réflexifs* (p.70-77). Montréal, Québec : Projet de recherche la conduite responsable en recherche-crédation : Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

RECOMMANDATIONS

PAR THÉMATIQUE

CRR — LES DÉFIS DE LA RENCONTRE ENTRE LA CRR ET LA RC (2.1)

DIALOGUE ENTRE CRR ET RC

- › Promouvoir un plus grand nombre d'occasions d'échange entre les communautés de CRR et de RC afin de renforcer la compréhension mutuelle.

CONSOLIDATION DE LA CRR

- › Favoriser les échanges et les réflexions abordant conjointement l'intégrité et l'éthique de la recherche au sein de la CRR, plutôt que séparément.
- › Former et outiller les responsables de la CRR et des CÉR relativement à la RC et à ses enjeux spécifiques, en collaboration avec les CC.
- › Miser davantage sur l'accompagnement des CC dans la prise en compte des politiques de CRR, notamment à travers une approche plus positive, et centrée sur le dialogue, la collaboration et l'explicitation des enjeux propres à chaque pratique et projet de RC. Cela suppose par ailleurs que davantage de ressources soient consacrées à cet accompagnement.

ADAPTATION DES POLITIQUES ET ACCESSIBILITÉ

- › Renforcer la prise en compte des pratiques créatives dans les politiques de CRR et préciser les spécificités de la RC dans ce contexte, lorsque pertinent.
- › Inclure systématiquement des CC ou des spécialistes de la RC sur les comités d'évaluation lorsque les allégations de manquements impliquent des pratiques de RC.
- › Lorsque ce n'est pas le cas, rendre les politiques de CRR plus facilement accessibles sur les sites web des institutions et des universités, et développer des outils de formation sur la CRR et la CRRC destinés aux chercheur(e)s et étudiant(e)s.



LES ENJEUX SPÉCIFIQUES À LA RC – DÉFINITION, POSTURE ET QUALITÉ (2.2)

COMPRÉHENSION DE LA RC

- > Privilégier une vision plurielle, évolutive et globale de la RC axée sur des pratiques, projets et contextes spécifiques, plutôt qu'une approche définitoire généralisante.
- > Mettre en place des moyens de documenter les projets de RC afin d'accroître la compréhension de cet ensemble de pratiques.
- > Mieux définir l'articulation des diverses approches de la RC entre elles, ainsi que les déclinaisons qui sont susceptibles de ne pas appartenir à celle-ci.

RÉFLEXION SUR LA CRR

- > Penser la CRR à partir des pratiques spécifiques de RC afin de concevoir le dialogue entre la CRR et la RC comme étant spécifique à chaque projet et prenant en compte ses particularités et ses enjeux.
- > Mettre en lumière la relation entre les diverses pratiques de RC et les enjeux de CRR qui y sont davantage associés.

ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE DE LA RC

- > Accroître la reconnaissance et la valorisation des multiples statuts et postures des CC (ex. : artiste, chercheur(e), professeur(e)).
- > Favoriser une ouverture aux différentes formes de diffusion et de valorisation de la RC et prendre en compte les visées spécifiques des projets de RC au moment de leur évaluation (ex. : en accordant plus d'importance à la dimension qualitative).

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET D'ENGAGEMENTS EN RC (2.3)

PRÉVENTION ET FORMATION

- > Renforcer une perception et une culture plus positive autour des CI et des CE, afin de favoriser le dialogue autour de ces enjeux.
- > Renforcer l'idée selon laquelle la prévention et la gestion des CI et des CE est une responsabilité partagée par les chercheur(e)s et les institutions encadrant la recherche et la recherche-crédation, et offrir le soutien nécessaire pour les gérer au-delà des aspects bureaucratiques.
- > Développer davantage de formations à l'intention des chercheur(e)s sur les CI et les CE, notamment afin de faciliter leur prévention en amont, leur identification et leur gestion.

CLARIFICATION DES ATTENTES

- > Clarifier les attentes envers les CC, leurs rôles et leurs responsabilités, ainsi que les modalités de valorisation prévues pour leurs contributions et leurs activités de recherche et de création, et ce afin de diminuer l'émergence potentielle de CI et de CE.



DIFFUSION DE LA RC (2.4)

SPÉCIFICITÉS DE LA RC

> Davantage prendre en compte les différentes visées possibles de la diffusion en RC — en adéquation avec les pratiques et les intentions des CC — et la spécificité de ces modes de diffusion alternatifs (ex. : allant au-delà d'une quête de l'« objectivité »).

AUTORAT

> Prendre en compte les formes progressives de diffusion et d'autorat ayant cours en création et dans le domaine des arts (ex. : co-création, pseudonyme, anonymat, collectif), notamment afin d'adapter la définition du plagiat dans les politiques de CRR institutionnelles et de faciliter la prévention et l'évaluation des allégations de manquement.

> Favoriser différents niveaux et moments de réflexion quant à l'attribution des statuts d'auteur(e)s et des crédits associés aux projets de RC (ex. : en amont via les CÉR).

> Diffuser des outils décisionnels sur l'attribution de l'autorat (ex. : Smith et Master [17]) parmi les communautés scientifiques et créatives, afin d'encourager le dialogue à ce sujet dans les divers domaines de recherche et, ainsi, faciliter la collaboration.

GESTION DES DONNÉES

> Adapter les protocoles et les attentes, en termes de gestion des données, à la réalité des pratiques spécifiques de RC et fournir une assistance aux CC dans leur mise en place.

ÉVALUATION DE LA RC (2.5)

SPÉCIFICITÉS DE LA RC

> Davantage prendre en compte les spécificités de la RC et de ses pratiques spécifiques (ex. : sa valeur artistique, créative, collaborative ou encore expérimentale) dans l'évaluation et la validation de ce type de recherche. Il pourrait s'agir, par exemple, d'ajouter un volet qualitatif (ex. : des entrevues, un énoncé d'intention ou un portfolio) à l'évaluation des projets de RC, tout en conservant des critères d'évaluation communs.

COMITÉS D'ÉVALUATION

- > Mettre sur pied des comités d'évaluation adaptés aux spécificités de la RC, et ce tant sur le plan des processus et des critères d'évaluation que celui de l'inclusion de CC sur ces comités.
- > Sensibiliser les évaluateur(trice)s à la multiplicité des approches et pratiques de RC afin de favoriser la coexistence de visions plurielles, ainsi que le dialogue à leur propos.

PRATIQUES DE RC ET ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (2.6.1)

APPROBATION ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

- > Préciser la portée des démarches d'approbation éthique de la recherche en regard de la RC, afin de faciliter le dialogue entre les CC et les responsables de la CRR et des CÉR.
- > Adopter une approche d'évaluation éthique plus flexible et processuelle, qui s'arrime mieux avec la réalité des pratiques spécifiques de RC (ex. : en incluant le travail de terrain nécessaire à l'élaboration d'une problématique préliminaire), et adapter les procédures et outils (ex. : les formulaires de consentement) en conséquence.

SPÉCIFICITÉS DE LA RC

- > Promouvoir une réflexion conjointe sur les considérations éthiques liées à la recherche découlant des pratiques spécifiques de RC — plutôt que l'inverse —, et prendre en compte les particularités (ex. : méthodologiques, épistémologiques, créatives) associées à ces projets.
- > Concevoir le processus d'approbation éthique de la recherche davantage comme un accompagnement vers la réussite des projets de RC, et accorder davantage de ressources à cet accompagnement.



FORMATION ET ENCADREMENT ÉTUDIANT EN RC (2.6.2)

ENCADREMENT

- > Porter une attention particulière aux spécificités de la RC afin d'offrir un encadrement adapté à la réalité des étudiant(e)s et à chaque pratique et projet.
- > S'interroger sur le type de formation, de compétences et d'encadrement souhaité des professeur(e)s appelé(e)s à superviser la RC ou à prendre part à son évaluation (ex.: à titre de membre du jury).

FORMATION SUR LA CRR

- > Renforcer la nécessité pour les établissements et professeur(e)s d'encadrer la formation étudiante à la CRR.
- > Proposer des formations sur la CRR — incluant l'intégrité et l'éthique de la recherche — dès le début de parcours des étudiant(e)s en RC. Ces formations pourraient notamment reposer sur un plan-cadre fourni par les institutions et devraient privilégier une approche d'accompagnement prenant en compte les spécificités de chaque pratique et projet de RC.

RÉFÉRENCES POUR CET OUTIL

17. Smith E, Master Z. Best Practice to Order Authors in Multi/Interdisciplinary Health Sciences Research Publications. *Accountability in research*. 2017; 24 (4):243-67.

ÉTUDES DE CAS SUR LES MANQUEMENTS



EN CRRC

Les auteures souhaitent remercier
Laurie Cotton-Pigeon et Hortense Gallois,
auxiliaires de recherche pour le projet CRRC,
pour leur contribution significative à ce document.



PRÉSENTATION DE L'OUTIL

Le présent document est conçu comme un outil pédagogique destiné aux étudiant(e)s en recherche-crédation (RC), aux chercheur(e)s-crédateur(trice)s (CC) du collégial et des universités, ainsi qu'aux représentants institutionnels et à la communauté de conduite responsable en recherche (CRR). Il est basé sur les principaux manquements à la CRR qui se retrouvent dans la *Politique sur la conduite responsable en recherche* des Fonds de Recherche du Québec (FRQ) (1) soit : la mauvaise gestion des conflits d'intérêts, la fausse paternité, la mention inadéquate, la fabrication ou la falsification de données, la destruction des dossiers de recherche, la republication, le plagiat, la fausse déclaration, la mauvaise gestion, et la violation des politiques et exigences. À ces cas de figure, notre équipe a jugé nécessaire d'ajouter la mauvaise gestion des conflits d'engagements, une forme spécifique de conflit d'intérêts qui n'est pour l'instant pas prise en compte par les politiques de CRR et ne constitue donc pas un manquement officiel.

Cet outil cherche avant tout à démystifier les manquements à la CRR pour la communauté de RC et à mieux faire comprendre la spécificité des enjeux de la RC à la communauté de CRR. Ainsi, les dix sections qui composent ce document correspondent aux dix manquements identifiés. Pour chaque manquement, on retrouve d'abord une définition ainsi que des exemples concrets. Très brefs, ceux-ci peuvent être relatifs à la RC ou simplement relever d'un contexte de recherche, mais proposent clairement des cas où il y a manquement à la CRR. Puis, la section *Contexte et enjeux* tient lieu de prolégomènes à l'étude de cas : elle peut ainsi introduire la problématique qui y sera développée, ou amener des éléments essentiels à la compréhension d'un aspect spécifique de la RC pour le (la) lecteur(trice) de CRR. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité : il ne s'agit pas de couvrir l'ensemble des contextes ou des problématiques possibles liés à ce manquement précis en RC, mais bien d'en donner des exemples.

POUR CITER CET OUTIL

Cloutier, M., Noury, C. et Roy, M.-C. (2018). Études de cas sur les manquements en CRR (Outil 3). Dans *Trousse d'accompagnement en CRR : Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-crédation et propositions d'outils réflexifs* (p.78-103). Montréal, Québec : Projet de recherche la conduite responsable en recherche-crédation : Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

POUR CITER UNE ÉTUDE DE CAS SPÉCIFIQUE

Cloutier, M., Noury, C. et Roy, M.-C. (2018). « INSÉREZ LE NOM DU MANQUEMENT » dans Études de cas sur les manquements en CRR (Outil 3). Dans *Trousse d'accompagnement en CRR : Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-crédation et propositions d'outils réflexifs* (p.78-103). Montréal, Québec : Projet de recherche la conduite responsable en recherche-crédation : Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

Ensuite, une étude de cas présente une situation fictive en RC où ce manquement semble se dessiner. La situation présentée comporte habituellement certains paramètres qui la rendent incertaine : le (la) CC pourrait ou non se retrouver en situation de manquement. Les études de cas sont donc une invitation à considérer les facteurs spécifiques à la RC qui pourraient peut-être complexifier « l'application de la CRR » et à comprendre quels types de facteurs entrent en jeu dans l'évaluation des manquements en RC. Ces paramètres sont notamment soulevés dans la section suivante — intitulée *À propos de ce cas* — et peuvent également présenter des nuances sur la situation exposée qui en ferait ou non un cas de manquement. Finalement, chaque section se termine par une série de questions ou de facteurs à considérer qui invitent à poursuivre une réflexion plus générale sur le manquement en contexte de RC.

Il est à noter que, bien que les études de cas présentées soient propres à la RC, certaines problématiques qu'elles soulèvent peuvent également être d'intérêt pour tout autre type de recherche en milieu universitaire ou collégial. De plus, le (la) lecteur(trice) retrouvera parfois certains recouvrements entre des manquements connexes. **Finalement, les personnages et les situations présentés dans ces études de cas étant fictifs, toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes ou ayant existé ne saurait être que fortuite.**

ACRONYMES POUR S'Y RETROUVER

CC

Chercheur(e)-créateur(trice)

CE

Conflits d'engagements

CÉR

Comité d'éthique de la recherche

CI

Conflits d'intérêts

CRR

Conduite responsable en recherche

CRRC

Conduite responsable en recherche-crédation

FRQ

Fonds de recherche du Québec

RC

Recherche-crédation



LISTE DES ÉTUDES DE CAS

1. Mauvaise gestion des conflits d'intérêts
2. Mauvaise gestion des conflits d'engagements
3. Fausse paternité
4. Mention inadéquate
5. Fabrication
6. Falsification
7. Destruction des dossiers de recherche
8. Republication
9. Plagiat
10. Fausse déclaration, mauvaise gestion et violation des politiques et exigences

DÉFINITION DES FRQ

Le défaut de gérer adéquatement tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, conformément à la politique sur les conflits d'intérêts en recherche de l'établissement, empêchant ainsi l'atteinte d'un ou plusieurs des objectifs du présent cadre. Un conflit d'intérêts peut concerner un individu (conflit personnel) ou un établissement (conflit institutionnel). L'individu ou l'établissement se trouve en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent lorsque ses intérêts entrent en conflit avec ses responsabilités et ses devoirs. L'individu (ou l'établissement) en situation de conflit d'intérêts risque de voir réduite sa capacité de faire preuve d'objectivité dans la prise de décision, à tout le moins en apparence, ce qui peut soulever des questions quant à son intégrité. Les conflits d'intérêts peuvent, entre autres, être de nature financière, politique, idéologique ou professionnelle. Ils peuvent se rapporter à l'établissement, à l'individu, aux membres de la famille, à des amis ou à des associés professionnels — présents, passés ou futurs. (1)

EXEMPLES CONCRETS

- > Un(e) membre du corps professoral d'une université accepte de diriger la thèse de son partenaire de vie et lui fournit une lettre d'appui pour une demande de bourse aux FRQ.
- > Un(e) chercheur(e), dans le cadre d'un projet de RC, développe une pratique artistique afin de servir d'autres intérêts (financiers, valeur ajoutée à sa notoriété, etc.), mais qui ne sont pas liés à la partie recherche du projet de RC.
- > Un(e) chercheur(e) omet de publier des résultats négatifs pour ne pas nuire à l'entreprise qui finance ses travaux.
- > Un(e) professeur(e) avantage ou désavantage un(e) étudiant(e) qu'il supervise pour des motifs idéologiques, religieux, raciaux, ou pour toute autre raison.

CONTEXTE ET ENJEUX

La réalisation d'un projet de recherche-crédation (RC) inclut une part de recherche théorique ainsi que le « faire-oeuvre », soit la partie création. Cependant, il arrive souvent que ce soit uniquement la partie « recherche » d'un projet RC qui soit financée par un bailleur de fonds de recherche (ex. : FRQSC, CRSH), ainsi que « la transmission, la présentation et la diffusion des expérimentations menées ou des résultats obtenus dans le cadre de projets de recherche-crédation » (12). Ainsi, le (la) chercheur(e)-créateur(trice) (CC) peut tenter d'obtenir un financement complémentaire, qui pourrait couvrir l'aspect « création » permettant la réalisation d'une oeuvre liée à un projet de RC.

L'université est responsable d'assurer la conduite responsable de toutes recherches menées dans l'établissement ; la CRR est encadrée par les normes fédérales (Secrétariat sur la CRR) et provinciales (ex. : politique CRR du FRQ). Or le contexte de l'université vient avec son lot d'attentes ou d'exigences, notamment envers le corps professoral, et qui peuvent amener les CC à s'éloigner de la CRR. C'est le cas, par exemple, avec certaines attentes de l'université envers les professeur(e)s, notamment l'incitation à obtenir des subventions de plus en plus nombreuses et à contribuer au rayonnement de l'institution par un nombre important de publications. Ceci peut inciter les professeur(e)s à se consacrer davantage à des projets « finançables », avec des résultats publiables, ou à cumuler des sources de financement qui peuvent, dans certains cas, favoriser les conflits d'intérêts.

ÉTUDE DE CAS

QUAND LE CHOIX DE MATÉRIEL EMPÎÊTE SUR LA LIBERTÉ ARTISTIQUE

Monsieur C. occupe un poste de professeur dans un département de musique d'une université québécoise et se spécialise dans les liens entre sciences, technologies et expérimentation musicale. Dans le cadre d'un projet de recherche-crédation financé par un organisme subventionnaire public, il s'intéresse plus particulièrement à la sonification



du mouvement corporel, soit la représentation et l'émission de données issues du corps sous forme de signaux acoustiques. Ses expérimentations s'appuient notamment sur des performances où plusieurs interprètes, accompagnés de lui-même, sont filmés par des caméras infrarouges. À l'aide d'un logiciel créé par le chercheur-créateur, les données récoltées par la captation des ondes émises par les corps sont ensuite traduites en langage sonore. Le logiciel permet également d'introduire une série de variations complexes en fonction des interactions entre les individus. Cette bande sonore est retransmise dans la salle, ce qui influencera les mouvements des interprètes. En plus d'être subventionné par les fonds publics, le chercheur-créateur bénéficie de fonds privés, versés par une compagnie spécialisée dans le matériel électronique et audiovisuel. Cette source de financement privée est déclarée auprès du subventionnaire public. Ce financement est indispensable, puisqu'il permet au professeur de financer la réalisation de ses performances, essentielles à la conduite de son projet de RC. Cependant, au fil des performances, le chercheur-créateur ressent de plus en plus de pression de la part du subventionnaire privé afin qu'il modifie son projet. En effet, la compagnie propose qu'une partie du matériel technologique utilisé par l'artiste soit remplacé par ses produits afin d'en faire la promotion. La compagnie aimerait notamment que l'artiste mette de l'avant les qualités d'une nouvelle caméra thermique, laquelle l'amènerait à devoir transformer considérablement certains aspects de son projet, l'entraînant dans des avenues qui lui semblent moins pertinentes. Or il craint que son refus de répondre à la proposition du subventionnaire privé entraîne la perte de ce financement, pourtant essentiel à son projet.

À PROPOS DE CE CAS

- > Le bon avancement, la pertinence de la recherche et les obligations envers le fonds de recherche public du professeur C. sont-ils compromis par les exigences du financeur privé? Le cas échéant, à partir de quel seuil et dans quelle mesure?
- > Quels moyens ou stratégies le professeur C., son institution et la compagnie pourraient mettre en œuvre pour réduire les risques sur la liberté artistique, et permettre de mieux gérer les conflits d'intérêts?
- > Dans le cas où le professeur C. choisit de privilégier l'utilisation du matériel technologique de la compagnie pour ne pas nuire à cette source de financement, il se retrouve en situation de manquement.

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

- > Dans certains cas, des rémunérations associées à des prestations d'un(e) CC pourraient s'ajouter au salaire de professeur(e).
 - Si le cumul des revenus est une pratique courante dans certains domaines, qu'en est-il en recherche-création?
- > Les sommes perçues dans le cadre de performances ou autres prestations sont-elles trop élevées par rapport aux fonds possiblement offerts par le fonds de recherche public pour ne pas influencer la pratique ou les recherches des chercheur(e)s-créateur(trice)s?
 - À partir de quel seuil le (la) chercheur(e)-créateur(trice) entre-t-il (elle) en conflit d'intérêts?
 - Les sommes perçues créent-elles un intérêt financier évident à poursuivre selon les exigences d'un second financeur, plutôt que de servir l'avancement de la recherche?
- > Existe-t-il un pourcentage « acceptable » de financement privé versus de financement public?
- > Les attentes de l'université, en termes de recherche, de création, d'enseignement, de service à la communauté et de rayonnement apportés par la carrière du (de la) professeur(e), sont-elles énoncées clairement?

DÉFINITION

Forme spécifique de conflit d'intérêts. Conflit d'obligations qui se produit notamment quand des activités extérieures entrent en conflit avec des activités professionnelles, par exemple quand un membre de l'administration consacre ses heures de travail à des activités personnelles ou qu'un(e) chercheur(e) utilise le matériel ou le personnel de l'Université pour ses projets privés. (18) (Adaptation libre)

* Il est à noter que cette forme spécifique de conflit d'intérêts est un ajout de notre équipe. N'étant à ce jour pas prise en compte par les politiques de CRR, la mauvaise gestion des conflits d'engagements ne constitue pas manquement officiel.

**EXEMPLES
CONCRETS**

> Un(e) membre du corps professoral utilise les ressources du laboratoire de recherche universitaire afin de faire avancer des travaux de recherche pour le compte d'une compagnie pharmaceutique qui l'engage.

> Un(e) membre du corps professoral fait exécuter par ses étudiant(e)s des travaux de codage qui bénéficient à l'avancement d'un projet de jeu vidéo que le (la) professeur(e) conduit à titre personnel.

**CONTEXTE
ET ENJEUX**

La pratique artistique d'un(e) CC est souvent considérée comme partie intégrante de ses projets de recherche-création. Un(e) professeur(e) en arts cumule ainsi son mandat de professeur(e) avec une pratique créatrice ou avec une démarche de RC qui y est associée, laquelle peut s'avérer

particulièrement chronophage. Dans le cadre d'un projet de RC, il s'agit de voir comment le (la) professeur(e) peut répondre adéquatement aux différents aspects de sa tâche (enseignement, supervision d'étudiant(e)s aux cycles supérieurs, participation à divers comités, évaluation de mémoires et thèses, recherches et publications, etc.) tout en menant ses activités créatrices. En effet, bien que certaines universités ou départements puissent considérer que la pratique artistique contribue au rayonnement de l'université, il n'est pas toujours clairement énoncé quelle place les CC peuvent réellement lui accorder dans leur vie académique.

ÉTUDE DE CAS**LE TEMPS, LE PRESTIGE ARTISTIQUE ET LES RESPONSABILITÉS
ACADÉMIQUES: COMMENT ET OÙ S'INVESTIR ?**

Madame M. est une artiste contemporaine qui occupe un poste de professeure dans un département d'arts visuels d'une université québécoise. Au cours d'une session universitaire, l'artiste, qui n'a pas encore obtenu son agrégation et sa permanence, a la chance d'exposer ses installations interactives au prestigieux Museum of Modern Art (MOMA) de New York. Cette exposition représente une occasion unique dans sa carrière. Elle offrira une grande visibilité à son travail et lui permettra d'accroître sa notoriété. De plus, l'exposition de ses oeuvres lui servira à avancer son projet en recherche-création dans le cadre duquel les oeuvres ont été réalisées. Cependant, l'organisation de l'exposition à New York implique que la professeure soit souvent à l'étranger. Ainsi, elle ne pourra pas remplir ses obligations professorales de la même manière que si elle était au Québec. En effet, le temps consacré à l'exposition l'empêchera d'avancer sur d'autres projets de recherche dans lesquels elle s'était engagée, et l'amènera également à manquer plusieurs semaines d'enseignement et à s'absenter de la vie départementale (réunions, comités, etc.). C'est l'un de ses collègues en arts visuels qui devra assumer sa tâche d'enseignement pendant son absence, ce qui crée des tensions au sein du département. De même, pendant une période importante, elle sera moins disponible pour encadrer ses étudiant(e)s de 2e et 3e cycle.

La professeure M. est inquiète au sujet de son dossier de promotion. Elle se demande aussi quelle reconnaissance sera donnée à son travail de création, son enseignement, sa recherche, ses publications et le prestige potentiel associés à la



réalisation de ce projet de RC et à sa diffusion. Car bien qu'il soit passionnant, ce projet de RC se révèle particulièrement chronophage et ne lui permet que peu de résultats publiables. La chercheuse-créatrice est donc tiraillée entre ses obligations de professeure, son intérêt personnel à donner cette visibilité à son travail, ainsi que la participation de cette exposition au rayonnement de l'université par une carrière internationale et la monstration de son travail dans un des musées les plus prestigieux du monde.

À PROPOS DE CE CAS

- > Comment la professeure M. peut-elle consolider les divers aspects de la recherche-création ?
 - Quelle part des réalisations autour de ce projet de RC sera reconnue par son département ?
 - Est-ce que toutes ces exigences sont réalistes pour la professeure ?
- > Quels sont les aménagements possibles de la part de la professeure et de son département pour l'aider à assurer les divers aspects de son travail ?
 - Des ententes sont-elles possibles afin de lui permettre de s'investir dans ce projet de RC, et l'exposition qui y est liée, sans pénaliser ses étudiant(e)s et ses collègues ? Ex.: rencontres de supervision via *Skype* avec ses étudiant(es) aux cycles supérieurs ; offrir un cours d'été à son retour, etc.
 - Est-ce que dans ce cas, par exemple, l'université devrait être en mesure d'offrir un poste à mi-temps à la professeure M., ou encore penser à d'autres types d'accommodements permettant de favoriser une meilleure gestion des conflits d'engagements ?
- > Dans le cas où des activités ou des déplacements empêchent la professeure M. de réaliser le programme complet (recherches, séminaires, etc.) prévu dans la demande de financement qui lui a été accordée par le FRQ, elle se retrouve en situation de manquement.

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

- > Sachant que la RC est en soi presque un double mandat, peut-on y cumuler d'autres mandats ?
- > Les attentes des départements et des universités envers les chercheur(e)s-créateur(trice)s sont-elles formulées clairement ? Comment pourraient-elles l'être davantage ?
- > Comment concilier les tensions entre les exigences liées à la réputation universitaire et celles liées à la réputation artistique ? Les chercheur(e)s-créateur(trice)s devraient-ils privilégier l'une ou l'autre ?
 - Si, dans les faits, la réputation artistique a plus de retombées que la réputation universitaire, un conflit de critères d'évaluation peut s'ajouter au conflit d'engagements.

DÉFINITION DES FRQ

L'attribution d'une fausse paternité, notamment à des personnes autres que celles qui ont suffisamment contribué à des travaux pour en assumer la responsabilité intellectuelle, ou le fait pour une personne d'accepter d'être considérée comme l'un des auteurs d'une publication lorsque sa contribution est minime ou négligeable. (1)

**EXEMPLES
CONCRETS**

> Être nommé(e) comme auteur(e) d'une oeuvre, d'une recherche ou d'une publication en y ayant peu ou pas participé.

> Afin de favoriser son obtention, une demande de financement d'un projet de recherche en neurosciences mentionne plusieurs chercheur(e)s renommé(e)s dans le domaine, alors que ces chercheur(e)s n'ont jamais confirmé leur participation au projet.

> Au nom d'une faveur qu'il lui a rendue dans le passé, un(e) membre du corps professoral demande à l'un(e) de ses collègues de le (la) mentionner comme coauteur(e) d'un article scientifique qu'il s'apprête à publier alors qu'il n'y a pas réellement contribué, et ce, afin d'augmenter son propre indice bibliométrique.

**CONTEXTE
ET ENJEUX**

La contribution à un projet en recherche-création peut prendre différentes formes. Parfois, une contribution minime au projet pourrait être exagérée par un(e) chercheur(e) dans un but spécifique. Par exemple, en RC, bénéficiaire de la notoriété ou de la renommée d'un(e) artiste, d'un(e) chercheur(e) ou d'un(e) chercheur(e)-créateur(trice) peut être une valeur ajoutée au projet particulièrement importante.

ÉTUDE DE CAS**« PRÊTER UN NOM » POUR AUGMENTER LA CRÉDIBILITÉ : UN
PROBLÈME D'AUTORAT**

Madame B. est professeure de communication au collégial. Elle poursuit des recherches sur les dimensions communicationnelles et les divers degrés possibles d'interactivité dans les jeux vidéo. Dans le cadre d'un projet en recherche-création financé par un organisme public, la professeure a notamment créé, en collaboration avec ses étudiant(e)s, un jeu vidéo téléchargeable à partir de diverses plateformes de médias sociaux. En ayant recours à ceux-ci, la chercheuse souhaite notamment étudier leur impact sur le niveau d'appropriation et d'implication de la communauté de joueur(euse)s. Après avoir discuté de ses stratégies de diffusion avec un ami œuvrant dans le milieu du cinéma et ayant participé à la conception de quelques jeux vidéo, ce dernier lui propose d'adjoindre son nom au projet comme coauteur du jeu. La professeure B. croit que la notoriété de son ami amènerait plusieurs retombées positives pour le projet, et lui permettrait notamment de bénéficier de son réseau de contacts et de sa popularité sur les médias sociaux. En effet, le jeu aurait ainsi beaucoup plus de visibilité, ce qui ne pourrait qu'augmenter le taux de participation à l'étude et, ainsi, assurer d'avoir suffisamment de données pour arriver à des résultats concluants. Bien que le cinéaste ne compte pas s'impliquer réelle-



ment dans le projet de recherche sur une base régulière, il propose tout de même d'assister à quelques réunions de l'équipe. Par contre, la possibilité de joindre le nom du cinéaste comme coauteur est loin de faire l'unanimité au sein de l'équipe de recherche de la professeure B. : cette idée crée des tensions avec ceux et celles qui ont déjà accompli un travail de grande envergure depuis le commencement du projet.

À PROPOS DE CE CAS

- > Est-ce que la nature de la contribution du cinéaste a été discutée avec l'équipe de recherche?
 - Quelle est l'attente du cinéaste envers l'équipe de recherche? Ex. : être nommé sur des publications alors qu'il n'a pas participé relève d'un manquement.
 - Quelles devraient être les attentes de l'équipe de recherche envers ce prête-nom comparativement, par exemple, à celles envers les étudiant(e)s ?
- > Est-ce que le cinéaste est prêt à assumer les responsabilités qui incombent au titre qui lui est associé? Sinon, il s'agit d'une situation de manquement.
- > Est-ce que des solutions de rechange pourraient être envisagées par la professeure B. pour que son projet tire profit de la notoriété de son ami, sans toutefois que ce dernier soit nommé coauteur? Ex. parrainer des événements spécifiques.
 - Quels pourraient être les autres manières de le remercier pour sa collaboration? Est-ce que d'autres moyens tout aussi efficaces peuvent être envisagés pour amener plus de visibilité au projet ?

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

- > Dans le cadre d'un projet de RC qui implique plusieurs personnes, l'équipe a-t-elle déterminé des critères minimaux d'atorat (ex. : critères pour être considéré comme un(e) coauteur(e)), versus des critères pour n'être mentionné(e) que dans les crédits du projet ou les remerciements?
 - Est-ce que les membres de l'équipe ont suffisamment discuté entre eux des questions d'atorat, et ce à diverses étapes du projet ?
 - Les décisions relatives à l'atorat sont-elles prises lors de discussions de groupe ou unilatéralement par certaines personnes de l'équipe de recherche ?
- > Dans le cadre de projets où la participation d'une personne non rattachée à une institution collégiale ou universitaire est sollicitée, comment s'assurer que cette personne « se plie » à la culture de la recherche universitaire ou collégiale, ainsi qu'aux règles et à l'éthique de travail qui la régissent ?
- > Dans la gestion du conflit d'atorat, est-ce que le comité disciplinaire mandaté pour évaluer le dossier dispose de tous les outils nécessaires pour comprendre la spécificité de la nature du partenariat établi dans le cadre de ce projet de RC ?
- > La paternité de la recherche-crédation est-elle attribuée à des personnes pour d'autres raisons que leurs idées ou leur temps investi dans le projet? Si oui, il s'agit d'une situation de manquement.

DÉFINITION DES FRQ

Le défaut de reconnaître de manière appropriée les contributions d'autres personnes, conformément à leurs contributions respectives et aux politiques en matière de paternité qui s'appliquent aux publications visées. Constitue aussi une mention inadéquate le fait d'omettre de mentionner la source du soutien financier dans ses activités de recherche, tel qu'exigé par les organismes de financement. (1)

EXEMPLES CONCRETS

- > Dans sa thèse de doctorat, une étudiante en archéologie a repris les résultats d'une étude réalisée dans le cadre d'un projet de recherche à l'étranger sans mentionner les chercheur(e)s y ayant participé.
- > Le (la) chercheur(e) principal(e) d'un projet en ingénierie sur la réalisation d'un nouvel outil technologique révolutionnaire omet de mentionner les technicien(ne)s l'ayant aidé(e) à réaliser le prototype final.

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le domaine des arts ou de la création, la réputation tirée d'une oeuvre et de la conceptualisation de celle-ci est particulièrement importante. Le (la) créateur(trice) fait fréquemment appel à des expertises multiples pour réaliser son oeuvre, notamment dans le cadre de projets nécessitant des connaissances, des savoir-faire spécifiques ou des technologies complexes. Même si ces collaborations sont nécessaires pour mener à bien ces projets, la culture du « signataire unique » de l'oeuvre ou du projet persiste: il demeure plus prestigieux pour l'artiste ou le (la) créateur(trice) de signer seul(e) son oeuvre. Cependant, en réalité il (elle) aura par exemple pensé le concept de l'oeuvre ou sa forme finale, mais ce sera toute une équipe technique, issue de divers domaines, qui aura concrètement donné forme aux idées de l'artiste. Cette culture, qui favorise l'idée plutôt que sa réalisation matérielle, peut ainsi conduire un(e) créateur(trice) à minimiser ou à négliger la participation d'autres acteur(trice)s au projet. Cet enjeu peut également se retrouver en recherche-création, autant en ce qui concerne certains aspects « recherche » (solliciter une expertise spécifique) que pour l'aspect « création ».

ÉTUDE DE CAS

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE ET LE CHOIX DES « AUTEUR(E)S »

Monsieur N. est un chercheur-créateur en arts visuels qui souhaite créer un exosquelette robotique, afin d'explorer la transformation possible du corps par la machine en vue d'explorer les limites biologiques et culturelles du corps. Or le chercheur-créateur ne possède pas toutes les connaissances en robotique nécessaires à la fabrication de son oeuvre. Il décide d'engager une équipe d'ingénieur(e)s spécialisé(e)s et habitué(e)s à des collaborations universitaires, afin de l'aider à réaliser le prototype d'exosquelette qu'il a imaginé. Étant donné le décalage entre la vraisemblance technique du concept original et la faisabilité réelle de l'exosquelette, les ingénieur(e)s participants proposent plusieurs solutions techniques de rechange. En outre, l'équipe d'ingénierie a démontré la nécessité d'opter pour des matériaux souples et légers, et la structure entière de l'exosquelette a dû être transformée pour permettre à l'artiste d'avoir une grande mobilité dans ses performances. Au fil des discussions, qui ont été abondamment nourries par les ingénieur(e)s, l'apparence du prototype original a non seulement été transformée,



mais aussi les concepts-clés et les enjeux du projet. Conséquemment, l'exosquelette final ne ressemble plus du tout au prototype initial qui a été dessiné par le chercheur-créateur. Or, dans le cadre de conférences portant sur ce travail ou de publications relatives à son projet, le chercheur remercie de manière générale l'équipe d'ingénierie sans toutefois les nommer individuellement. Les ingénieur(e)s, habitué(e)s de travailler avec des professeur(e)s en sciences de la vie, s'attendaient pourtant à être nommé(e)s comme coauteur(e)s sur ces publications. Ils (elles) se sentent donc lésé(e)s et trouvent que leur travail n'est pas reconnu à juste titre. Monsieur N. est quant à lui toujours l'unique signataire de ses oeuvres, de ses projets et de ses articles, et ce même s'il a l'habitude de travailler avec une équipe technique. Il a donc procédé comme à l'habitude, et ce malgré les importants changements apportés au projet et aux concepts de départ, découlant directement de sa collaboration avec les ingénieur(e)s. (*Projet inspiré du travail de l'artiste australien Stelarc.*)

À PROPOS DE CE CAS

- > Lors d'une collaboration entre artistes et scientifiques dans le cadre d'un projet de recherche-crédation, est-ce que, pour être considéré(e) comme coauteur(e), le (la) contributeur(trice) doit avoir un rôle créatif dans le projet?
 - Si oui, comment déterminer clairement ce qui relève de la création ou pas?
 - Est-ce que la contribution des ingénieur(e)s est assez importante pour les considérer comme coauteur(e)s des oeuvres ou des articles de Monsieur N.?
- > L'équipe de recherche-crédation a-t-elle déterminé des critères minimaux d'autorat? Ex.: critères pour être considéré(e) au lieu d'apparaître seulement dans les crédits du projet ou les remerciements.
 - Les décisions relatives à l'autorat sont-elles prises lors de discussions de groupe ou effectuées unilatéralement par certaines personnes de l'équipe de recherche?

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

- > Est-ce que pour être coauteur(e) d'un article, ou de toute autre production relative à un projet de RC, il est au moins nécessaire d'avoir pris connaissance de l'entièreté de son contenu afin de pouvoir en assumer la responsabilité?
- > Dans un projet de recherche-crédation, peut-on vraiment séparer la réflexion théorique de la réalisation technique/technologique/scientifique, alors que la réflexion s'alimente de l'une et de l'autre?
- > On peut certainement penser qu'il y a différents niveaux d'implication dans un projet de recherche-crédation: de l'auteur(e) principal(e) qui conceptualise le projet aux personnes qui soutiennent la création et y contribuent. Mais comment reconnaître le travail indispensable de ces acteur(trice)s sans minimiser le travail du (de la) concepteur(trice)?
 - Quel statut attribuer, par exemple, à une équipe technique et aux autres auxiliaires pour souligner adéquatement leur contribution au projet sans minimiser le crédit du (de la) créateur(trice) (« son idée »)? Leur implication doit-elle être reconnue au même titre?
 - Est-ce que le cycle d'études (baccalauréat, maîtrise, doctorat) des étudiant(e)s participant à un projet de recherche ou à la réalisation d'un projet de recherche-crédation devrait influencer la reconnaissance qui est accordée à leur contribution ou à la valeur de leur travail?
 - Dans le cas où des remerciements formels ne semblent pas suffisants, peut-on penser à des modèles inspirés, par exemple, de certaines expériences en sciences de la santé, où la contribution spécifique de chacun des auteur(e)s est mentionnée? Peut-on élaborer un système permettant de coder certaines contributions particulières?
- > Dans la gestion du conflit d'autorat, est-ce que le comité disciplinaire mandaté pour évaluer le dossier dispose de tous les outils nécessaires pour comprendre la spécificité de la nature du partenariat établi dans le cadre de ce projet de recherche-crédation?
- > Lorsque la paternité des résultats de la recherche-crédation n'est pas attribuée à des personnes qui ont investi leurs idées ou leur temps dans le projet, il peut s'agir d'une situation de manquement.

DÉFINITION DES FRQ

L'invention de données, de documents originaux, de méthodes ou de résultats, y compris les graphiques et les images. (1)

**EXEMPLES
CONCRETS**

> Un(e) étudiant(e) fabrique des témoignages relatifs à son exposition et les inclut dans son mémoire de recherche-crédation.

> Un(e) membre du corps professoral inclut dans une demande de fonds des résultats fabriqués appuyant sa thèse de recherche, afin de favoriser l'obtention de la subvention.

> Un(e) étudiant(e) au doctorat fabrique délibérément des données concernant de faux participant(e)s à son projet de recherche, afin de gonfler ses chances de recrutement.

**CONTEXTE
ET ENJEUX**

Il existe des cas de RC où une forme de « fabrication » peut faire partie de la démarche du (de la) chercheur(e). Certains projets peuvent, par exemple, utiliser le subterfuge ou une forme de fiction comme stratégie esthétique permettant de provoquer une réaction parmi le public, et ainsi amener ce dernier à une réflexion sur un problème spécifique. Dans le contexte d'un lieu d'exposition, le public peut s'attendre à ce genre de stratégie. Cependant, dans la sphère sociale et hors d'un contexte semblable, le public pourrait ne pas saisir la dimension artistique du projet et y percevoir une forme de fraude. Or, lorsque la fabrication se retrouve au coeur d'une démarche esthétique, il ne s'agit pas de fausser des données dans un but malhonnête, mais plutôt d'une composante essentielle d'un processus sans lequel l'oeuvre en soi ne peut advenir. Ici, les données produites dans le contexte spécifique de la dimension créative d'un projet de RC ne visent pas la réalisation d'expériences reproductibles afin de faciliter le développement de nouvelles connaissances, comme c'est le cas par exemple en sciences fondamentales ou en sciences sociales. Cela dit, même si la démarche de recherche-crédation s'appuie sur la fabrication ou le subterfuge, la rigueur de la recherche, des données, des réflexions et des conclusions ne devrait en aucun cas être affectée.

**ÉTUDE DE CAS
DES « FAKE NEWS » COMME OUTIL DE SENSIBILISATION**

Madame K. est une étudiante au doctorat en études cinématographiques. Dans le cadre de sa thèse en recherche-crédation, qui est financée par un organisme public, l'étudiante désire étudier le dispositif utilisé comme subterfuge en art d'intervention. Pour ce faire, elle crée huit brèves capsules qui reprennent tous les codes du documentaire. Le reportage plonge le spectateur au coeur d'une étude scientifique sur les changements climatiques en Arctique, au cours de laquelle un puissant pathogène méconnu — résultant des fontes des glaciers — a été découvert par l'équipe de chercheur(e)s. Les vidéos présentent diverses étapes de la recherche scientifique de manière très concrète et détaillée, en plus d'inclure des entrevues avec des expert(e)s du domaine, qui se disent très inquiets de la situation, de la propagation rapide du pathogène et de l'impact sur la santé des populations de tous les pays nordiques. En réalité, ces vidéos sont de véritables mises en scène : les données présentées ne sont pas réelles et les expert(e)s interro-



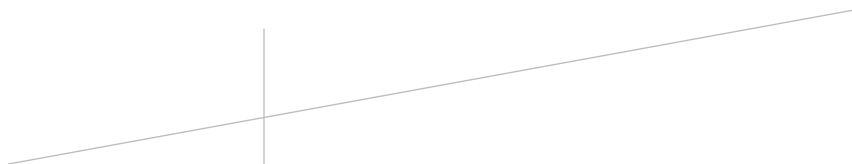
gés sont en fait des acteur(trice)s, dont le discours a été entièrement écrit par la doctorante. Par son œuvre, l'étudiante souhaite provoquer une réaction chez le public et l'amener à prendre conscience de l'impact de ses habitudes de vie sur l'environnement et, par extension, sur la santé des populations. En suscitant la réflexion individuelle, l'objectif du projet est donc d'éveiller une conscience collective. L'œuvre de Madame K. est présentée dans une galerie d'art, ce qui donne déjà au public un indice sur la stratégie esthétique utilisée. À cela s'ajoute un texte théorique — imprimé sur les murs de la galerie et sur un fascicule — abordant le pouvoir potentiel du subterfuge pour l'artiste comme moyen d'action social. Cependant, afin d'accroître la visibilité de l'événement, la directrice de la galerie propose à la chercheuse-créatrice de publier une de ses œuvres vidéo sur le web. Madame K., qui ne souhaite pas modifier son œuvre, aimerait que la vidéo choisie soit mise en ligne sans modification, mais elle est consciente qu'en dehors du contexte de la galerie, la dimension factice des informations qui y sont présentées peut ne pas être saisie d'emblée, et ainsi causer certains préjudices. Elle s'interroge donc sur sa liberté d'action : devrait-elle inclure une forme d'avertissement ou une mention dans la vidéo afin de prévenir le public ?

À PROPOS DE CE CAS

- > Comment réduire ou éviter de causer du tort au public ? À l'entreprise scientifique en soi ?
 - Ex : est-ce que Madame K. pourrait penser à des stratégies créatives (intégrées à des moments ciblés de l'expérience de l'œuvre) permettant d'être transparent au sujet des objectifs et des motivations réelles du projet, et ainsi permettre aux personnes participantes de faire des commentaires ?
- > La démarche s'appuyant sur le simulacre ou la fabrication est-elle vraiment appuyée théoriquement et artistiquement du point de vue de la recherche-crédation ?
 - Est-ce que le fait de révéler au public la fabrication des données nuit à la portée du projet ou au projet en soi ? Ou encore au public ?

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

- > Est-il acceptable de causer un « léger » tort au public à des fins positives, c'est-à-dire la sensibilisation ?
 - Comment décider quel niveau de tort est acceptable ?
 - Qui le décide : le (la) chercheur(e)-créateur(trice) ? Un comité en éthique de la recherche ?
- > Dans le cas où la fabrication de données ne s'inscrit d'aucune manière dans la démarche créative (ne relève pas de l'aspect créatif), mais concerne uniquement la partie recherche du projet (fausses données ou faux résultats), il s'agit d'un manquement à la conduite responsable en RC.
 - Ex. : un montage volontairement trompeur qui fausserait la perception d'un projet ; l'invention de statistiques ou de théories venant appuyer l'argument ou la démonstration d'un(e) chercheur(e)-créateur(trice).



DÉFINITION DES FRQ

La manipulation, la modification ou l'omission de données, de documents originaux, de méthodes ou de résultats, y compris les graphiques et les images, sans le mentionner, ce qui fausse les résultats ou les conclusions. (1)

EXEMPLES CONCRETS

> Un(e) étudiant(e) de cycle supérieur modifie manuellement les valeurs de certaines données brutes, issues de sa recherche, afin de parvenir à des résultats cohérents avec la thèse défendue dans son projet de maîtrise.

> Des photographies qui se trouvent dans un rapport de recherche ont été transformées (changement de couleur et effacement de personnes) par le (la) chercheur(e) principal(e) sans préciser les modifications apportées.

CONTEXTE ET ENJEUX

Comme dans le cas de la fabrication, il est possible qu'une forme de falsification puisse s'inscrire dans une démarche esthétique et prenne la forme d'un simulacre ou d'un subterfuge destiné à provoquer une réaction ou une expérience chez le public. Il pourrait ainsi être justifié que des données réelles ou des images soient transformées dans le cadre d'un projet de RC et que cette manipulation soit conduite de façon responsable — et par conséquent ne soit pas considérée comme un écart à l'intégrité de la recherche. Il faut en effet considérer que, dans certains cas, le dévoilement du simulacre ou de la tromperie en amont d'un processus aurait des répercussions néfastes sur les résultats de la RC. En effet, l'intérêt du processus est justement de détourner la réalité et de tromper le (la) participant(e). Cette démarche est cependant à différencier d'une falsification de données, laquelle ne s'inscrit d'aucune manière dans une démarche de RC et, comme dans le cadre de toute recherche, mettrait en jeu l'intégrité du (de la) chercheur(e).

ÉTUDE DE CAS**L'INVENTION DE TÉMOIGNAGES A POSTERIORI**

Monsieur Z. est étudiant à la maîtrise en communication. Pour son mémoire de recherche-crédation, qui est financé par un organisme subventionnaire, il travaille sur les notions d'intimité et d'extimité dans le contexte de l'art relationnel, en portant une attention particulière à la tension entre les concepts d'espaces public et privé. Il souhaite étudier les dimensions psychologiques liées aux divers types de communications établies avec le public dans le cadre de ses interventions. Ces dernières se déroulent en galerie, alors que les membres du public ont la possibilité d'entrer dans un cubicule fermé, pour un moment seul à seul avec l'artiste. Monsieur Z. ouvre la discussion en abordant les cicatrices présentes sur son corps et en interrogeant le visiteur sur les siennes. Il tente ensuite d'amener ce dernier à aborder les souvenirs qui y sont liés, et à bifurquer vers des moments heureux et plus douloureux du passé. À certains instants clés de la discussion, et selon les détails de la conversation, il tentera également d'établir un lien physique avec le (la) spectateur(trice), par exemple en lui touchant la main ou même en le (la) prenant dans ses bras. Un mois après cette série d'interventions de plusieurs jours, Monsieur Z. rencontre sa directrice de recherche, la professeure L., afin de faire le point. Lorsque cette dernière évoque les commentaires des participant(e)s sur leur expérience vécue, l'étudiant réalise qu'il a complètement oublié de recueillir les commentaires du public alors qu'avaient lieu ses interventions.



En effet, lors de sa toute première rencontre il y a plus d'un an avec Madame L., elle avait brièvement abordé cet aspect de sa recherche en lui disant qu'il devrait intégrer des témoignages à son mémoire final — il s'agissait-là d'une exigence du Département de communication dans le cadre des mémoires en recherche-création avec intervention auprès du public. Or elle n'a plus jamais discuté de cet aspect avec son étudiant, alors qu'il s'agissait pourtant d'une étape essentielle et nécessaire au mémoire final. Paniqué, Monsieur Z. ne mentionne pas son oubli à sa directrice. Pour réparer son erreur, il songe à la possibilité d'utiliser les témoignages informels de ses proches et de leur donner un aspect plus officiel en les modifiant et en les bonifiant. Il s'en servirait ensuite dans son mémoire, en disant qu'il s'agit de témoignages anonymes obtenus par écrit auprès de personnes ayant participé aux interventions.

À PROPOS DE CE CAS

> Si Monsieur Z. décide de modifier les témoignages de ses proches pour les transformer en témoignages officiels, en plus de falsifier leur provenance, il s'agit d'un manquement. Il faut cependant considérer les niveaux de responsabilité de chacune des parties impliquées. En effet, si Madame L. ne peut être tenue responsable des actes de son étudiant, il était pourtant de son devoir de mettre l'accent sur l'importance des témoignages dans sa méthodologie et de s'assurer que l'étudiant avait bien saisi l'aspect essentiel de cette étape de son projet. Cependant, si Monsieur Z. se tourne vers Madame L., lui révèle son oubli et, ainsi, n'assume pas seul la décision à prendre, lui et sa directrice pourraient trouver ensemble des pistes de solutions. Falsifier ses données, peu importe à quel degré, remet en question l'intégrité scientifique.

> Est-ce que la falsification aurait pu être évitée ?

> Quelles sont les ressources possibles pour permettre à Monsieur Z. de poursuivre son exploration ou de compléter son mémoire ?

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

> Comme pour la fabrication, on pourrait penser à des démarches de RC qui utilisent la falsification pour créer une forme de subterfuge dans le cadre d'une démarche esthétique.

- Si c'est le cas, la démarche s'appuyant sur le simulacre ou la fabrication est-elle vraiment appuyée théoriquement et artistiquement du point de vue de la RC ?

- Est-ce que le fait de révéler au public la fabrication des données est envisageable ? Cela nuirait-il à la portée du projet ou au projet en soi ? Ou au public ?

- Est-ce que, dans ce contexte, la falsification cause un tort au public ou à toute autre partie impliquée dans le projet ? Si oui, ce tort pourrait-il être évité ou minimisé ?

- Des manières de révéler le subterfuge sont-elles envisagées ? Est-il de la responsabilité du (de la) CC de dévoiler le subterfuge ?

- Comment éviter de causer du tort au public, et même à l'entreprise scientifique en soi ?

> En recherche-création, comme dans tout autre domaine, il existe des enjeux éthiques importants à propos du consentement éclairé des participant(e)s dans le cadre d'un projet de recherche.

- Par exemple, dans le cadre d'une recherche en psychologie, il est justifié d'utiliser un subterfuge s'il s'agit de l'unique manière de conduire la recherche, à condition qu'elle cause un tort minime aux personnes participantes et que celles-ci reçoivent des informations et des explications concrètes après l'étude. Qu'en est-il en RC ? Est-ce que des critères similaires s'appliquent ?

DÉFINITION DES FRQ

La destruction de ses données ou dossiers de recherche ou de ceux d'une autre personne pour éviter spécifiquement la découverte d'un acte répréhensible ou en violation de l'entente de financement, des politiques de l'établissement, des lois, des règlements ou des normes professionnelles ou disciplinaires applicables. (1)

EXEMPLES CONCRETS

> Par peur de perdre sa subvention, un(e) étudiant(e) au doctorat a sciemment caché et détruit des résultats de recherche incluant des sujets humains, sachant que cette recherche n'était pas conforme à la politique en vigueur sur la protection des participants.

> Un(e) membre du corps professoral a sciemment caché et détruit les résultats d'une analyse réalisée par un(e) autre chercheur(e) afin de publier en premier ses propres résultats.

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre d'un projet de recherche-crédation, comme dans toute autre recherche menée en contexte universitaire ou collégial, on se doit de conserver tous les documents administratifs, les données importantes et les résultats relatifs à son projet. Dans le cas d'un éventuel conflit, d'une situation potentiellement problématique ou d'une accusation de manquement portée à son égard, le (la) CC pourra ainsi faire preuve de transparence et donner accès, si nécessaire, à ces documents et dossiers. Néanmoins, l'une des particularités de la RC est de remettre en question ce qui est susceptible, ou non, de constituer des « données » de RC, leur nature (p. ex. textuelles, audiovisuelles, sensibles), ainsi que leur traitement. De même, dans le cadre d'une démarche créative, il ne semble pas réaliste de penser qu'il soit possible ou nécessaire de conserver toutes les traces relevant du processus de création, qu'il s'agisse par exemple de croquis ou de notes.

ÉTUDE DE CAS**CACHER DES RÉSULTATS POUR ASSURER LA SURVIE D'UN PROJET**

Un laboratoire universitaire de recherche en art, architecture et design conduit un important projet de RC financé par un organisme subventionnaire public. Ce projet porte principalement sur l'utilisation de matériaux technologiques en architecture et sur les enjeux esthétiques, éthiques et écologiques qui en émergent. Lors d'une des phases de développement et d'expérimentation sur divers types de matériaux, l'équipe de recherche a développé un béton « intelligent ». Muni d'éléments chauffants ainsi que de divers senseurs, le matériau régule lui-même sa température et son apparence en fonction des conditions climatiques environnantes et de la perception des signaux corporels des personnes à proximité. D'abord destiné à la création artistique, ce béton a désormais un potentiel de commercialisation, notamment pour la fabrication de sols d'habitations familiales ou d'édifices publics. Monsieur P., un étudiant à la maîtrise en design, également boursier de ce laboratoire de recherche, se voit confier le mandat de conduire une série de tests sur différents prototypes de revêtements de sols. Les résultats de ces tests serviront à prouver le bon fonctionnement et la viabilité du matériau technologique lors d'une importante présentation en vue d'un partenariat avec une compagnie privée intéressée à finan-



cer les dernières phases essentielles de développement du projet et éventuellement à commercialiser cette nouvelle technologie. Lors de tests préliminaires, Monsieur P. obtient quelques échecs : le matériau répond parfois mal aux conditions auxquelles il est soumis et il ne s'ajuste pas correctement par rapport aux informations environnantes qu'il est censé capter. De plus, une composante électronique intégrée à l'un des prototypes surchauffe et entraîne des craquelures dans le béton. L'étudiant craint d'avoir fait de mauvaises manipulations, ou d'avoir mal suivi les instructions qui lui avaient été données, et d'être en partie responsable de ces échecs répétés. Il redoute qu'en révélant les véritables résultats, les directeur(trice)s du laboratoire perdent confiance en ses capacités et décident de lui retirer sa bourse de maîtrise. Il sait également à quel point ceux-ci comptent sur ce partenariat avec la compagnie pour mener à bien la suite du projet et financer des expérimentations artistiques connexes. Craignant que les essais non concluants nuisent à ce partenariat, l'étudiant se sent coincé. Il songe à supprimer de ses données les résultats des essais non concluants et d'en effacer toutes les traces dans les documents du laboratoire, sans en glisser mot aux directeur(trice)s.

À PROPOS DE CE CAS

> Dans le cas où Monsieur P. décide de supprimer de ses données les résultats des essais non concluants, et d'en effacer toutes les traces dans les documents du laboratoire, il se retrouvera en situation de manquement.

> Bien qu'il doute de la qualité du travail qu'il a accompli, et qu'il craigne de perdre son financement, l'étudiant peut-il véritablement assumer seul l'impact potentiel des échecs obtenus lors des tests? Il devrait probablement se tourner vers ses superviseur(e)s afin de rendre compte des résultats obtenus et partager ses appréhensions personnelles.

- Quelle est sa responsabilité envers son laboratoire ?
- Quelles sont les limites de cette responsabilité ?
- Était-il de la responsabilité des superviseur(e)s de l'étudiant de vérifier auprès de lui qu'il avait bien compris les manipulations et les diverses étapes du protocole à suivre lors des tests? Auraient-ils (elles) dû mettre davantage l'accent sur l'importance de rendre compte des résultats, peu importe leur issue positive ou négative ?

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

- > Qu'est-ce qui est considéré comme des données en RC ?
 - Dans le cas des pratiques créatives, est-ce que la transparence est toujours souhaitable et possible ?
 - Le (la) chercheur(e)-créateur(trice) a-t-il (elle) l'obligation de tout documenter ? Que considère-t-il (elle) comme étant des « données » de RC ?
 - Peut-on véritablement conserver des traces de toutes les étapes d'un processus créatif, de ses résultats et des interactions humaines qu'elles impliquent ?
 - De manière générale, est-ce qu'un plan de gestion et d'archivage des données est prévu pour le projet de RC ?

DÉFINITION DES FRQ

La publication, dans la même langue ou dans une autre langue, de ses travaux, d'une partie de ses travaux ou de ses données qui ont déjà été publiés sans mention adéquate de la source ou sans justification. (1)

EXEMPLES CONCRETS

> Un(e) étudiant(e) au doctorat a présenté le même contenu dans trois publications différentes au cours de la même année, sans citer adéquatement les publications précédentes.

> Un(e) membre du corps professoral d'une université et un(e) étudiant(e) au doctorat qu'il (elle) supervise ont cosigné un article dont l'étudiant(e) est l'auteur(e) principal(e).

L'article contient des passages de texte et des données provenant de trois autres articles, dont deux rédigés par le (la) professeur(e) et un rédigé par l'étudiant(e), sans mention adéquate de l'utilisation de ces sources.

> Un(e) chercheur(e) de collège traduit en anglais un article scientifique dont il (elle) est l'auteur(e) et qui a déjà été publié. Il (elle) le publie en anglais sans faire mention de sa publication antérieure en français.

CONTEXTE ET ENJEUX

Il fait partie de la culture des arts de présenter ses oeuvres à plusieurs reprises, dans des contextes et des lieux différents. Ces représentations sont importantes parce qu'elles donnent une plus grande visibilité au travail de l'artiste, mais aussi parce qu'elles peuvent, par exemple, prendre la forme d'une série performative et, ainsi, relever d'un processus d'expérimentation où chaque nouvelle performance est potentiellement en mesure d'apporter des éléments pertinents à l'ensemble de la réflexion. De plus, pour certain(e)s artistes, même si l'oeuvre en soi reste la même, elle se transforme selon les différents contextes de présentation, ce qui a même parfois pour effet de modifier en partie le sens de l'oeuvre. Dans certains cas, l'oeuvre peut alors être qualifiée comme un art *in situ*, c'est-à-dire qui est spécifique à un lieu.

ÉTUDE DE CAS

LA VALEUR D'UNE SÉRIE PERFORMATIVE ET DES PUBLICATIONS CONNEXES

Madame T. est professeure adjointe depuis deux ans au Département de danse d'une université québécoise. Son plus récent projet de RC, pour lequel elle reçoit un financement d'un organisme subventionnaire public, porte sur les expériences collaboratives en danse et sur la possibilité de co-création avec le public. Dans le cadre de ce projet, elle propose une série performative qui prend place dans plusieurs lieux différents. Lors de chaque performance, elle étudie comment ses interactions avec le public vont permettre d'altérer la création, la transformant en une oeuvre différente de la représentation précédente. La fin de chaque performance est accompagnée d'une brève conférence-discussion qui l'amène à la fois à expliquer les idées qui animent ses recherches et à échanger avec le public sur ses perceptions et son expérience vécue à travers ce court moment de co-création. Cette oeuvre performative prend part à trois expositions différentes à travers le Canada et les États-Unis, chacune donnant lieu à la publication d'un important catalogue où figurera un texte théorique de la professeure. Mis à part de légères variations, le



texte est chaque fois le même. Elle tient pourtant à ce qu'il fasse partie des trois catalogues, puisqu'il s'agit à la fois d'un complément important à son œuvre et aux expositions, mais aussi parce qu'il s'agit, pour elle, d'une forme de « prestige ajouté ». La CC, qui prépare son dossier d'évaluation afin d'obtenir sa permanence, formule ses inquiétudes lors d'une rencontre avec le (la) directeur(trice) de son département. Puisqu'elle considère que chaque représentation qui forme sa série performative est unique, peut-elle les compter dans son CV comme des œuvres individuelles? Est-ce que les publications des trois catalogues peuvent également être comptabilisées dans son CV et compter pour trois publications différentes?

À PROPOS DE CE CAS

- > Dans le cadre d'une série performative, est-ce que chaque représentation ou performance peut être considérée comme une oeuvre en soi?
 - L'oeuvre est-elle bien citée comme faisant partie d'un corpus ou d'une série?
- > Est-ce que le texte qui se trouve dans les trois catalogues d'exposition mentionne chaque fois les détails relatifs aux publications antérieures ou, du moins, est-ce que les éditeurs en ont été informés?
 - Si oui, il ne s'agit pas d'un manquement. Il est permis de publier un même texte, des parties de texte ou de présenter les mêmes résultats de recherche dans différents contextes en mentionnant qu'il ne s'agit pas d'une publication originale, ou en précisant que ces résultats ont déjà été présentés et en donnant les informations complètes relatives aux publications antérieures.

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

- > Dans la plupart des cas, les revues ou autres lieux de publication attendent des oeuvres originales de la part des auteur(e)s. Il est cependant possible de négocier ceci avec les éditeurs, par exemple s'il s'agit d'une publication dans une langue différente, ou qui s'adresse à un public très différent. L'important est que le processus soit toujours fait de manière transparente, c'est-à-dire que les éditeurs, comme le public, soient informés qu'il ne s'agit pas d'un contenu nouveau.
- > Ce même procédé s'applique également aux communications et conférences. Or, en raison de leur caractère habituellement « éphémère », et donc d'une diffusion et d'un impact souvent moins importants, on accepte plus facilement qu'un contenu similaire puisse se répéter dans différentes présentations. Cependant, le même contenu avec le même titre, présenté à un auditoire similaire (ex: répétitions de cours invités) ne doit pas être présenté comme un nouveau travail, mais comme la re-présentation d'un travail existant. Il est donc toujours recommandé d'agir de manière transparente.
- > Lorsqu'une publication reprend exactement les propos ou les résultats présentés dans le cadre d'une conférence ou d'une communication, il (elle) devrait également en faire mention.
- > Une performance présentée à plusieurs reprises (même de manière intégrale) devrait-elle normalement être inscrite plusieurs fois dans un CV?
 - Qu'en est-il d'un texte théorique indissociable d'une oeuvre?
- > À quel point le contenu ou la forme d'un texte doit-il se distinguer pour être considéré comme une nouvelle publication?

DÉFINITION DES FRQ

L'utilisation des travaux publiés ou non publiés d'une autre personne, notamment les théories, les concepts, les données, les documents originaux, les méthodes et les résultats, y compris les graphiques et les images, comme si c'était les siens sans faire les mentions appropriées et, le cas échéant, sans permission. (1)

EXEMPLES CONCRETS

> Utiliser des photos trouvées sur les comptes *Instagram* de divers internautes, mais qui ne sont pas libres de droits, ajouter seulement un titre et les proposer comme faisant partie d'une série et les vendre comme étant sa création. (*Cas inspiré de la série New Portrait [2014] de l'artiste Richard Prince*)

> Dans un article, un(e) professeur(e) utilise un concept théorique original développé par son étudiant(e) dans le cadre de sa recherche doctorale en cours. Il (elle) ne cite pas le nom de l'étudiant(e) et revendique cette théorie comme étant la sienne.

> Un(e) étudiant(e) au doctorat a basé environ 30 % de son projet de thèse sur diverses sources, sans mention appropriée de ces sources et sans indiquer les citations.

> Dans sa demande de subvention, un(e) membre du corps professoral a copié du contenu provenant d'une autre demande, à laquelle il (elle) avait eu accès précédemment à titre d'examineur(trice).

CONTEXTE ET ENJEUX

En recherche-création, il peut être difficile d'identifier clairement tous les contributeur(trice)s d'un projet. Un projet peut être influencé, inspiré ou basé sur des idées, des données, des informations ou des concepts qui peuvent provenir d'une multitude de sources. Il existe une panoplie de procédés esthétiques courants, qui s'étendent à plusieurs domaines de création (des arts visuels à la musique) et qui complexifient la question du plagiat dans un contexte créatif. Parmi ceux-ci, on trouve notamment le collage, le détournement, le pastiche, le *ready-made*, le *re-enactment*, le *remix*, le *sampling*, etc. Chaque terme fait référence à une stratégie esthétique spécifique, par exemple :

> La citation peut être définie comme un processus créatif qui consiste à utiliser une oeuvre ou une partie de celle-ci dans le but de se l'approprier. Il s'agit de l'action de citer, de faire référence, de réutiliser le concept d'une oeuvre ou des fragments de celle-ci, ou l'oeuvre entière dans le cadre d'une démarche esthétique. La citation dénote souvent une volonté de s'inscrire dans l'histoire ou d'y faire référence.

> Le détournement consiste à s'approprier un objet, un média ou une oeuvre et à le modifier en y apportant un ou plusieurs éléments nouveaux. Le détournement propose habituellement une dimension critique, voire activiste, face à ce qui est détourné.

**ÉTUDE DE CAS
UN « HOMMAGE » À LA CONTRIBUTION DES ÉTUDIANT(E)S QUI FRÔLE LE PLAGIAT**

Monsieur A. est professeur dans un département d'arts visuels et d'histoire de l'art d'une université québécoise. Artiste et historien de l'art spécialisé dans les interactions entre art, sciences et technologies, il s'intéresse depuis quelques années aux liens entre art et biologie. Il mène à ce titre un projet de RC, financé par un organisme subventionnaire public, qui porte sur les nouvelles possibilités esthétiques et éthiques amenées par l'intégration du médium vivant en art. En lien direct avec cette recherche, il offre un séminaire théorique et pratique, sur la thématique « Art et biologie », qui réunit des étudiant(e)s de maîtrise et de doctorat provenant de disciplines variées. Pendant plusieurs séances du séminaire, le professeur et les étudiant(e)s discutent du pouvoir de transformation du vivant et mènent des expérimentations avec divers matériaux traditionnels, auxquels sont intégrées des composantes vivantes. Dans le cadre d'une de ces expéri-



mentations, le groupe d'étudiant(e)s découvre qu'en déposant des bactéries et autres microorganismes sur des photographies papier, ensuite mis en culture dans des boîtes de Petri, les bactéries s'attaquent au papier photo, transformant complètement les images initiales et donnant lieu à des compositions particulièrement intéressantes. Fasciné par ce procédé et par les résultats auxquels il donne lieu, Monsieur A. décide de se l'approprier. Il crée ainsi une grande installation qui regroupe plusieurs photos de formats divers, transformées par des microorganismes. L'œuvre s'inscrit dans une exposition où il présente huit œuvres résultants de son projet de RC. Dans le catalogue de l'exposition, il remercie les étudiant(e)s du séminaire en soulignant à quel point leurs échanges fructueux furent inspirants pour lui. Cependant, ni le cartel de l'œuvre ni le catalogue ne mentionnent que la technique utilisée a été développée par les étudiant(e)s. De plus, alors que certains étudiant(e)s du séminaire visitent l'exposition, l'un(e) d'entre eux (elle) réalise que le titre de l'installation est en fait une phrase qu'il (elle) a prononcée en classe lors d'une discussion de groupe. Un(e) autre étudiant(e) voit, quant à lui (elle), des idées développées dans son travail de session reprises dans un texte accompagnant l'installation, et ce sans aucune mention. Lorsqu'il est interrogé à ce sujet, l'artiste semble perplexe : il avoue ne pas se rappeler que le titre de son œuvre était des paroles prononcées en classe et assure qu'il n'a pas voulu offenser son étudiant(e). Quant aux idées présentées dans son texte, il explique qu'il s'agit pour lui d'une sorte d'hommage à l'ensemble de ses étudiant(e)s, au travail intellectuel et au cheminement qu'ils (elles) ont accompli avec lui. (*Technique inspirée du travail de l'artiste québécoise Günes-Hélène Isitan.*)

À PROPOS DE CE CAS

- > Est-ce que le fait de se réapproprier un processus technique relève du plagiat ?
 - Le professeur pouvait-il penser qu'il était, lui aussi, l'auteur de cette technique puisqu'il y avait participé en menant les expérimentations de ses étudiant(e)s ?
 - Dans le cadre de l'exposition, est-ce qu'il aurait dû mentionner précisément que ses étudiant(e)s avaient découvert ce processus technique ?
- > Lorsqu'il s'agit de paroles prononcées à l'oral et non d'écrits, comment peut-on prouver la paternité d'une idée, d'un concept ou même d'une phrase ?
 - À quel point peut-on s'approprier des idées énoncées dans le cadre d'une discussion ? S'agit-il automatiquement de plagiat ou peut-on s'inspirer de propos tenus dans le cadre d'une discussion ?
- > Dans le cas du professeur A., s'il considère son texte comme un véritable hommage à ses étudiant(e)s et à leurs échanges, il aurait été nécessaire que ce soit mentionné plus clairement dans l'écrit.
 - Dans ce cas-ci, peu d'éléments indiquent une cohérence entre l'esthétique du projet et une forme d'hommage. Comment prouver la bonne foi du professeur ?

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

- > Dans le cadre de situations impliquant professeur(e)s et étudiant(e)s, comment faire en sorte que les enjeux de pouvoir ne nuisent pas au respect de la paternité des idées propres à chacun ?
- > Qu'il s'agisse de collage, de détournement, de pastiche, de *ready-made* ou de *re-enactment*, est-ce que le recours à ces esthétiques est clairement revendiqué dans le travail du (de la) CC et ancré dans sa réflexion théorique ?
 - Par exemple, dans le cas où une citation serait défendue comme une stratégie esthétique dans le cadre d'un projet, il devrait contenir des indices plus ou moins clairs qui font référence à l'œuvre citée (œuvre source). La citation doit en effet être reconnue pour exister comme stratégie. Par conséquent, un simple « doublon » n'est pas suffisant pour qu'il y ait citation.
 - Lorsque c'est possible, et ce sans entrave à la démarche artistique sous-jacente, est-ce que la permission a été demandée à l'artiste ou aux ayants droit de réutiliser son travail en tout ou en partie ?
 - Est-ce que les œuvres ou éléments cités, recopiés ou réutilisés sont libres de droits ?
 - Lorsque le (la) CC ou l'artiste reçoit des sommes d'argent pour la vente ou la commercialisation de son œuvre ou de son projet, il est possible que les enjeux soulevés par ces formes d'appropriation soient complexifiés.

DÉFINITION DES FRQ (résumé)

La **fausse déclaration**, dans une demande ou un document connexe des organismes, consiste à fournir de l'information incomplète, inexacte ou fausse dans une demande de subvention ou de bourse, ou dans un document connexe, par exemple une lettre d'appui. Il peut également s'agir de demander ou de détenir des fonds d'un organisme après avoir été déclaré inadmissible à demander ou à détenir des fonds des FRQ, ou de tout autre organisme de financement de la recherche, pour des motifs de violation des politiques en matière de CRR, notamment les politiques relatives à l'éthique, à l'intégrité ou à la gestion financière. Ou finalement d'inclure le nom de co-candidats, de collaborateurs ou de partenaires sans leur consentement. (1)

La **mauvaise gestion** des fonds d'une subvention ou d'une bourse consiste à utiliser des fonds à des fins qui ne sont pas conformes aux politiques des FRQ; détourner les fonds obtenus; ne pas respecter les politiques financières des FRQ; détruire les documents pertinents de façon intempestive ou donner de l'information incomplète, inexacte ou fausse au sujet de la documentation liée aux dépenses imputées aux comptes d'une subvention ou d'une bourse. Il peut également s'agir d'une fausse déclaration dans une demande ou un document connexe des organismes, et de la mauvaise gestion des fonds obtenus. (1)

La **violation des politiques et exigences applicables** à certaines recherches consiste à ne pas se conformer aux exigences des politiques des organismes ou des politiques, lois ou règlements prévoyant une directive claire à caractère obligatoire qui concernent certaines recherches; à ne pas obtenir les approbations; à ne pas respecter les ententes de confidentialité,

les permis ou les attestations appropriées avant d'entreprendre ces activités (cela peut avoir trait aux dispositions législatives, à la protection des animaux, à la biosécurité en laboratoire, aux normes environnementales et aux codes de déontologie). Lorsque les activités de recherche se déroulent à l'extérieur du Québec, les dispositions législatives doivent être respectées, tant au sein de l'établissement canadien que dans l'autre pays ou à l'endroit où se déroule la recherche, et les normes locales doivent être considérées. Il peut également s'agir de porter atteinte à l'intégrité d'un processus d'évaluation scientifique par les pairs et à l'octroi de financement; ou de l'appropriation des travaux d'autrui suite à une évaluation par un comité des FRQ; ou le non-respect de la confidentialité; ou de porter des accusations fausses ou trompeuses. (1)

EXEMPLES CONCRETS

- > Accuser faussement un(e) collègue du département d'un manquement grave afin de nuire à sa réputation.
- > Dans une lettre de recommandation pour une bourse doctorale pour un(e) étudiant(e) qu'il (elle) supervise, un(e) directeur(trice) de doctorat exagère certaines expériences et collaborations de l'étudiant(e) afin d'augmenter ses chances d'obtenir un financement.
- > Utiliser une partie des fonds d'un organisme public obtenus pour une subvention de recherche pour couvrir des dépenses personnelles qui ne concernent pas le projet de recherche financé.
- > Un(e) doctorant(e) obtient une bourse d'un organisme subventionnaire public pour réaliser un doctorat dans un établissement étranger. Il (elle) décide de ne pas poursuivre ses études, mais n'en informe pas l'organisme afin de recevoir quand même son premier versement.
- > Un(e) étudiant(e) de doctorat fait une demande de certification éthique, puisque sa méthodologie exige de réaliser de nombreuses entrevues. Il (elle) n'obtient pas la réponse dans le délai qu'il (elle) s'était fixé dans son échéancier et il (elle) décide donc d'entreprendre ses entrevues sans avoir obtenu d'approbation éthique, afin de ne pas prendre de retard.



ÉTUDE DE CAS

REFINANCER UN PROJET COMPLÉTÉ POUR GAGNER EN LIBERTÉ

Madame F. est écrivaine et professeure dans un département de littérature d'une université québécoise depuis quinze ans. À son grand regret, toutes ses dernières demandes de subventions pour des projets de création ont été rejetées; elle a cependant eu un haut taux de succès avec le financement de sa recherche. Ses collègues la taquent d'ailleurs souvent à cet effet, en disant qu'elle n'est plus vraiment écrivaine et qu'elle est passée du côté des chercheurs « purs et durs ». Malgré son désir de recevoir du financement pour un projet de création littéraire, elle se sent un peu dépassée et plus tout à fait dans la course : plusieurs années se sont écoulées depuis sa dernière publication en création. Elle croit fermement que les financements en création sont aujourd'hui trop peu nombreux par rapport au nombre de demandeur(euse)s, que la compétition est devenue abusive et inéquitable, et que ce sont toujours les mêmes artistes ou créateur(trice)s qui se voient octroyer des subventions. Elle ne sait plus trop quelle est sa place, ni vers où elle doit se tourner : elle se demande comment légitimer sa place parmi les créateur(trice)s. Lorsqu'un organisme subventionnaire public fait l'annonce d'un nouveau financement destiné spécifiquement à des projets en recherche-crédation, Madame F. y voit peut-être une occasion de se remettre à la création tout en valorisant sa réussite en recherche. Elle songe à la possibilité de proposer un projet portant sur les formes expérimentales d'écriture, avec un échange constant entre le volet recherche et le volet création, et qui donnerait lieu à un important recueil d'essais poétiques expérimentaux. Or la professeure a déjà entièrement réalisé cette recherche théorique dans le cadre d'un autre projet financé, et elle n'aurait ici qu'à en réaliser la portion création afin de pouvoir ultimement proposer l'œuvre à une maison d'édition.

À PROPOS DE CE CAS

- > Si la professeure F. décide de déposer cette demande, pour laquelle la partie recherche est déjà complétée et qui a déjà reçu une subvention, elle se retrouvera en situation de manquement puisqu'il s'agit d'une fausse déclaration. Le sentiment d'injustice vécu par la professeure ne justifie pas son geste.
 - Dans l'éventualité où la professeure F. obtient et accepte cette subvention, le cas pourrait devenir une mauvaise gestion des fonds et potentiellement une violation des politiques.
 - De manière similaire, il s'agirait également d'un manquement si un(e) CC décidait de soumettre en intégralité un projet à un fonds de recherche et à un organisme réservé à la création, et ce sans qu'il y ait mention de l'un et l'autre dans le montage financier dans le but d'obtenir un double financement.

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

- > Les opportunités de financement conviennent-elles aux spécificités de la recherche-crédation, qui se doit de financer à la fois un volet « recherche » et un volet « création » ?

RÉFÉRENCES POUR CET OUTIL

1. Fonds de recherche du Québec (FRQ). Politique sur la conduite responsable en recherche [En ligne]. Fonds de recherche du Québec (FRQ). 2014 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/dossiers/conduite-responsable-en-recherche/documents-dinteret/>

12. Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC). Appui à la recherche-crédation (RC), concours automne 2017 [En ligne]. Fonds de recherche du Québec (FRQ) ; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/appui-a-la-recherche-creation-rc-concours-automne-2017-xylv8kis1497375460565>.

18. Université de Montréal. Déclaration d'intérêts — Ce qu'il faut savoir [En ligne]. Université de Montréal. [cité en juillet 2018]. Disponible au : http://www.interets.umontreal.ca/a_savoir/a_savoir.html.



BALADO-DISCUSSION SUR LES CI ET CE



EN RC

CRÉDITS

Recherche et animation : Cynthia Noury, doctorante en communication (UQAM)

Métacommentaires : Bryn Williams-Jones, directeur des programmes de bioéthique et professeur titulaire (UdeM)

Aide au contenu et appel à propositions : Nathalie Voarino, Marie-Christine Roy

Assistance technique lors de l'atelier : Olivier Gélinas-Richard

Musique : La pièce *Actionable* est libre de droits et disponible sur www.bensound.com.



PRÉSENTATION DE L'OUTIL

Enregistrée devant public lors de l'atelier du 16 novembre 2017, cette balado-discussion aborde les conflits d'intérêts et d'engagements rencontrés par les chercheur(e)s-créateur(trice)s (CC) en contexte académique. Dans l'esprit de notre projet de recherche, cette réflexion collaborative s'appuie sur un dialogue entre les acteur(trice)s de la conduite responsable en recherche (CRR) et de la recherche-création (RC). Les cas présentés sont d'ailleurs issus d'un appel à propositions lancé à la communauté. Ils sont suivis d'une analyse éthique sous forme de méta-commentaires, dont l'objectif est à la fois de mettre en exergue les enjeux majeurs à prendre en considération dans ce type de situation, et de fournir des pistes de solutions pour favoriser une conduite responsable en recherche-création. La discussion se poursuit à travers les interactions avec le public.

SEGMENTS

00:10 > Introduction

02:00 > Cas 1 — Créer, enseigner et commercialiser

Qu'est-ce que les conflits d'intérêts et d'engagements?
Résumé des définitions (08:35)

09:25 > Cas 2 — Entre recherche et interprétation

Comment les prévenir et les gérer?
Identification, évaluation et gestion.

24:30 > Questions du public

48:45 > Cas 3 — Prévoyance et création

Quand ne s'agit-il plus de conflits d'intérêts et d'engagements?

55:15 > Résumé et conclusion

56:50 > Ressources complémentaires

57:15 > Remerciements et crédits

POUR CITER CET OUTIL

Noury, C., William-Jones, B., Voarino, N. et Roy, M.-C. (2018). Balado-discussion sur les CI et CE en RC (Outil 4). Dans *Trousse d'accompagnement en CRRC : Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-création et propositions d'outils réflexifs* (p.104-106). Montréal, Québec : Projet de recherche la conduite responsable en recherche-création : Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

LIENS D'ÉCOUTE

Site web du projet CRRC
<https://www.crr-rc-rcr.ca/baladodiffusions/>

SoundCloud
<https://soundcloud.com/user-898186392/balado-2-conflits-dinterets-et-dengagement-en-recherche-creation-montreal-novembre-2017>

SECTION
COMPLÉMENTS D'INFORMATION

4



1. OBJECTIFS, SOURCES DES DONNÉES ET MÉTHODOLOGIES DU PROJET

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs principaux du projet consistaient d'abord à identifier les enjeux et défis relatifs aux conflits d'intérêts, à la diffusion et à l'évaluation qui apparaissent fréquemment dans le contexte de la RC, puis à déterminer leurs spécificités. Il s'agissait ensuite de mettre en relief les perceptions qu'ont les CC au sujet de ces enjeux et l'application des principes de la CRR en accord avec leur expérience pratique. Finalement, nous souhaitons également identifier les limites des politiques institutionnelles et nationales de CRR existantes, et développer des outils de réflexion sur la CRR adaptés au secteur de la RC.

SOURCES DE DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Ce guide s'appuie sur diverses activités de recherche réalisées par notre équipe entre 2016 et 2018 auprès des communautés de CRR et de RC. Nous vous en présentons ici un survol. Les informations contenues dans cette trousse proviennent principalement de l'analyse qualitative inductive de l'ensemble des données du projet, sauf lorsqu'une source spécifique est mentionnée.

REVUE DE LITTÉRATURE SUR LA CRR EN RC

Une revue de littérature de type « étude de portée » (*scoping review*) a été effectuée à l'automne 2016, afin d'identifier les enjeux de CRR spécifiques à la RC et la façon dont ils influencent la pratique des CC, ainsi que la perception de ces dernier(ère)s envers la CRR. Deux stratégies de recherche, la première avec des mots-clés issus de la RC et de la CRR, et l'autre uniquement avec ceux de la RC, ont été mises en oeuvre avec dix bases de données allant des sciences humaines (ex.: *Scopus*) aux biosciences (ex.: *EBSCO*). Parmi les 2 523 articles identifiés initialement, 181 ont été retenus, puis codés afin de procéder à une analyse qualitative.

SONDAGE EN LIGNE INTERNATIONAL

Un sondage international bilingue (français et anglais) a été réalisé en avril 2017 afin d'identifier les perceptions des répondant(e)s par rapport aux thèmes centraux de la CRR. Le sondage s'adressait à trois publics, soit (1) les chercheur(e)s-créateur(trice)s (CC); (2) les évaluateur(trice)s, régulateur(trice)s et commentateur(trice)s de la RC; et (3) les artistes impliqué(e)s dans des projets de RC. Une invitation à prendre part au sondage a été envoyée à plus de 27 000 adresses courriel au terme d'une stratégie de recrutement mixte combinant l'identification manuelle des acteur(trice)s principaux en RC et en CRR, une approche bibliométrique à partir de publications relatives à la RC et la collaboration avec des partenaires de diffusion. Le sondage a été complété par 755 répondant(e)s provenant principalement du Canada, mais également de 58 autres pays. Ces données ont fait l'objet d'une analyse statistique quantitative. **Un aperçu des données issues du sondage international est présenté au Point 3 de cette section de la trousse.**

POUR CITER LES COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Noury, C., Roy, M.-C. et Cloutier, M. (2018). « INSÉREZ LE TITRE DE LA SOUS-SECTION » dans Compléments d'information. Dans *Trousse d'accompagnement en CRR : Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-création et propositions d'outils réflexifs* (p.107-121). Montréal, Québec : Projet de recherche la conduite responsable en recherche-création : Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

GROUPE DE DISCUSSION AUPRÈS DE CC

Un groupe de discussion composé de huit professeur(e)s, étudiant(e)s et administrateur(trice)s de la RC a été tenu en juin 2017. Présentant des profils variés, les participant(e)s provenaient de trois universités montréalaises, soit l'Université Concordia, l'Université de Montréal et l'UQAM. Le compte-rendu de cette discussion s'est avéré particulièrement pertinent dans l'identification des tensions et incompréhensions résultant de l'intégration de la création dans le contexte de la recherche universitaire, notamment concernant l'éthique de la recherche. Ces échanges ont fait l'objet d'une analyse qualitative inductive.

ATELIER DE RÉFLEXION ET DE CO-DESIGN SUR LA CRRC

Tenu à Montréal les 16 et 17 novembre 2017, cet atelier a rassemblé environ une centaine de participant(e)s. Il avait pour objectif de réunir les différentes parties prenantes de la CRR et de la RC au Canada afin d'amorcer le développement d'outils de formation adaptés à la réalité de cette pratique, et de favoriser une culture de la CRRC. La première journée proposait des présentations d'intervenant(e)s issu(e)s des arts, de la communication, de la bioéthique, du droit et des sciences, et des organismes subventionnaires québécois et canadiens — pour ne citer que quelques exemples —, afin de poser les bases d'un dialogue entre la CRR et la RC. La seconde journée misait sur des activités de co-design pour mettre en commun les connaissances des participant(e)s, dans le but de créer des outils de formation en CRRC. Le contenu des présentations et des échanges tenus lors de l'atelier a fait l'objet d'une réécoute et d'une analyse qualitative inductive.

À cette occasion, nous avons également fait appel aux deux communautés afin d'enregistrer une balado-discussion devant public, et portant sur les conflits d'intérêts et d'engagements en RC. La discussion s'appuyait sur des études de cas réelles et des échanges avec le public. **La balado-discussion est présentée dans la Section 3.**

REVUE DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES DE CRR

Une revue sommaire des politiques institutionnelles de CRR a été réalisée en mai 2018. L'échantillon comprenait la Politique des FRQ publiée en 2014 — incluant les politiques de CRR et d'éthique de la recherche canadiennes et internationales qui y sont citées —, ainsi que celles des 20 plus grandes universités canadiennes en termes du nombre d'inscriptions au baccalauréat (19) et des universités membres de l'Association des doyens en beaux-arts du Canada (CAFAD) (20). Au total, les politiques de CRR de 49 institutions ont été analysées, soit les 20 plus grandes universités au Canada, dont 18 membres du CAFAD, 21 universités additionnelles seulement membres du CAFAD et 8 institutions provinciales, nationales ou internationales. Cette revue avait comme objectif de vérifier si ces politiques intègrent des spécificités propres à la RC et, si oui, de quelle façon. Un objectif secondaire était de voir si les universités membres du CAFAD (c.-à-d. celles où les pratiques artistiques sont plus courantes) étaient plus susceptibles de considérer les particularités propres à la RC dans leurs politiques de CRR. Les termes liés à ceux de « création » et d'« art » ont été recherchés dans les documents, et les extraits correspondants, le cas échéant, analysés. **Un aperçu du survol des politiques de CRR quant à leur intégration de la RC est présenté au Point 2 de cette section de la trousse.**

2. SURVOL DE L'INTÉGRATION DE LA RC DANS LES POLITIQUES DE CRR

OBJECTIFS DE L'ANALYSE

La revue des politiques institutionnelles de CRR avait pour objectifs de vérifier si ces dernières intègrent des spécificités propres à la RC, et si oui, de quelle façon. Un objectif secondaire était de voir si les universités membres de l'Association des doyens de beaux-arts du Canada (CAFAD) (20), c'est-à-dire celles où les pratiques artistiques sont plus courantes, étaient plus susceptibles d'y considérer les particularités propres à la RC. Au total, les politiques de CRR de 49 institutions canadiennes et internationales ont été analysées. **Un aperçu de notre méthodologie est présenté au Point 1 de cette section de la trousse.**

POLITIQUES PROVINCIALES ET FÉDÉRALES

Les Fonds de recherche du Québec (FRQ) ne mentionnent qu'une fois le terme « recherche-crétion » dans leur politique de CRR publiée en 2014, soit dans la présentation des principes généraux de la CRR. Néanmoins, cette dernière ne fait pas d'autres mentions de la RC ou de la façon dont ces principes pourraient être déclinés dans ce contexte de recherche spécifique.

Mener des recherches dans un esprit authentique de quête du savoir — Adopter une approche ouverte et digne de confiance en recherche et en **recherche-crétion** et dans toutes les activités qui soutiennent, financent ou favorisent la recherche. (1) (Nous accentuons.)

De plus, parmi l'ensemble des politiques sur la CRR et l'éthique de la recherche citées dans celle des FRQ, seules deux d'entre elles mentionnent le terme « création » ou un autre terme pertinent lié à la RC. Ainsi, l'*Énoncé de politique des trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC2) définit la pratique créative en plus de préciser la portée de la politique à l'égard de celle-ci et de mentionner l'articulation des principes éthiques avec le secteur de la culture.

Article 2.6 Les activités artistiques qui intègrent essentiellement une pratique créative ne nécessitent pas d'évaluation par un CÉR [Comité d'éthique de la recherche]. Cependant, un examen par un CÉR s'impose si un projet de recherche fait appel à une pratique créative en vue de recueillir auprès de participants des réponses qui seront ensuite analysées dans le cadre des questions liées au projet de recherche.

Application La pratique créative est un processus par lequel un artiste produit une oeuvre ou des oeuvres d'art ou les interprète. Il arrive qu'elle comporte aussi l'étude du processus de création d'une oeuvre d'art. Les activités artistiques qui intègrent essentiellement une pratique créative ne nécessitent pas d'évaluation éthique par un CÉR. Il se peut, toutefois, que de telles activités soient encadrées par des pratiques d'éthique établies dans le secteur de la culture. (21)

Par ailleurs, les Règles générales communes des FRQ ne font référence à la « recherche-crétion » que pour définir le statut de chercheur(e)-créateur(trice) (CC):

Membre régulier du corps professoral d'une université ou d'un établissement collégial québécois, dont la tâche implique des activités de **création** ou d'interprétation, qui maintient une pratique de **création** soutenue et qui est habilité par son établissement à diriger des projets de **recherche-crétion** et des étudiants inscrits aux cycles supérieurs. (22) (Nous accentuons.)

Bien que ces deux politiques aient été mises à jour depuis leur mention dans la Politique des FRQ en 2014, la version la plus récente de l'EPTC2 (4) ne propose pas d'ajout spécifique relativement à la RC, tandis que la définition du statut de CC n'est plus incluse dans les *Règles générales communes* des FRQ (23).

POLITIQUES UNIVERSITAIRES CANADIENNES

Le survol des politiques de CRR et d'éthique de la recherche d'une quarantaine d'universités canadiennes a permis de découvrir que les spécificités de la RC, ou plus généralement des pratiques créatives ou artistiques, y sont à peine abordées. En effet, les mots-clés associés à la RC sont le plus souvent écartés de ces politiques. Lorsque les termes « création » ou « pratique créative/artistique » sont utilisés (ex. : Universités du Manitoba [24], Queens [25], ACAD [26], Brock [27], Memorial [28], Mount Allison [29], Thompson Rivers [30], Moncton [31], Victoria [32]), ils sont le plus souvent plaqués sur la définition de la recherche ou du travail académique, sans que ne soient mentionnés des exemples d'inconduites ou des facteurs de risques propres à la RC dans le reste de la politique. Voici un exemple tiré de la politique de l'Université du Manitoba :

Le terme « recherche » désigne la recherche, les programmes de recherche et les oeuvres de **création**, financées ou non, qui sont associées ou entreprises sous les auspices de l'Université, et en particulier : (i) une entreprise ayant comme objectif de créer ou d'étendre des connaissances au moyen d'une enquête structurée ou systématique ; (ii) l'acquisition systématique de connaissances à travers une enquête structurée, ou la diffusion de ces connaissances par tout moyen ; et (iii) un engagement destiné à déboucher sur des travaux et des activités de **création**. (24) (Traduction libre ; nous accentuons.)

Seules quelques universités soulèvent et encadrent explicitement des enjeux de CRR ou d'éthique de la recherche en RC. Le Alberta College of Art and Design (ACAD) (26) mentionne spécifiquement l'éthique de l'usage d'animaux en arts et se réfère à la politique du College Art Association (CAA) à ce propos. L'Emily Carr University of Art + Design (ECUAD) définit quant à elle le plagiat spécifiquement dans le contexte créatif, prenant ainsi en compte sa dimension potentiellement intentionnelle :

Dans certains contextes, le plagiat est limité au domaine de l'écriture — en utilisant les mots ou les textes des autres sans donner de crédit à la source. Dans un **contexte d'art, de médias et de design**, cependant, nous élargissons cette définition pour inclure sciemment les idées, images, objets, designs, recherches, inventions, arguments, etc. uniques d'une autre personne, sans crédit ni reconnaissance. [...] Dans certaines **pratiques créatives**, l'appropriation d'images, de dessins ou de texte peut être une stratégie intentionnelle, mais ces images, dessins ou textes ne doivent pas être représentés comme votre travail original. (33) (Traduction libre ; nous accentuons.)

CONSTATS DE L'ANALYSE

En somme, les politiques de CRR des institutions et universités canadiennes, des FRQ et celles dont ceux-ci s'inspirent, ne sont pas, dans la très grande majorité des cas, adaptées à la RC. Les universités spécialisées en arts ne se distinguent d'ailleurs pas des autres quant à leur intégration des considérations propres à la création. Une réelle intégration de la RC dans ces politiques supposerait l'inclusion des notions de création, de pratique artistique ou de recherche-création dans les définitions de la recherche et du travail académique proposées. Ces politiques devraient par ailleurs préciser comment les spécificités de la RC pourraient être prises en compte dans le contexte de la CRR, par exemple en proposant une définition adaptée de certains manquements.

Malgré cela, il est néanmoins possible, à l'heure actuelle, de tenir compte des spécificités de la RC dans la gestion des allégations de manquement à la CRR. En effet, plusieurs des politiques de CRR étudiées décrivent la façon dont les manquements sont gérés. Lorsqu'une allégation est déposée, un comité d'examen est formé pour l'évaluer. Habituellement, un(e) membre de la même communauté de recherche que la personne visée par l'allégation siège sur ce comité. Dans le cas présent, le fait d'inclure un(e) CC sur ce dernier pourrait apporter un éclairage « RC » à la situation, et compenser en partie l'omission des considérations propres à cet ensemble de pratiques dans les politiques de CRR.

3. APERÇU DES RÉSULTATS DU SONDAGE INTERNATIONAL SUR LA CRRC

OBJECTIFS DU SONDAGE

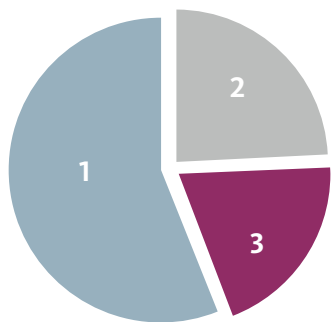
Le sondage en ligne international s'adressait aux professeur(e)s, chercheur(e)s et étudiant(e)s exerçant en RC — qu'on pourrait aussi qualifier de chercheur(e)s-créateur(trice)s (CC) —, aux artistes collaborant avec eux (elles), ainsi qu'aux commentateur(trice)s, évaluateur(trice)s et régulateur(trice)s de la RC. Il visait à identifier les diverses conceptions de ces communautés quant aux enjeux soulevés par les situations de conflits d'intérêts (CI), la diffusion des résultats, l'évaluation et tout autre défi que soulève la CRRC. Le sondage avait notamment pour objectifs de valider les résultats de la revue de la littérature menée dans le cadre du projet, de définir les enjeux moins développés (ou non abordés) dans la littérature académique, et d'explorer la perception et la compréhension des CC vis-à-vis de la CRR. Nous proposons ici un survol des résultats, tandis **qu'un aperçu de notre méthodologie est présenté au Point 1 de cette section de la trousse.**

PERSPECTIVE INTERNATIONALE

D'entrée de jeu, il est important de souligner à nouveau (voir la *Section 1.2* sur la présentation de la RC) que les modalités de reconnaissance, d'encadrement — notamment relativement à l'intégrité et l'éthique de la recherche — et de financement spécifiques de la RC varient grandement d'un contexte et d'un pays à un autre. Mené auprès de répondant(e)s de 59 pays, ce sondage ne se limite donc pas à une perspective québécoise et canadienne de la RC, mais donne plutôt un aperçu des perceptions, enjeux et discussions générales à son propos sur la scène internationale.

PORTRAIT DES PERSONNES RÉPONDANTES

Les 755 répondant(e)s provenaient de 59 pays et ont été classés dans l'un des trois profils principaux selon leurs réponses aux premières questions du sondage. Ainsi, 58 % étaient des CC (profil 1), 24 % étaient des personnes commentatrices, évaluatrices ou régulatrices de la RC (profil 2) et 18 % étaient des artistes participant à des projets de RC (profil 3). Parmi plus d'une quarantaine de domaines recensés, les CC et les artistes ont répondu provenir principalement des domaines des humanités, de la musique, des arts visuels, de la littérature, des arts médiatiques, des arts technologiques et de la recherche-action.



Profil 1

58 % CC (Professeur(e)s, chercheur(e)s indépendant(e)s ou postdoctoraux(ales) et étudiant(e)s en RC)

Profil 2

24 % Commentateur(trice)s, évaluateur(trice)s ou régulateur(trice)s de la RC

Profil 3

18 % Artistes

DÉFINITION DE LA RC

D'entrée de jeu, les répondant(e)s des trois profils ont été appelés à indiquer leur niveau d'accord avec trois définitions de la RC, dont deux fréquemment employées au Québec et au Canada. Au moment de la réalisation du sondage international, les définitions proposées, dont les sources étaient masquées, étaient les suivantes :

Définition 1

« Les activités ou démarches de recherche favorisant la création ou l'interprétation d'œuvres littéraires ou artistiques de quelque type que ce soit. » Ce type de démarche s'appuie sur : « [...] l'exercice d'une pratique créatrice soutenue ; une réflexion intrinsèque à l'élaboration et à la réalisation d'œuvres ou de productions inédites ; la diffusion de ces œuvres sous diverses formes ». Elle vise à « [...] contribuer à un développement disciplinaire par un renouvellement des connaissances ou des savoir-faire, des innovations d'ordre esthétique, pédagogique, technique, instrumental ou autre. » (34) (Adapté des FRQ — Appui à la recherche-crédation, concours automne 2015.)

Définition 2

« Approche de recherche combinant des pratiques de création et de recherche universitaires et favorisant la production de connaissances et l'innovation grâce à l'expression artistique, à l'analyse scientifique et à l'expérimentation. Le processus de création, qui fait partie intégrante de l'activité de recherche, permet de réaliser des œuvres bien étoffées sous diverses formes d'art. La recherche-crédation ne peut pas se limiter à l'interprétation ou à l'analyse du travail d'un créateur, de travaux traditionnels de développement technologique ou de travaux qui portent sur la conception d'un curriculum. » (13) (Adapté du CRSH — Définitions — Recherche-crédation.)

Définition 3

« Le terme recherche-crédation désigne de manière irresponsable l'art comme recherche afin que les artistes puissent accéder au fonds de recherche. Les œuvres des artistes sont autosuffisantes — soit elles fournissent une expérience esthétique / cognitive au public, soit elles ne le font pas (c'est au spectateur de décider) — mais il n'y a aucun moyen de prouver [qu'une œuvre d'art ou qu'un artiste] est mauvais. La pratique compétente de l'art est sans aucun doute une activité cognitive complexe et exigeante, mais toutes ces activités ne sont pas des recherches. » (35) (Traduite et adaptée de David Pariser.)

La majorité des répondant(e)s au sondage international appuyait les deux premières définitions présentées. En effet, 83 % et 91 % des répondant(e)s étaient plutôt ou totalement en accord avec la première et la seconde définition respectivement. Cependant, la seconde définition était plus consensuelle : 41 % des répondant(e)s étaient totalement en accord, comparativement à 26 % pour la première définition. Par ailleurs, la majorité des répondant(e)s (75 %) était totalement ou plutôt en désaccord avec la troisième définition.

COLLABORATIONS

Nous avons demandé aux personnes exerçant en RC (profil 1) d'indiquer leur statut parmi les choix suivants : étudiant(e) au doctorat, étudiant(e) à la maîtrise, post-doctorant(e), professeur(e), chercheur(e) indépendant(e) ou artiste. Puis, nous leur avons demandé quelle part tenait la collaboration dans leurs travaux. Les étudiant(e)s à la maîtrise et les doctorant(e)s ont répondu respectivement à 59 % et à 57 % travailler toujours seul(e)s, comparativement à 15 % seulement des postdoctorant(e)s, 28 % des chercheur(e)s indépendant(e)s et 22 % des professeur(e)s. Ces dernier(ère)s disaient à 42 % travailler toujours en équipe et à 36 % travailler à parts égales seul(e)s et en équipe. Enfin, les personnes exerçant en RC s'identifiant davantage comme artiste disaient travailler en proportions égales toujours seul(e)s ou en collaboration. La fréquence des collaborations augmentait donc au fur et à mesure de la progression de la scolarité chez les répondant(e)s, pour atteindre son sommet après l'obtention du diplôme.

Par ailleurs, les professeur(e)s, post-doctorant(e)s et chercheur(e)s indépendant(e)s en RC ont répondu travailler plus souvent, dans l'ordre, avec des chercheur(e)s (41 %), des CC (33 %) et des artistes ou des créateur(trice)s (26 %). En comparaison, les étudiant(e)s travaillent légèrement plus avec des artistes et créateur(trice)s (39 %) qu'avec des chercheur(e)s et des CC (respectivement 31 % et 30 %). D'autres catégories de collaborateur(trice)s citées par les répondant(e)s du sondage étaient des citoyen(ne)s, des

ingénieur(e)s, des conservateur(trice)s d'art, des gestionnaires, des juristes, etc. Enfin, fait intéressant, les répondant(e)s canadiens et québécois disaient travailler plus avec des CC et des artistes/créateur(trice)s, comparativement aux répondant(e)s étrangers, lesquels disaient travailler plus avec des chercheur(e)s.

PERCEPTION DE LA CRR ET TENSIONS ENTRE CRR ET RC

LIBERTÉ ARTISTIQUE ET ACADÉMIQUE

Au moment de remplir le sondage international, la majorité des répondant(e)s des trois profils croyait que la liberté académique et la liberté artistique sont toutes deux importantes en RC. Cependant, une plus grande proportion d'artistes (profil 3) et d'étudiant(e)s en RC (profil 1) accordait plus d'importance à la liberté artistique qu'à la liberté académique, et ce à l'inverse des commentateur(trice)s, évaluateur(trice)s et régulateur(trice)s (profil 2).

Par ailleurs, environ les trois quarts des personnes qui exercent en RC (profil 1) et de celles qui l'évaluent, la commentent et l'encadrent (profil 2) ne croyaient pas à l'idée que les politiques de CRR sont un frein à la liberté artistique (77 % à l'étranger, 74 % au Canada et 75 % au Québec) ou à la liberté académique (76 % à l'étranger, 84 % au Canada et 86 % au Québec). Similairement, plus de la moitié de l'ensemble des répondant(e)s ne croyait pas que les exigences éthiques interfèrent avec la recherche ou le travail artistique.

CONFLIT ENTRE LES EXIGENCES DE RECHERCHE ET CELLES DE CRÉATION

Il n'y avait pas de consensus parmi les commentateur(trice)s, évaluateur(trice)s, régulateur(trice)s, professeur(e)s et étudiant(e)s internationaux en RC à savoir si les exigences de la recherche sont compatibles avec celles de la création. En effet, les réponses étaient partagées et environ le quart des répondant(e)s de chaque profil était neutre. Cependant, en pratique, il semble que ces deux composantes entrent plus souvent en conflit pour les personnes exerçant en RC (profil 1), et qui se définissent davantage comme artistes comparativement à celles qui se définissent comme étudiant(e)s ou chercheur(e)s. En effet, lorsque les personnes exerçant en RC étaient divisées selon leurs statuts, celles s'identifiant comme étudiant(e)s à la maîtrise, doctorant(e)s, post-doctorant(e)s et professeur(e)s disaient très majoritairement (respectivement à 82 %, 76 %, 85 % et 84 %) ne pas avoir vécu de situation où leur recherche avait été en conflit avec leur création. En comparaison, 41 % de celles s'identifiant davantage comme « artistes » disaient avoir vécu une telle situation. Ces divergences de perception pourraient être associées à un enjeu de posture (voir le *Point 2.2* de la *Section 2*).

NIVEAU DE COMPRÉHENSION DES CI

Les personnes exerçant en RC (profil 1) ont été sondées sur leur niveau de compréhension de ce qu'est un conflit d'intérêts (CI). Leur compréhension semble associée au niveau de scolarité puisque les professeur(e)s, chercheur(e)s indépendant(e)s et chercheur(e)s postdoctoraux(ales) exerçant en RC avaient une meilleure compréhension de ce qu'est un CI que les étudiant(e)s à la maîtrise. Cependant, les personnes exerçant en RC s'identifiant comme artistes en avaient une compréhension moyenne.

TÉMOINS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, DE FRAUDE OU DE PLAGIAT

Les CC (profil 1) ont été sondés à savoir s'ils (elles) avaient été témoins de CI, de fraude ou de plagiat. La grande majorité des CC sondés, soit entre 70 % et 96 % selon qu'ils étaient artistes, étudiant(e)s à la maîtrise ou au doctorat, post-doctorant(e)s, professeur(e)s ou chercheur(e)s indépendant(e)s, estimait ne pas avoir vécu de CI. Cependant, un pourcentage plus important en avait été témoin au sein de leurs institutions, soit : 52 % des artistes, 38 % des étudiant(e)s de maîtrise, 33 % des doctorant(e)s et 29 % des professeur(e)s.

Concernant la fraude, la majorité des répondant(e)s n'avait pas eu écho de collègues ayant modifié un projet pour le rendre éligible à un concours sans avoir l'intention de se plier aux conditions d'octroi, par exemple en appliquant à une subvention de recherche pour un projet purement créatif. Plusieurs répondant(e)s ont cependant choisi de ne pas se prononcer sur cette question facultative.

En ce qui concerne le plagiat, nous avons demandé aux CC (profil 1) d'identifier leur posture sur l'axe « chercheur(e) — CC — artiste », puis d'indiquer s'ils (elles) avaient déjà été témoins de plagiat. Nous avons noté, si l'on considère l'ensemble des répondant(e)s, une certaine symétrie autour du point central de l'axe : les CC s'identifiant plus comme chercheur(e)s disaient avoir été davantage témoins de plagiat, alors que ceux (celles) s'identifiant comme artistes disaient majoritairement ne pas en avoir été témoins. Cependant, les CC s'identifiant plutôt comme chercheur(e)s au Québec disaient avoir été témoins de plagiat dans une proportion moindre comparativement à l'ensemble des répondant(e)s s'identifiant comme tels. Enfin, les proportions de témoins de plagiat étaient variables selon la population : au Canada et au Québec, plus des deux tiers des répondant(e)s, peu importe leur situation sur l'axe « chercheur (e) — CC — artiste », n'avaient jamais été témoins de plagiat, comparativement à 45 % des répondant(e)s internationaux.

AUTORAT

Environ 80 % des répondant(e)s étaient plutôt ou totalement en accord avec l'affirmation selon laquelle les artistes devraient être automatiquement reconnus comme coauteur(e)s des articles scientifiques lorsqu'ils (elles) ont participé à la recherche. Cependant, le consensus était légèrement moins important lorsqu'on demandait si les chercheur(e)s devraient être automatiquement reconnus comme coauteur(e)s ou cocréateur(trice)s des oeuvres qui découlent du travail collaboratif (environ 70 % étaient plutôt ou totalement en accord). Par ailleurs, la majorité des répondant(e)s du sondage international ne croyait pas que les participant(e)s des projets de RC devraient automatiquement être reconnus comme coauteur(e)s des articles scientifiques ou des oeuvres artistiques.

ÉVALUATION DE LA RC DANS LE CONTEXTE DE LA CRR

Plus de 70 % des répondant(e)s internationaux, tous profils confondus, étaient plutôt ou totalement d'accord que la production artistique devrait être prise en compte dans l'identification, l'évaluation et la gestion des enjeux de CRR. Ces proportions étaient similaires à l'étranger, au Canada et au Québec. En fait, les répondant(e)s ont indiqué à plus de 70 % que tant les productions académiques qu'artistiques devraient être reconnues et valorisées.

Par ailleurs, les réponses étaient mitigées à savoir si l'évaluation éthique de la recherche des projets de RC prend suffisamment en compte le mérite artistique dans son analyse des bénéfices et des risques. En effet, les commentateur(trice)s, évaluateur(trice)s, régulateur(trice)s étaient majoritairement plutôt d'accord que cette évaluation tient suffisamment compte du mérite artistique, soit respectivement à 54 %, 61 % et 62 %. Cette proportion baissait cependant à 49 % et 39 % respectivement pour les chercheur(e)s et les étudiant(e)s en RC. Toutefois, ces mêmes catégories de répondant(e)s étaient plutôt en désaccord avec cette affirmation, respectivement à 37 % pour les commentateur(trice)s, 30 % pour les évaluateur(trice)s, 32 % pour les régulateur(trice)s, 40 % pour les chercheur(e)s et 51 % pour les étudiant(e)s.

Par ailleurs, la majorité des répondant(e)s, et ce tous profils confondus, a indiqué que les dossiers des CC devraient être évalués par des CC, et ce, tant à l'étranger qu'au Canada et au Québec. De plus, selon les répondant(e)s, les évaluateur(trice)s des programmes de subventions, de bourses, des comités de nomination, de promotion ou encore d'évaluation des thèses « création » manquent plus souvent d'expertise artistique que scientifique.

FORMATION EN ÉTHIQUE

La majorité des répondant(e)s n'avait pas, au moment de remplir le sondage, reçu de formation éthique dans le cadre de leur pratique artistique, que ce soit à l'étranger, au Canada ou au Québec. À l'inverse, la majorité des répondant(e)s à l'étranger (80 %) et au Canada (62 %), mais seulement la moitié des répondant(e)s québécois, avait reçu une formation en éthique de la recherche.

De plus, à la question demandant si les CC savent généralement reconnaître les enjeux éthiques soulevés par leurs projets de RC, les commentateur(trice)s (49 %), évaluateur(trice)s (52 %), régulateur(trice)s (32 %), chercheur(e)s (44 %) et étudiant(e)s (51 %) étaient plutôt d'accord à l'effet que oui. Fait intéressant, les réponses étaient plus partagées du point de vue des régulateur(trice)s, dont les avis étaient répartis à peu près également entre « plutôt en désaccord », « neutre » et « plutôt d'accord ».

PERCEPTION SUR LES LIGNES DIRECTRICES EN CRRC

La majorité des répondant(e)s internationaux exerçant en RC (profil 1) n'avait pas rencontré de situations dans lesquelles elle avait l'impression de n'avoir aucune directive claire concernant la CRRC. Similairement, la majorité (65 %) des mêmes répondant(e)s n'avait pas vécu de situations où le manque de lignes directrices éthiques était problématique. Cependant, une grande proportion des répondant(e)s croyait que la CRRC peut être plus difficile à cerner en raison de la nature des projets de RC, et ce, tant à l'étranger, qu'au Canada et au Québec.

Par ailleurs, il existait un certain clivage entre les personnes exerçant la RC et les commentateur(trice)s, évaluateur(trice)s et régulateur(trice)s au niveau de la perception des lignes directrices. En effet, les personnes exerçant en RC étaient plus mitigées quant à savoir si un tel encadrement brime la liberté créatrice des CC, alors que les autres étaient plutôt en désaccord ou neutres sur la question.

BESOINS ET PRÉFÉRENCES POUR DES OUTILS EN CRRC

Nous avons demandé aux répondant(e)s des profils 1 et 2 si les CC étaient outillés pour faire face aux enjeux éthiques découlant de leurs projets. Les réponses étaient partagées. Tandis que les commentateur(trice)s étaient divisé(e)s entre « plutôt en désaccord » et « plutôt d'accord », une proportion importante d'évaluateur(trice)s était « plutôt en désaccord ». Les régulateur(trice)s et les chercheur(e)s étaient plutôt « neutres », tandis que les étudiant(e)s étaient principalement partagé(e)s entre « plutôt en désaccord » et « neutre ». Au Québec, les proportions de répondant(e)s, toutes catégories confondues, « plutôt en désaccord », « neutre » et « plutôt en accord » étaient, respectivement, de 34 %, 36 % et 22 %. Somme toute, les CC ne semblent pas particulièrement bien outillés au niveau éthique, tout particulièrement du point de vue des étudiant(e)s et des évaluateur(trice)s.

Enfin, les répondant(e)s au sondage international ont été appelés à identifier leurs préférences en termes d'outils de formation sur la CRRC parmi une liste préétablie. Pour les personnes exerçant la RC et ses évaluateur(trice)s, régulateur(trice)s et commentateur(trice)s (profils 1 et 2 combinés), les guides de bonnes pratiques étaient les plus populaires en tant que support de formation en CRRC (21 %), suivis de près par les ateliers rassemblant des intervenant(e)s de la RC, de la CRR et de l'éthique de la recherche (19 %). Les formations aux cycles supérieurs, le mentorat par des CC séniors et les formations pour la rédaction de demandes d'approbation éthiques de la recherche fermaient la marche (respectivement 13 %, 12 %, 10 %). Seuls 5 % des répondant(e)s ont indiqué ne pas avoir besoin d'outils pour améliorer la CRRC.

De façon générale, le webinaire était le type de support le moins populaire parmi ceux qui étaient proposés. Concernant le mode de diffusion des outils à privilégier, les ressources en ligne étaient néanmoins très légèrement plus populaires que celles offertes en personne. Finalement, les ressources individuelles étaient presque aussi recherchées que les ressources collectives.

EN GUISE DE SYNTHÈSE...

En résumé, la perception générale des répondant(e)s du sondage international était que la CRR et les normes éthiques de la recherche ne sont pas un frein à la liberté « artistique » ou « académique ». Par contre, il n'y avait pas de consensus à savoir si les exigences de la recherche sont compatibles avec celles de la création. À plusieurs moments, nous avons également observé que la posture des CC — à savoir s'ils (elles) se considèrent davantage chercheur(e)s ou artistes — et leur niveau d'expérience influençaient leur perception et leur compréhension des enjeux de CRRC. La perception variait également entre les personnes exerçant en RC et celles appelées à la commenter, l'évaluer ou la réguler. Les résultats du sondage étaient d'ailleurs relativement similaires à l'international, au Canada et au Québec. **Plusieurs de ces thématiques sont développées dans la Section 2 de la trousse.**

Finalement, une analyse préliminaire de ces résultats a permis de mettre en évidence trois principaux besoins pour la gestion de la CRR en RC, soit: 1) réfléchir aux spécificités des enjeux traditionnels de CRR lorsqu'ils apparaissent en RC ; 2) prendre en compte la nature créative et la spécificité des projets de RC à travers l'ensemble des thématiques de CRR; et 3) développer des outils de formation pour les communautés de RC et de CRR, afin de combler les écarts existants, et ce à travers une approche favorisant la reconnaissance des diverses postures influençant la perception de la CRRC et le dialogue.

4. RÉFÉRENCES DE LA TROUSSE

1. Fonds de recherche du Québec (FRQ). Politique sur la conduite responsable en recherche [En ligne]. Fonds de recherche du Québec (FRQ). 2014 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/dossiers/conduite-responsable-en-recherche/documents-dinteret/>.
2. Fonds de recherche du Québec (FRQ). La conduite responsable en recherche : mieux comprendre pour mieux agir | Action concertée [En ligne]. Fonds de recherche du Québec (FRQ) ; 2015 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/concours-antérieurs/bourse/la-conduite-responsable-en-recherche-mieux-comprendre-pour-mieux-agir--action-concertee-bkq1cz11444145070247>.
3. Le comité d'experts sur l'intégrité en recherche. Honnêteté, responsabilité et confiance : Promouvoir l'intégrité en recherche au Canada [En ligne]. Conseil des Académies canadiennes (CAC) ; 2010 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <https://sciencepourlepublic.ca/reports/honnetete-responsabilite-et-confiance-promouvoir-lintegrite-en-recherche-au-canada/>.
4. Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG), Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC2) [En ligne]. Groupe consultatif interorganisme en éthique de la recherche (GER) ; 2014 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/>.
5. Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG), Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche [En ligne]. Groupe sur la conduite responsable de la recherche (GER) : Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche (CRR) ; 2016 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/>.
6. Olivier C. Faits saillants de la 5e Conférence mondiale sur l'intégrité en recherche (WCRI) — Amsterdam du 28 au 31 mai 2017 [En ligne]. Direction des affaires éthiques et juridiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ) ; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/dossiers/conduite-responsable-en-recherche/>.
7. Groupe sur la conduite responsable de la recherche (GER). Résumés des dossiers de CRR [En ligne]. Groupe sur la conduite responsable de la recherche (GER) ; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/education/summaries-dossiers/>.
8. Fournier M, Gingras Y, Mathurin C. Création artistique et champ universitaire : Qui sont les pairs? *Sociologie et sociétés*. 1989 ; 21 (2) : 63-74.
9. Paquin, L.-C. Mon petit récit de la recherche-crédation [En ligne]. 2018 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://lcpaquin.com/>.
10. Stévançe S, Lacasse S, Dubé F. Les enjeux de la recherche-crédation en musique : institution, définition, formation. Québec : Presses de l'Université Laval ; 2013.

11. Université du Québec à Montréal (UQAM). L'enseignement des arts au Québec: 50 ans après le Rapport Rioux [En ligne]. Faculté des arts de l'UQAM ; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <https://rapport-rioux.uqam.ca/>.
12. Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC). Appui à la recherche-crédation (RC), concours automne 2017 [En ligne]. Fonds de recherche du Québec (FRQ) ; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/appui-a-la-recherche-creation-rc-concours-automne-2017-xylv8kis1497375460565>.
13. Conseils de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). Définitions — Recherche-crédation [En ligne]. Conseils de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) ; 2018 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/definitions-fra.aspx#a25>.
14. Paquin, L.-C, Noury C. Définir la recherche-crédation ou cartographier ses pratiques? [En ligne]. Découvrir — Magazine en ligne: Association francophone pour le savoir (ACFAS) ; 2018 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2018/02/definir-recherche-creation-cartographier-ses-pratiques>.
15. Voarino N, St-Hilaire E, Mathieu-Chartier S, Couture V, Bélisle-Bipon JC, Williams-Jones B. Responsible Conduct of Research-Creation: A Portrait of an Uncharted Field of Research (Poster) [En ligne]. World Conferences on Research Integrity (WCRI), 28–31 mai, Amsterdam. 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://hdl.handle.net/1866/20005>.
16. Voarino N, Couture V, Mathieu-Chartier S, Bélisle-Pipon J-C, St. Hilaire E, Williams-Jones B, Lapointe F-J, Noury C, Cloutier M, Gauthier P. Mapping responsible conduct of Research-Creation: A Scoping Review. *Accountability in Research*. Submitted.
17. Smith E, Master Z. Best Practice to Order Authors in Multi/Interdisciplinary Health Sciences Research Publications. *Accountability in research*. 2017; 24 (4):243-67.
18. Université de Montréal. Déclaration d'intérêts — Ce qu'il faut savoir [En ligne]. Université de Montréal ; [cité en juillet 2018]. Disponible au : http://www.interets.umontreal.ca/a_savoir/a_savoir.html.
19. Universities Canada. Enrolment by university [En ligne]. Universities/Facts and stats/Enrolment by university: Universities Canada; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <https://www.univcan.ca/universities/facts-and-stats/enrolment-by-university/>.
20. Association des doyens en beaux-arts du Canada (CAFAD). Membres de l'Association des doyens en beaux-arts du Canada [En ligne]. Association des doyens en beaux-arts du Canada (CAFAD). [cité en juillet 2018]. Disponible au : <https://www.cafad.ca/fr/members.html>.

21. Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG), Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC2) [En ligne]. Groupe consultatif interorganisme en éthique de la recherche (GER) ; 2010 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/archives/tcps2-eptc2-2010/Default/>.
22. Fonds de recherche du Québec (FRQ). Règles générales communes [En ligne]. Fonds de recherche du Québec (FRQ) ; 2014 [cité en juillet 2018]. Disponible au : http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/10191/0/RGC+version+du+30+juin+2014_VF_M.pdf/79f5bfc9-3bba-4d23-a28b-7c0ff7a6ebc.
23. Fonds de recherche du Québec (FRQ). Règles générales communes [En ligne]. Fonds de recherche du Québec (FRQ) ; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/10191/500154/RGC_2018-2019_v2017-09-26.pdf/7b9eedb2-ebcf-4odd-a7co-odcc994e0e81.
24. University of Manitoba. Policy: Responsible Conduct of Research [En ligne]. University of Manitoba; 2013 [cité en juillet 2018]. Disponible au : http://umanitoba.ca/admin/governance/media/Responsible_Conduct_of_Research_Policy_-_2013_05_21_RF.pdf.
25. Queen's University. Academic Integrity Policy [En ligne]. Queen's University; 2016 [cité en juillet 2018]. Disponible au : http://www.queensu.ca/calendars/sgr/Academic_Integrity_Policy.html.
26. Alberta College of Art and Design. Code of Conduct—Academic Integrity [En ligne]. Alberta College of Art and Design; 2012 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <https://www.acad.ca/sites/default/files/Documents/400.19.02%2520Code%2520of%2520Conduct%2520Academic%2520Integrity.pdf>.
27. Brock University. Academic Integrity Policy (Code of Student Academic Conduct) [En ligne]. Brock University; 2013 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <https://brocku.ca/academic-integrity/wp-content/uploads/sites/5/Final-Approved-AI-Policy-July-15-2013.pdf>.
28. Memorial University. Integrity in Scholarly Research [En ligne]. Memorial University; 2016 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.mun.ca/policy/site/policy.php?id=130>.
29. Mount Allison University. Policy and Procedures Related to Integrity in Research [En ligne]. Mount Allison University; 2016 [cité en juillet 2018]. Disponible au : http://www.mta.ca/Community/Governance_and_admin/Policies_and_procedures/Section_5000/Policy_5202/Policy_5202/.
30. Thompson Rivers University Integrity in Research and Scholarship [En ligne]. Thompson Rivers University 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <https://www.tru.ca/policy/allpolicy.html>.
31. Université de Moncton. Politique d'intégrité en recherche [En ligne]. Université de Moncton ; 2000 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <https://www.umoncton.ca/fesr/node/233>.
32. University of Victoria. Policy on Scholarly Integrity [En ligne]. University of Victoria; 2012 [cité en juillet 2018]. Disponible au : https://www.uvic.ca/universitysecretary/assets/docs/policies/AC1105_1160_B.pdf.

33. Emily Carr University of Art + Design. 4.17 Academic Integrity Policy [En ligne]. Emily Carr University of Art + Design; 2017 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <https://www.ecuad.ca/assets/content-images/4.17-Academic-Integrity-Policy.pdf>.

34. Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC). Appui à la recherche-création (RC), concours automne 2015 [En ligne]. Bourses et subventions — Règles des concours antérieurs: Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC) ; 2015 [cité en juillet 2018]. Disponible au : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/concours-antérieurs/bourse/appui-a-la-recherche-creation-concours-automne-2015-5q4beumi1434043235634>.

35. Pariser D. Who Needs Arts-Based Research? [En ligne]. Dans: Hernández-Hernández F, Fendler R, rédacteurs. Proceedings of the 1st Conference on Arts-Based and Artistic Research: Critical reflections on the intersection of art and research; January 31st to February 1st 2013; Barcelona, Spain. University of Barcelona—Dipòsit Digital; 2013. Disponible au: <http://hdl.handle.net/2445/45264>.

POUR CITER LA TROUSSE COMPLÈTE

Noury, C., Cloutier, M. et Roy, M.-C. (2018). *Trousse d'accompagnement en CRRC: Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-crédation et propositions d'outils réflexifs*. Montréal, Québec: Projet de recherche la conduite responsable en recherche-crédation: Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

